



PER  
B-226

S

24/1/25 160

# LE BULLETIN DE LA FERME

ORGANE DES CULTIVATEURS DE PROGRÈS



PARAIT TOUS LES JEUDIS

Bibliothèque  
340 rue St-Denis  
152-11-9-25

Bibliothèque  
1701 Ste-Catherine-Est  
St-Sulpice  
M-1-4-23

ADMINISTRATION: 111 COTE DE LA MONTAGNE,  
(Edifice Morin). QUÉBEC

ABONNEMENT: CANADA, EXCEPTÉ CITÉ DE QUÉBEC 75c  
CITÉ DE QUÉBEC ET PAYS ÉTRANGERS \$1.50

VOLUME XIII, No 4

QUÉBEC

LE 22 JANVIER 1925

## SON, GRU, FARINES, CRIBLURES DE BLE

### HATEZ-VOUS

La Coopérative Fédérée s'est protégée contre les augmentations qui se multiplient de semaine en semaine. Elle a signé des contrats qui lui permettent d'accorder des prix de faveur à ses sociétaires.

### UNE ECONOMIE DE \$3.00 LA TONNE

Les achats sont avantageux chez nous, à cause de nos prix au-dessous du marché.

Nos réserves s'épuisent vite. Hâtez-vous !

### AUX FABRICANTS

C'est le moment de vous procurer vos fournitures pour la fabrication de beurre et de fromage.

Nous avons tout ce qu'il faut, en qualité et en quantité, pour vous satisfaire.

### PENSEZ A VOUS

Venez donc vous approvisionner de boîtes à beurre et à fromage, présure, colorants, sels, parchemins, thermomètres, balances à humidité, verreries, bouteilles Babcock et divers autres ustensiles.

### COMMANDEZ

Nous commencerons bientôt la livraison des commandes.

Il est très important que vous vous décidiez maintenant, afin que nous puissions grouper les commandes d'une même localité, et vous épargner ainsi des frais de transport.

### VOLAILLES

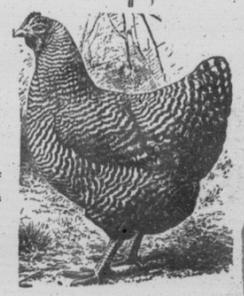
Le marché est excellent pour des poules grasses vivantes.

Hâtez vos expéditions.

## COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

114, RUE ST-PAUL-EST, MONTREAL

1er prix du concours d'abonnement: Une fournaise "Suprême" à air chaud, valant \$230.00, provenant de la Fonderie Suprême, Ltée, Pont-Rouge, Qué.



22

22

22

**PANIER AUX LETTRES**

**Verdure au poulailler.**—Le correspondant à qui l'on demande cinquante sous le sac de choux-de-Siam et qui, avec raison, trouve cela un peu cher pour être donné comme verdure au poulailler, trouvera en page avicole, sous le titre ci-haut, une réponse à ses questions et un moyen de se tirer d'affaire dans la pénurie de légumes où il se trouve.

**Coq Livourne (Leghorn) blanc, Rép. à A. L., L'Annonciation.** \$7. pour un tel coq peut paraître cher, tout de même l'animal peut valoir ce prix \$5. pour celui de Rougemont n'est certainement pas trop cher. Mais si vous insérez une petite annonce dans le *Bulletin* (prix 50 sous) vous n'auriez pas à recourir à une province voisine pour trouver, tout près de chez vous, probablement, ce qu'il vous faut. Vous épargnez ainsi sur le transport.

**Réponse à "Coquassier".**—"Oeufs à retrancher, sur les rapports du concours de Ponte à la station de la Ferme Expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière à cause de la pesanteur des oeufs". Cette note parue dans notre dernière édition telle que reçue demande en effet pour les profanes certains éclaircissements. 1o. Il s'agit du concours de la présente année, commencée en novembre; 2o. Toutes les concurrentes sont des poulettes dont les premiers oeufs sont toujours plus petits et au-dessous de la normale. 3o. En vertu d'une règle qui régit le concours les oeufs doivent peser au moins vingt onces à la douzaine. Lorsqu'ils pèsent moins ils ne peuvent compter comme unité dans la douzaine. Les oeufs sont alors pesés et chaque pesée de vingt onces compte pour une douzaine, y eût-il quinze ou vingt oeufs.

**AUGMENTATION CONSIDERABLE DANS LA CONSOMMATION DU THE**

Il est estimé que la consommation mondiale du thé en 1924 s'est accrue de trente-neuf millions de livres. Comme conséquence, le prix du thé pourrait bien s'élever à \$1.00 la livre, toutefois le thé reste le breuvage le moins dispendieux à part de l'eau.

**Inspection et certification des pommes de terre**

Les mesures nécessaires ont été prises pour continuer cette saison l'inspection et la certification des pommes de terre. Des feuilles de demande ont déjà été transmises à tous les planteurs dont les champs ont été examinés et inspectés l'année dernière. Ces feuilles doivent nous revenir au premier juillet; tout autre planteur qui désire soumettre son champ à l'inspection aura encore tout le temps nécessaire pour demander des feuilles et se procurer tous les renseignements qu'il peut désirer à ce sujet. Ces planteurs sont priés de s'adresser au botaniste du Dominion, à la ferme expérimentale centrale à Ottawa, qui veillera à ce que toutes les demandes de ce genre soient promptement satisfaites et qui prendra les dispositions nécessaires, pour faire faire l'inspection au bon moment pendant la saison. Inutile d'affranchir les lettres adressées au botaniste du Dominion.

Il se fera comme d'habitude deux inspections des plantations sur pied, la première aussi près que possible de la période de floraison et la deuxième quelques trois ou quatre semaines plus tard. Les qualités exigées de plantation seront les mêmes que celles de l'année dernière et tous les champs qui présente ces qualités, dans les deux inspections qui seront faites, seront considérés comme éligibles pour la certification sous réserve d'une inspection des tubercules après la récolte et de l'enlèvement de tous ceux qui ne paraissent pas suffisamment bons pour servir de semence.

(Notes des Fermes Expérimentales).

De beaux prix sont réservés aux meilleures réponses que nous recevrons à notre concours nouveau genre. Voir page 59.

**Notre concours d'abonnement.--Conditions**

- 1o—Commencé le 25 octobre, ce concours se terminera en février; à une date que nous annoncerons dans quelques semaines.
- 2o—Il est ouvert à tous les abonnés en règle avec le journal, c'est-à-dire dont l'abonnement est payé pour un an.
- 3o—Chaque abonnement donne droit à un certain nombre de points, qui seront comptés comme suit:
  - a) Un abonnement de 3 ans— \$2.25—donne droit à 50 points.
  - b) Un abonnement de 2 ans— \$1.50—donne droit à 35 points.
  - c) Un abonnement de un an— .75—donne droit à 25 points.
  - d) Un renouvellement d'abonnement, pas moins d'un an, donne droit à 10 points.
- N. B.—Le prix de l'abonnement pour un an est de 75 sous, (50 sous pour les membres de la Coopérative Fédérée de Québec).
- 4o—Les prix sont décernés par ordre de valeur aux personnes qui auront recruté le plus grand nombre d'abonnés.—Pas de tirage, excepté dans le cas d'égalité de points.
- 5o—Les semaines d'abonnements seront comptées au bureau du "Bulletin de la Ferme" d'après les listes reçues à ce bureau le plus tard chaque samedi midi. Un officier spécial est chargé d'enregistrer la date de réception de chaque liste. Les abonnements qui nous parviendront après le samedi midi seront comptés pour la semaine suivante.
- 6o—Une période de quinze jours devra être allouée pour l'enregistrement des noms des nouveaux souscripteurs sur les listes d'adresses du journal. C'est dire que le nouvel abonné n'aura nullement raison de s'inquiéter s'il ne reçoit pas son journal avant l'expiration de la quinzième journée après paiement de son abonnement au recruteur ou concurrent.
- 7o—Remises par bon ou mandat postal. Si l'on fait des remises par chèques, ceux-ci devront être acceptés et faits "payables au pair à Québec".
- 8o—Blancs d'abonnement: Nous adresserons sur demande des blancs de souscription pour abonnements.
- 9o—Notez bien: Nous offrons au plus fort concurrent de chaque semaine un magnifique prix au plus fort concurrent de la même semaine.
- 10o—Tous les abonnés du concours auront droit au tirage des trois magnifiques prix annoncés à la page 894 de ce numéro.
- 11o—Toute communication relative au concours doit être adressée comme suit:

"DEPARTEMENT DU CONCOURS"  
Bulletin de la Ferme.  
Case 129, Québec.

**AVIS AUX ZELATEURS DU CONCOURS**

D'ici la fin du concours tous les zélés bénéficieront d'un crédit supplémentaire de 100 points pour chaque liste de 10 abonnements qu'ils nous feront parvenir. Exemple :

Une liste de 10 abonnements nouveaux donne 250 points, avec le crédit supplémentaire de 100 points nous leur créditerons—350 points.

**BANQUE PROVINCIALE DU CANADA**

Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900

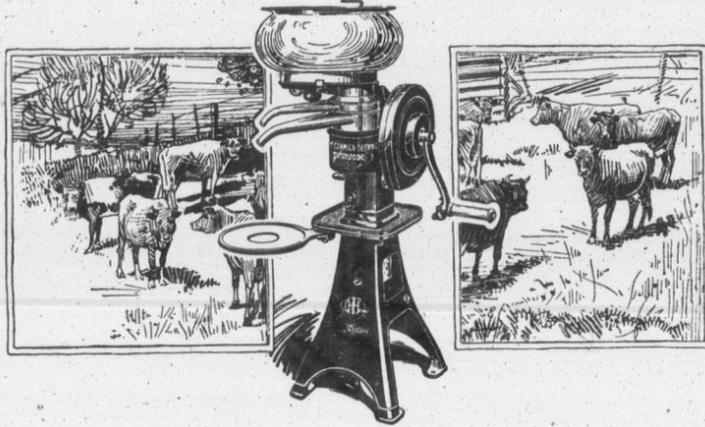
Capital autorisé.....\$5.000.000  
Capital versé et réserve.....\$4.500.000

L'agriculteur progressif trouve son profit à se tenir constamment en contact avec une institution financière solide.

Cette Banque donne une attention toute spéciale aux affaires qui lui sont confiées par les cultivateurs; elle compte maintenant 350 bureaux (Succursales et Sous-Agences) dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et Ile du Prince-Edouard

En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs.

**Votre compte de Banque est votre meilleur ami**



**Que cette Écremeuse Economique Protège vos Chèques de Crème**

Elle est facile à tourner et à payer.

"Nos chèques de crème ont augmenté sur une moyenne de \$2.30 par semaine" écrit un récent acheteur d'une écremeuse Primrose McCormick-Deering, qui traite trois vaches. Son cas est typique. Pensez-y! La machine se paie avec la crème qu'elle vous épargne.

**LA PRIMROSE McCORMICK DEERING**

tourne sur Coussinets à Billes.

Il n'y a pas d'autre écremeuse comme celle-là. C'est ce qu'il y a de plus moderne en fait de machine à écremer. Entièrement moderne et efficace.

Décidez-vous et l'agent McCormick-Deering installera une machine sur votre ferme dès demain. Essayez-la vous-même et vous conviendrez que c'est l'Écremeuse la plus facile à tourner du Monde entier. Nous la garantissons. Voyez l'agent local.

**International Harvester Company**

of Canada, Ltd. CANADA  
HAMILTON  
Branches de l'Est—Hamilton, London, Ottawa, Ont., Montréal, Québec, Que., St. Jean, N. B.

ADMINISTRATEUR  
Abonnement  
Canada  
de  
Cité de  
étran  
Tarif d  
Annon  
1  
Pour  
ces é  
Ferme  
la Mo  
Québe  
Tél. 2

Volume  
Page de

La  
lement  
de vent  
rant, av  
niaire d  
l'entent  
L'U  
poursuit  
leur uni  
par la s  
livrais  
teur fai  
cercles  
Ce  
de Riga  
Agricul  
le vœu  
tion soi  
cette a  
traite f  
beau m  
Ce  
Fédéré  
santé n  
gnons c  
cultiva  
il imp  
fructue  
matérie  
D'  
teurs d  
problèr  
tion pr  
fonctio  
elle de  
culture  
ments  
leurs s  
intérêt  
de la p  
seigné  
ensuite  
devra  
les tra  
ment  
Li  
pour d  
de leu  
qui co  
vince  
veaux  
E  
coopér  
même  
recour  
cercle,  
ses ce  
pérati  
fondé  
rative  
notre  
à sau  
"V  
ne jar  
appro  
S  
afin q  
ble d  
Québe

**CONCOURS**

10 points pour  
us feront par-

ux donne 250  
e 100 points

**NCIALE**

juillet 1900

.. \$5.000.000

.. \$4.500.000

ntamment en contact

ix affaires qui lui sont  
bureaux (Succursales  
Nouveau-Brunswick et

argentés confiés à son  
enseurs.

meilleur ami



ique  
de Crème

payer.

une moyenne de  
d'une écremeuse  
ois vaches. Son  
aie avec la crème

**DEERING**

lles.

elle-là. C'est ce  
chine à écremer.

earing installera  
Essayez-la vous-  
remeuse la plus  
la garantissons.

**Company**

Ont. Montréal.

**LE BULLETIN DE LA FERME**

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION &amp; RÉDACTION

111 CÔTE de la MONTAGNE 111  
QUÉBEC

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payables d'avance.

Canada—Excepté cité  
de Québec..... 75c.  
Cité de Québec et pays  
étrangers..... 1.50

Tarif des annonces 10c. la ligne  
Annonces classifiées 1c. du mot  
minimum .50 sous.

Pour abonnement et annon-  
ces écrire au "Bulletin de la  
Ferme" Limitée, 111 Côte de  
la Montagne, (Édifice Morin)  
Québec Casier postal 129—  
Tél. 2 4297.

RÉDACTION ET

COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux  
intérêts de la ferme et du foyer  
rural.

Elle est rédigée par un comi-  
té de techniciens et de prati-  
ciens agricoles, assistés de colla-  
borateurs occasionnels et de  
correspondants de diverses ins-  
titutions agricoles. Toute col-  
laboration est sujette au con-  
trôle du directeur.

La correspondance concer-  
nant la rédaction doit s'adres-  
ser au Directeur du "Bulletin  
de la Ferme", Casier postal 129  
Haute-Ville, Québec.

Volume XIII

QUÉBEC, LE 22 JANVIER 1925

Numéro 4

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

**Les intérêts économiques****L'objet que nous poursuivons**

La Coopérative Fédérée de Québec est un organisme essentiellement économique; elle possède un rouage perfectionné d'achat et de vente, qui sauvegarde les intérêts de ses sociétaires, en leur assurant, avec le maximum de protection, le plus fort rendement pécuniaire de leurs produits. Sur cette base, elle établit le groupement et l'entente des cultivateurs de la Province.

L'Union Catholique des Cultivateurs de la Province de Québec poursuit le même but, par des voies différentes. Elle cherche surtout leur union morale, religieuse et sociale avant tout, quitte à s'occuper, par la suite, de leurs intérêts économiques. Ainsi, dans la dernière livraison du *Bulletin des Agriculteurs*, organe de l'Union, le directeur fait appel aux membres de l'Union pour organiser, dans leurs cercles respectifs, des retraites fermées.

Ce projet de retraites fermées est patronné par un cultivateur de Rigaud qui écrit une longue lettre au directeur du *Bulletin des Agriculteurs*, dans laquelle nous trouvons le passage suivant: "c'est le vœu de nos évêques, de nos prêtres et le vôtre que notre association soit vraiment et essentiellement catholique. Pourquoi, dès cette année, les cultivateurs de Québec n'auraient-ils pas leur retraite fermée? Pourquoi ne seriez-vous pas le promoteur de cet autre beau mouvement?"

Certes, le projet est très louable et personne à la Coopérative Fédérée de Québec n'y formule la moindre objection. Assurer la santé morale de l'individu est un idéal très élevé auquel nous soulignons de plein gré. Cependant il nous semble que le groupement des cultivateurs s'impose à l'heure actuelle dans le domaine économique; il importe grandement que leurs produits trouvent des marchés fructueux afin que leurs conditions d'existence puissent s'améliorer matériellement et moralement.

D'ailleurs, les constitutions de l'Union Catholique des Cultivateurs de la province de Québec invitent ses membres à étudier les problèmes économiques, et voici de quelle manière: "Cette association professionnelle devra remplir vis-à-vis de la classe agricole les fonctions du cerveau vis-à-vis du cultivateur pris individuellement; elle devra penser pour tous les cultivateurs, c'est-à-dire pour l'agriculture; elle devra coordonner les efforts et le travail des divers éléments et groupements agricoles qui unissent les cultivateurs selon leurs spécialités; elle devra s'attaquer, pour les solutionner dans les intérêts bien compris de tous les producteurs à tous les problèmes de la production; elle devra tenir les producteurs, parfaitement renseignés, d'abord sur les besoins des marchés à leur disposition, et ensuite sur les sources d'alimentation de ces mêmes marchés; elle devra surveiller et inspirer la législation touchant l'agriculture; elle devra enfin travailler à maintenir vivantes, dans la population rurale, les traditions canadiennes-françaises, catholiques, qui sont le fondement de notre existence économique et religieuse comme race".

La Coopérative Fédérée de Québec est l'organisme tout trouvé pour donner aux cultivateurs de la Province une protection efficace de leurs intérêts matériels. Elle a établi une institution de confiance qui commande l'attention sur les marchés de Montréal et de la Province et ces relations extérieures lui ont ouvert des débouchés nouveaux en Europe et en Amérique.

Elle offre aux cercles de l'Union catholique, tout comme aux coopératives locales, affiliées ou non à la Coopérative Fédérée, les mêmes avantages qu'à ses sociétaires. Déjà plusieurs cercles ont eu recours à ses services et n'ont pas eu à s'en repentir. D'ailleurs un cercle, celui de St-Nazaire-d'Acton, que l'Union cite en exemple à ses cercles, a adopté récemment une résolution en faveur de la Coopérative Fédérée de Québec, en ces termes: "Vu que l'Union est fondée pour le plus grand bien de la classe agricole; vu que la Coopérative Fédérée est la seule société économique que nous ayons à notre disposition pour la vente de nos produits agricoles;

"Vu que la plupart des commerçants sont organisés de manière à sauvegarder leurs intérêts au détriment des cultivateurs;

"Vu que nous avons absolument besoin d'une société coopéra-tive".

"Il est proposé par M. P. Lemoine, appuyé par M. A. Houle, de ne jamais critiquer la Coopérative Fédérée qu'après une étude bien approfondie de ses actions et qu'après s'être assurés de ses torts."

Souhaitons que les cercles de l'Union endossent la même attitude afin que la Coopérative Fédérée devienne le complément indispensable du régime nouveau que l'Union veut créer dans la province de Québec.

**Méthodes de ventes**

II

**Consignations ailleurs qu'à la Coopérative**

La consignation est la méthode de vente la plus généralement employée par les coopératives de producteurs dans les divers pays. Rien d'étonnant alors que la Coopérative Fédérée en ait fait, dès sa fondation, l'article principal de son programme.

Voici comment les choses se passent à la Fédérée: Sitôt leur arrivée; les produits consignés par les cultivateurs, tels que: beurre, fromage, animaux, volailles, œufs, etc., sont classés, pesés, etc., puis, offerts en vente aux consommateurs dans les meilleures conditions possibles pour les producteurs. Chaque huitaine, on réunit tous les argents provenant des ventes, puis on établit la moyenne des prix qui ont été obtenus dans chaque classe et pour chaque catégorie de produits. Ces prix sont alors retournés (remises) aux producteurs, après prélèvement de la commission (variable suivant la nature des produits manipulés) que la Coopérative est autorisée à retenir pour défrayer les dépenses.

Or, ne voilà-t-il pas que ces dernières années, certains commerçants, jaloux des succès de la Coopérative, entreprennent eux aussi d'inviter les cultivateurs à consigner leurs produits, non pas à la Coopérative, mais... à leur boutique à eux.

Ne nous laissons pas prendre à ce mirage nouveau genre.

Cultivateurs, quelle garantie vous offrent ces contrefacteurs de notre système, qui vous subtilisent ainsi votre droit de vendre vous-mêmes vos produits? Quelle commission vous chargent-ils? Dans 90% des cas, il n'en est pas même mention. Et en supposant qu'ils vous chargeraient une commission fixe, de quels moyens disposez-vous pour contrôler l'exactitude? (Une maison annonce: "Aucune commission n'est déduite." C'est le comble!). De quels moyens disposez-vous pour contrôler leur classification, pour limiter la marge de profits qu'ils font sur vous? Ne croyez-vous pas plutôt que vous faites les jeux de ces maisons qui ont tout intérêt, sinon à déprécier la valeur de vos produits, du moins à en baisser les prix, pour ensuite encaisser de gros profits, quand tous vos produits seront entre leurs mains... S'il vous est gênant de faire de la coopération, ce n'est pas de notre faute à nous, qui ne cessons de vous tendre la main; mais, pour le moins, faites preuve de discernement. Pourquoi tant vous presser pour vendre? Attendez donc que ces maisons qui ont besoin de vos produits viennent au moins vous faire leurs prix. Vous pourriez alors réfléchir un peu, juger, décider.

Que d'exemples tristes nous pourrions citer au chapitre de la consignation ailleurs qu'à la Coopérative! Témoin, les fabriques qui ont reçu cet été, respectivement, deux et trois sous la livre pour des expéditions de beurre et fromage "consignés" à une compagnie de Philadelphie. Témoin, certains envois de crème à Montréal, de lards à Toronto, de volailles à Boston, voire même de choux de Siam à New-York, etc., etc., qui ont causé tout récemment encore de cruelles déceptions à certains consignataires trop confiants.

A sa face même, le principe de la consignation, ailleurs qu'à la Coopérative, est préjudiciable aux meilleurs intérêts des producteurs.

On sait que, quand il y a beaucoup de demande et peu d'offre pour un produit, les prix montent; et quand il y a beaucoup d'offre et peu de demande pour ce même produit, les prix baissent. Or, les cultivateurs qui envoient leurs produits aux commerçants sans prix fixes, multiplient volontairement l'offre en même temps qu'ils annulent, par leur démarche intempestive, la demande possible pour ces produits. Profitant de cette situation favorable, les acheteurs ne manquent pas de s'entendre à qui mieux mieux pour uniformiser et imposer leurs prix, lesquels seront de plus en plus bas. Au contraire, les cultivateurs qui s'unissent, pour vendre coopérativement, réduisent l'offre à sa plus simple expression et provoquent la demande de la part des acheteurs. Il s'établit alors une saine concurrence entre les acheteurs qui ne peuvent plus guère s'approvisionner autrement que par l'entremise de l'association; et c'est ainsi que les producteurs peuvent retirer "tout l'argent qu'il y a dans leurs produits".

Prenons donc la résolution de ne "faire vendre" (consigner) nos produits que par l'entremise de la Coopérative, sinon d'exiger un prix fixe de nos acheteurs. Ainsi nous ne serons dupés par personne et nous aurons au moins le mérite de ne pas travailler volontairement contre nos propres intérêts. Nous aurons en même temps la satisfaction de ne pas fournir, à certaines maisons d'affaires, les moyens de frapper dans le dos les institutions coopératives qui sont notre protection.

COOPÉRATEUR.

22

22

22

**Exposition Avicole de Québec, au Manège militaires, les 21, 22, 23, 24 et 25.**

**1925 JANVIER**

S 24 S. Timothée, Ev. et mart.	7 18 4 39	Eclipse du soleil
D 25 III apr EPIPHANIE	7 17 4 40	le 24 de 8 h. 11
L 26 S. Polycarpe, Ev. et mart.	7 16 4 42	a. m. à 10 h. 39.
M 27 S. Jean Chrysostome,	7 15 4 44	
M 28 Ste Agnès, secundo,	7 14 4 45	
J 29 S. François de Sales,	7 13 4 46	
V 30 Ste Marthe, vge et mart.	7 12 4 48	
S 31 S. Pierre Nolasque, conf.	7 11 4 49	

**SOLEIL**

Lev.	Cou.
7 18 4 39	
7 17 4 40	
7 16 4 42	
7 15 4 44	
7 14 4 45	
7 13 4 46	
7 12 4 48	
7 11 4 49	

**Vous pouvez vous abonner au Bulletin à l'exposition avicole de Québec du 21 au 25 janvier.**

Gazette rimée.

**BALLADE**

DU

**"Bulletin de la Ferme"**

Les journaux qui nous font le grand honneur de nous emprunter des articles— et ils sont assez nombreux— augmenteraient notre plaisir en reproduisant aussi le suivant, sans même en indiquer la provenance—comme ils le font d'habitude. Remerciements anticipés auxdits et bienveillants confrères.

Chaque famille canadienne  
Doit se créer un bon ami  
Dont la fidélité maintienne  
Dans l'existence quotidienne  
Les plaisirs de la vie ancienne  
Et les nouveautés d'aujourd'hui;  
Car pour sortir de son étui  
Où gouverne souvent l'ennui  
Ne faut-il pas chercher l'appui  
Autant que l'agrément d'autrui?  
Il faut donc voisiner celui  
Qui reste l'ami le plus ferme:  
C'est le Bulletin de la Ferme.

Du lointain et du voisinage,  
Nous apportant les faits divers,  
On l'accueille dans le ménage  
Avec son heureux alliage  
De politique ou de binage  
Ou de crises dans l'univers;  
A nos cœurs qui lui sont ouverts,  
Il parle en prose et même en vers,  
Et sous les beaux abat-jour verts  
Pendant les jolis soirs d'hiver,  
Que de faits nous avons découverts  
Et que de chose encore en germe  
Dans le Bulletin de la Ferme.

Se servant de la langue commune,  
Comprise par les habitants,  
Il leur apprend de sa tribune  
Comment se faire une fortune  
Quand l'occurrence est opportune  
Et quand arrivent les bons temps;  
Qu'il faut profiter du printemps,  
De tous les objets végétaux,  
Les surveiller tous les instants  
Et leur donner des assistants,  
Former de meilleurs combattants  
Et mener leur bataille à terme  
Dans le Bulletin de la Ferme.

Trait d'union le plus solide  
Entre les gens de tout milieu,  
Il est un soldat intrépide  
Qui pense, dit et puis décide,  
Conseille, pleure ou bien déride,  
Selon le temps, selon les lieux;  
Il a la gaité des aïeux  
Et du siècle l'clan fougueux;  
Et prend quelquefois des airs pieux,  
Charme les jeunes et les vieux,  
Et tout le monde à qui mieux mieux  
Désire voir ce que renferme  
Notre Bulletin de la Ferme.

Et c'est toujours lui qui ranime  
Les vendeurs ou les acheteurs,  
Par un article où l'on exprime  
Une opinion anonyme,  
Ou bien sous quelque pseudonyme,  
Et qui s'adresse aux producteurs;  
Et combien de ses rédacteurs  
Contre les spéculateurs  
Ont mis en garde leurs lecteurs,

Car il est de fins promoteurs,  
Agioteurs et tentateurs  
Qui se font gratter l'épiderme  
Dans le Bulletin de la Ferme.

**L'ENVOI**

Il est toujours le mot de passe  
Qui s'envole à travers l'espace;  
Le livre de communauté  
L'agent de la prospérité,  
Le représentant des familles,  
L'amoureux des gars et des filles,  
Puis il rend tout le monde heureux  
Puisqu'il a le cœur généreux  
Et qu'il est fort, vivant et ferme,  
Etant BULLETIN DE LA FERME.

GEORGEO.

Les prix pour produits laitiers à l'Exposition Royale.—Les prix spéciaux sont à la N.-E. pour le beurre de beurrerie.

Le prix spécial, pour meilleurs exhibits de beurre de beurrerie, section 1 et 2 incluses a été remporté par la Brookfield Creamery Limited de Truro, N.-E., avec un pourcentage de \$386.20.

Nous tenons à noter ce bon point, en toute justice pour nos amis de la Nouvelle-Ecosse, attendu qu'à cause d'une confusion dans la liste de prix, les journaux n'ont pas donné crédit à la Brookfield Dairy de son succès.

**Tribune libre.**

**Bonne et heureuse année au "Bulletin de la Ferme"**

1er janvier 1925.

Messieurs,

Je vous écris propos de votre cultivateur d'Arthabaska,

Les richesses d'un poulailler.—J'aimerais à savoir son secret à cet homme-là, car comme lui j'ai 100 poules et la phrase qui me conviendrait serait plutôt: "La pauvreté d'un poulailler". Enfin cet article me surpasse en même temps qu'il m'étonne. Que j'aimerais donc à connaître son secret!

Je suis Monsieur le Rédacteur,

Un abonné de St-Léonard

de-Port-Maurice, P. Q.

Note de la rédaction.—L'article mis en cause, intitulé: "Les richesses d'un poulailler, ayant été publié par la Coopérative Fédérée dans ses propres pages, il échappe au contrôle de la rédaction du Bulletin.

Toutefois nous faisons tenir à la Coopérative copie de la lettre de notre abonné, et de plus, nous saisissons la première occasion pour faire interviewer par l'un de nos représentants le propriétaire de cette basse-cour et pour faire visiter celle-ci sur place, bien convaincu que cet heureux cultivateur se prêtera de bonne grâce à nos démarches.

En attendant nous pouvons assurer notre correspondant qu'après analyse le rapport ne nous semble nullement exagéré,

et que les profits y indiqués nous paraissent vraisemblables, bien qu'élevés.

Ainsi en novembre, 100 poules ont donné un revenu brut de \$78.70. Or, 100 poules pondent 50 œufs par jour, soit 1500 œufs ou 125 douzaines en trente jours, Vendues à 63c. la douzaine, ces 125 douzaines rapportent \$78.75. Et 63c. n'est pas un prix exagéré en novembre pour les œufs frais, pas plus que 86c la douzaine en décembre. Or 31 fois 50 œufs font bien près de 129 douzaines qui à 86 sous donnent \$110.94.

Au printemps, le revenu mensuel s'est élevé jusqu'à \$231. Il faut se rappeler qu'à cette époque on vend des œufs pour fins d'incubation, et que le prix de ces œufs varie de \$1.50 à \$3.00 et même à \$5. la couvée.

Outre les renseignements que nous pourrions lui fournir après l'entrevue projetée notre correspondant pourrait aussi se procurer le Bulletin sur la Volaille du Service de l'Aviculture de la Province, ou faire une visite à la "Basse-Cour de l'Institut Agricole d'Oka, qui n'est pas très éloignée de chez-lui.

**LA MACHINE AGRICOLE**

Le 4 février aura lieu à Montmagny la vente aux enchères publiques de tous les biens meubles et immeubles de la Machine Agricole Ltée de Montmagny.

Cette vente sera faite en vertu de la loi des Faillites.

**COLONISATION, AGRICULTURE ET OEUVRES SOCIALES.**

CONVENTION DES MISSIONNAIRES DE LA COLONISATION A L'INSTITUT AGRICOLE D'OKA, DU 9 AU 15 JANVIER.—La gravure représente NN. SS. les évêques Prud'-homme et Hallé, respectivement de Prince Albert, Saskatchewan et de l'Ontario Nord, et les Missionnaires de la colonisation des diverses provinces du Canada, plus quelques missionnaires agricoles et des œuvres sociales de la province de Québec, tels MM. les abbés Grondin et Rochette, des Caisses populaires Desjardins, et MM. les abbés Parent, Labelle, Pettigrew et Richard, qui suivent actuellement les cours scientifiques de l'Institut Agricole d'Oka en vue de l'organisation de l'enseignement agricole dans les écoles rurales de la province de Québec.



1ère RANGEE: en bas, de gauche à droite: (1)—MM. les abbés Chs. Minette, m.c., Haileybury; J.-E. Parent, m.a., Sherbrooke; Edmond Lebel, m.a., Montréal; Philibert Grondin, m.a., Québec; J.-A. Trudel, curé de St-Thomas de Caxton, m.a.c., pour Trois-Rivières; Avila Lepage, m.c., Alberta.

2ème RANGEE: Victor Rochette, a.m., Québec; L. Petro Gravel, m.c., Saskatchewan; J.-Alb. Ouellet, directeur des M.C. Bureau 353 rue Craig-ouest, Montréal; Horace Messier, a.m.c. Manitoba; S. G. Mgr. Jos.-Henri Prud'homme, évêque de Prince Albert et Saskatoon; N. Favreau, m.c., Sherbrooke; S. G. Mgr. Jos. Hallé, évêque de Pétrée et Vicaire Apostolique de l'Ontario Nord; David G. Pettigrew, m.a., Québec; A. S. Deschênes, m.c., Québec F.-X. Goyette, asst.-directeur des M.C., Valleyfield, bureau rue Craig, Montréal; Abraham Louis Lebel, m.c. Saskatchewan; J.-A. Normandeau, m.c., Manitoba;

3ème RANGEE: Rév. Père Stanislas Lajoie, O.M.I., m.c., Ontario Nord; M. l'abbé Thomas Richard, m.a., Québec.

(1) M.C. signifie missionnaire-colonisateur; M. A., missionnaire agricole, a. m. c., assistant missionnaire colonisateur.

**Grain**

Sans le pay  
C'est avec l  
L'homme

Si dans la v  
On ne labou

Nos  
Londres, c  
est en tra  
C'est pou  
"Inspect  
dans une

"L'  
wonderfu  
"L'habit  
plus délie  
je recher  
(Parole  
a appelé

La c  
sompston  
particuli  
de ce co  
1923, au  
l'Action  
bre des  
35,709 o

Fen  
romanes  
demande  
feuilleto  
est mêm  
correspo  
que "A  
toutes le  
Mariette

Mis  
semaine  
par saiso  
soit "Bu  
L'A  
yeux de  
mé que  
d'hui, s  
eu erren  
gmen

Pro  
apporte  
ventilat  
Sans oxy  
ne lui s  
d'alimen

"In  
cré tant  
tion, on  
des que  
Dispose  
toutes le  
dit le p

Pri  
parait-i  
toute p  
denudé  
prime, s  
pas enc  
subsidi  
et autre  
près la  
immédi  
pourvu  
période  
n'aura

Le  
nière d  
désireu

par ricoch  
messieur  
affaire et  
se et le E  
propre pé

## Grains de sagesse, Miettes de bon sens

### Sans le paysan

Sans le paysan, aurais-tu du pain ?

C'est avec le blé qu'on fait la farine;

L'homme et les enfants, tous mourraient  
de faim,

Si dans la vallée et sur la colline

On ne labourait et soir et matin.

Jean Aicard.

**Nos "patates" l'an prochain.**—Si l'on en croit les dépêches de Londres, l'embargo anglais sur les pommes de terre des États-Unis est en train de créer un marché pour les nôtres en Grande-Bretagne. C'est pourquoi les planteurs de patates feraient bien de lire la note "Inspection et certification des pommes de terre" que nous publions dans une autre page.

**"L'Habitant"**.—"The French-Canadian "habitant" is the most wonderful man in the world and I enjoy his society to any one else". "L'habitant" canadien-français est le plus beau type, l'homme le plus délicat, le plus affable, le plus admirable qu'il y ait au monde, et je recherche son commerce de préférence à celui de n'importe qui". (Parole du grand peintre anglo-canadien, Horatio Walker, que l'on a appelé le Jean-François Millet d'Amérique.

**La consommation chez le bétail.**—Qu'en certaines régions la consommation ou tuberculose exerce ses ravages chez le bétail, et tout particulièrement chez le bétail laitier, le fait est indéniable, et il y a de ce côté beaucoup de précautions à prendre. Heureusement, en 1923, au département de l'agriculture, "la médecine vétérinaire, dit l'Action Catholique, a été organisée sur une nouvelle base. Le nombre des sujets tuberculés s'est élevé à 37,947 et sur ce nombre 35,709 ont été trouvés exempts de tuberculose".

**Feuilleton.**—Dans une lettre délicieuse — peut-être un peu romanesque — une lectrice — évidemment non moins exquise — nous demande pourquoi nous ne publions pas comme autrefois un roman-feuilleton. Mais!... nous en avons actuellement un feuilleton. Il est même inédit, pas du tout banal et fort moral. Que notre aimable correspondante daigne seulement parcourir de ses jolis yeux la rubrique "A la Veillée", et, ou nous nous trompons fort, ou elle y reviendra toutes les semaines, au moins jusqu'au mariage..... de notre héroïne, Mariette, si toutefois elle se marie, ce qui est encore loin d'être sur!...

**Mise en conserve des fruits.**—Dans notre article sur le sujet la semaine dernière on lisait: "Pour fabriquer de 200 à 300,000 canistres par saison, il faut une bouilloire actionnée par un moteur soit "Utility", soit "Burpee", ce qui coûterait approximativement \$300.00

L'Association des conserves domestiques de Montréal, sous les yeux de laquelle est tombé cet article, nous a immédiatement informé que pour \$150 à \$200., suivant leur capacité, elle fournit aujourd'hui, stérilisateur, sertisseuse etc., et les installe. Il y a peut-être eu erreur de copiste, lorsque \$300 a été écrit. En tout cas le renseignement est bon à noter.

**Professeur d'agriculture étonné.**—"Parmi les améliorations à apporter aux étables, il faut mettre au premier plan la question de ventilation. La vie animale est tributaire de l'oxygène; elle en dépend. Sans oxygène les aliments consommés par l'animal—homme ou bête — ne lui servent de rien. Sans oxygène pas de feu; sans oxygène pas d'alimentation non plus"

"Impossible de constater sans étonnement qu'après avoir consacré tant de temps et d'étude aux choses de l'élevage et de l'alimentation, on n'accorde encore que si peu d'attention à la plus importante des questions concernant les animaux réduits en domesticité: l'air pur. Disposez votre étable de manière à ce que l'air pur y soit accessible toutes les heures du jour et de la nuit pour les animaux qu'elle abrite", dit le professeur L. Stevenson, du Collège Agricole de Guelph, Ont.

**Primes pour reboisement.**—Le gouvernement provincial va, paraît-il, mettre en vigueur une loi passée en 1922 et d'après laquelle toute personne qui reboise à raison de mille arbres par acre une terre dénudée et inculte lui appartenant, peut, après cinq ans, recevoir une prime, si la plantation est en bon état. Le montant de la prime n'est pas encore fixé. La loi autorise aussi le gouvernement à donner des subsides en terres pour reboisement et à permettre aux municipalités et autres corps publics d'acquérir des terres dans le même but. D'après la loi l'évaluation des terres reboisées restera ce qu'elle était immédiatement avant le reboisement, et cela pendant trente ans, pourvu que l'on y conserve au moins 300 arbres à l'acre. Après cette période, si la terre reste en forêt son augmentation de l'évaluation n'aura lieu que tous les dix ans.

Le gouvernement doit aussi augmenter les subsides à la pépinière de Berthierville, afin qu'elle puisse ravitailler les particuliers désireux de reboiser.

Les circonstances nous forcent à donner asile, la semaine prochaine à une critique assez amère d'un mécontent contre les Hon. Tasche, eau et Ca-on, par ricochet, contre les agronomes. Nous n'avons cure de défendre ces honnêtes messieurs. Qu'ils se tirent d'affaire comme ils le pourront. La politique c'est leur affaire et non la nôtre, mais attendu qu'avec les agronomes nous sommes mis en cause et le Bulletin violemment attaqué nous allons essayer de défendre d'abord notre propre peau. BLOOD IS THICKER THAN WATER.

### Combien de fois ?

La dame au dentiste.—Docteur, combien de fois dois-je me nettoyer la bouche et les dents ?

—Le dentiste.—Combien de fois nettoyez-vous vos plats, cuillères, couteaux et fourchettes ?

—La dame.—Chaque fois que je m'ensers.

—Le dentiste.—La bouche, c'est le plat et la cuillère; les dents sont les couteaux et les fourchettes de l'organisme humain de l'alimentation.

**Eclipse de soleil le 24.**—Danger!...—Samedi, le 24, la lune, dans sa course mensuelle autour de la terre, se trouvera à passer entre celle-ci et le soleil, produisant une éclipse totale de ce dernier à Toronto et partielle (à 95% du disque solaire) à Québec, où elle sera visible le matin de 8h. 11 m. à 10 h. 39. Il y aura le 20 juillet une autre éclipse de soleil; les 8 février et 4 août, éclipse de lune.

Bien que nous soyions à quatorze mille milles de la lune et à environ trente huit millions de lieues du soleil, les rayons tamisés de celui-ci constituent encore un danger pour les imprudents qui s'avisent de contempler longuement une éclipse sans se protéger la vue au moyen d'une vitre ou de verres fumés et obscurcis. Nous connaissons même un camarade qui, il y a quelque vingt-cinq ans, s'abîma la vue pour toujours en regardant avec persistance à l'œil nu une éclipse de soleil. C'est pourquoi nous mettons surtout en garde les enfants contre pareille imprudence, qui peut leur coûter la vue, tout au moins l'endommager temporairement ou même à jamais.

Pour observer une éclipse de soleil, il est facile de soumettre à la fumée, pour la noircir, la rendre un peu opaque, une vitre ordinaire qui, tamisant les rayons solaires, les rendra inoffensifs.

**L'Habitant et sa poule, l'avocat et son chien.**—Les amis qui, de l'Atlantique au Pacifique, nous font l'honneur très appréciable de nous emprunter parfois des articles y gagneront, s'ils reproduisent l'article "Gendreau-le-Plaideux", de Pierre Foulle Partout, lui donner comme sous-titre celui qui commence ces lignes et qui a été mutilé dans notre édition du huit janvier.

La reproduction des articles du Bulletin, même lorsque l'on néglige de lui en donner crédit, est quand même un hommage rendu à leur valeur et un critérium de l'intelligence des "reproducteurs". Or le Bulletin compte de ces derniers jusque dans l'Alberta, dans l'Ontario, à Ottawa, à Montréal, à Québec, au sud et en bas de Québec. Ils sont bien une douzaine de ces fidèles et intelligents amis qui savent priser les travaux de nos collaborateurs. C'est pourquoi il nous est agréable de signaler à leur bienveillante attention notre Gazette Rimée, intitulée "Ballade", que tous sont très cordialement invités à reproduire sans dire que ça vient du "Bulletin de la Ferme". Nous préférons même qu'on ne le dise pas. Nos nombreux et pratiques amis, que nous évitons de nommer individuellement afin de ne pas blesser leur modestie, comprennent pourquoi.

Félicitations et remerciements anticipés....

**La même canaille encore à l'œuvre.**—On nous informe qu'un individu, que Le Bulletin de la Ferme a déjà dénoncé, et qui d'ailleurs est déjà trop tristement connu dans certaines régions de la province, où, avec sa bande, il a fait de nombreuses victimes, a eu des démêlés avec la justice, a même fait de la prison pour escroquerie au détriment des cultivateurs, sollicite actuellement ceux-ci à acheter des actions dans une nouvelle entreprise où ils vendraient leurs produits.

Que l'on exige de tels solliciteurs qu'ils établissent bien leur identité, que l'on s'assure aussi de leurs noms véritables: ceux-ci révéleront la tache originelle.

Aux dernières nouvelles, un individu de cette sorte opérait dans l'un des comtés du nord, riverain de l'Outaouais.

Une fois de plus, en garde contre les chevaliers d'industrie qui opèrent à la campagne.

Au besoin que l'on se rappelle l'équipée frauduleuse de la Chambre de Commerce des Cultivateurs, l'échauffourée de l'Economie Nationale, qui a eu son dénouement en cour d'assises, sans oublier non plus les deux ou trois individus récemment envoyés en prison pour avoir frauduleusement vendu des remèdes et usé criminellement du truc du carbone.

En garde!... En garde!! En garde!!!

**L'Ontario "SEC"**.—Un journal a signalé l'autre jour que les permis d'achat d'alcool pour "fins médicales", dans les dispensaires de l'Ontario, ont dépassé de 40,000 dans le seul mois de décembre la moyenne des mois précédents. Le Standard, de Kingston, va plus loin que cela. Dans un article documenté qu'il a publié l'avant-dernier jour de 1924, il affirme d'abord que, dans les deux jours précédant la dernière fête de Noël, il s'est vendu à Kingston même pour \$10,000 d'alcool sur ordonnance de médecins, que cela équivalait à 100,000 petits verres, 100,000 "petits coups", comme on dit chez nous, pour la seule population de Kingston et que tout cela est censé avoir été vendu et absorbé comme "médecine", alors que le médecin-hygiéniste officiel de Kingston déclare que jamais la population de cette ville n'a été en meilleure santé; le Standard dit qu'au reste la loi de prohibition ontarienne est une gigantesque farce, car, "depuis qu'elle existe, on a vu se développer, à Corbyville, Ontario, la plus grande distillerie d'alcool potable de l'Empire Britannique"; et la population de l'Ontario, à elle seule, détient 27,560 des 37,560 permis de fabrication de bière et de vin domestique (home-brew) émis pour tout le Canada. Au surplus, dit le Standard, dans tout le Canada, sauf l'Ontario, la statistique moyenne des condamnations pour ivrognerie fut en 1923 de 242 par cent mille habitants, tandis que dans l'Ontario cette moyenne a été de 388 par cent mille. Tout cela se passe de commentaires, dit le Kingston Standard. Un seul s'impose, si la documentation de ce journal est exacte,—et il la donne comme telle—la prohibition ontarienne n'est qu'un vain mot et cette province "sèche" est, à de certaines périodes, inondée d'alcool, avec la permission et la complicité du gouvernement, qui, tout en faisant mine de faire observer la prohibition, multiplie les ventes de spiritueux sur certificats de médecins plus ou moins complaisants. Si le régime n'est pas hypocrite... "Le Devoir".

vez vous abon-  
etin à l'expo-  
le de Québec  
5 janvier.

fits y indiqués nous paraissent  
es, bien qu'élevés.  
vembre, 100 poules ont donné  
ut de \$78.70. Or, 100 poules  
eufs par jour, soit 1500 œufs  
ines en trente jours. Vendues  
zaine, ces 125 douzaines rap-  
3.75. Er 63c. n'est pas un  
en novembre pour les œufs  
us que 86c la douzaine en  
Or 31 fois 50 œufs font bien  
douzaines qui à 86 sous don-

nps, le revenu mensuel s'est  
à \$231. Il faut se rappeler  
que on vend des œufs pour  
tion, et que le prix de ces  
\$1.50 à \$3.00 et même à \$5.

enseignements que nous pour-  
rir après l'entrevue projetée  
ondant pourrait aussi se pro-  
etin sur la Volaille du Service  
re de la Province, ou faire une  
Basse-Cour de l'Institut Agri-  
qui n'est pas très éloignée de

### MACHINE AGRICOLE

vrier aura lieu à Montma-  
ite aux enchères publiques  
biens meubles et immeu-  
a Machine Agricole Liée  
agny.

ente sera faite en vertu  
es Faillites.

### S SOCIALES.

OLE D'OKA, DU 9 AU 15  
le Prince Albert, Saskatsh-  
da, plus quelques mission-  
Rochette, des Caisses popu-  
nt les cours scientifiques de  
rurales de la province de



bury; J.-E. Parent, m.a.,  
t-Thomas de Caxton, m.a.c.

Quellet, directeur des M.C.  
Prud'homme, évêque de  
trée et Vicaire Apostolique  
oyette, asst.-directeur des  
mandeau, m.c., Manitoba;  
chard, m.a., Québec.

missionnaire colonisateur.

22

22

22

## A LA VEILLEE

Glose hebdomadaire

Pierre Cornichon

ou

Marie-toi à ta porte  
Avec gens de ta sorte (1)

(1) (Vieux dicton populaire)

### II—Mariette

Mariette était une bonne et brave fille, pas laide du tout, et qui, de plus, pouvait compter sur une jolie petite dot, son père ayant assez de biens au soleil et assez d'économies pour avantager sa fille, même après avoir convenablement établi ses nombreux garçons.

N'empêche pas qu'après l'avoir quelque peu courtisée, les "marieux" les plus recommandables, ceux que la famille de Mariette eût acceptés avec plaisir, s'éloignaient tour à tour de la jeune fille. Oh! non pas épouvantés comme le flot qui apporta Alexandre, mais songeurs et dépités comme quelqu'un qui a des inquiétudes ou du gros chagrin.

C'est que Mariette, nonobstant ses bonnes qualités, sa joliesse et sa dot, faisait peur aux partis sérieux à cause de son goût prononcé — et qu'elle ne cachait nullement — pour le luxe, le clinquant et tout ce qui brille.

Ses toilettes, d'abord, et les parures dont elle ne se départait pas témoignaient suffisamment de ce péché mignon.

Pourtant, à ce que disait L'Événement ces jours derniers, il est naturel à toutes les femmes de rechercher la parure et tout ce qui peut mettre en relief la grâce dont la nature — pour le bonheur des uns et des unes, et le malheur du plus grand nombre — les a si bien pourvues:

"Sous quelque latitude que ce soit, les femmes veulent être belles, et, selon les ressources du pays et les modes en usage, elles ornent leurs corps ou leurs toilettes de colifichets qu'elles croient séants.

"Nous sommes, à ce sujet, demeurés quelque peu sauvages, puisque nos délicieuses compagnes, si elles ne se percent pas le nez pour y mettre un morceau d'os, se font trouser les oreilles dans le même but. Leurs colliers, pour être plus coûteux, mais plus compliqués, que ceux des négresses, n'en sont pas moins des ornements procédant du même esprit.

"Seul, le tatouage a encore résisté et il est demeuré l'apanage de quelques personnages des boulevards extérieurs.

"Nos compagnes n'ont pas adopté non plus l'usage cher aux femmes papoues qui s'enduisent le corps de plâtre pendant tout le temps de leur veuvage.

"Chez nous, le cold-cream remplace le plâtre, mais il se porte beaucoup plus longtemps."

L'Événement aurait bien pu tout de même mettre le tatouage sur le même pied que le plâtrage

de ses veuves papoues. Le rouge, le blanc et autres couleurs, dont s'enduisent la peau les belles d'aujourd'hui, est-ce que cela ne constitue pas en réalité une espèce de tatouage, éphémère il est vrai, mais tatouage "pareil", tatouage "anyway", comme aurait dit Pierre, notre héros.

Et Dieu sait si Mariette les connaissait et les pratiquait tous ces trucs dont s'honore aujourd'hui l'esthétique féminine. Ils n'avaient même guère de secrets pour elle.

Toutefois, ce n'était pas encore là ce qui apeurait ses prétendants de la campagne. C'est qu'elle ne leur cachait nullement que dans sa maison il lui faudrait tout de suite un piano-automatique, — et pour cause, — un gramophone de haut prix et une auto fermée — bien entendu, pas une petite Ford, comme celle qu'elle avait enfin convaincu son père et ses frères d'acheter, tout comme elle était parvenue à leur faire faire l'acquisition d'un piano et d'un luxueux gramophone.

C'est dire que Mariette était bien naturellement disposée à admirer Pierre, le doré sur tranche.

De cette admiration au désir de partager la vie luxueuse et facile que M. Cornichon prétendait mener à la ville, il n'y avait qu'un pas.

Or pour peu que l'on ait déjà envie de se marier, ce pas est vite franchi, watch out!

C'est dire également qu'en dépit de ses qualités, de son ascendance et du milieu où elle avait été élevée, l'on ne saurait appliquer à Mariette ce que l'abbé Camille Roy écrivait récemment de Louise Routier, la fiancée de Jean Rivard, le défricheur, — le héros de Gérin-Lajoie.

"Louise Routhier est le type parfait de la jeune fille élevée loin des villes, en pleine nature et pleine de vie rurale. Elle a grandi au soleil qui fait épanouir les fleurs; elle n'a respiré que le parfum des vertus domestiques. Elle aime fortement, mais discrètement, comme sait aimer la femme chrétienne. Sa passion est calme, timide, maîtresse d'elle-même, parfois, inquiète mais affolée. Le cœur de Louise se déclare et s'ouvre tout entier dans cette phrase adressée à Jean Rivard lorsque celui-ci demandant si quelque galant ne l'avait supplanté pendant son absence, elle répondit: "Si je vous semble légère quelquefois, je ne le suis pas assez pour préférer les jolies mains blanches qui restent oisives aux mains brunes et calleuses qui ne redoutent pas le travail. Je regarde la tête et le cœur avant les mains..."

Hélas! Mariette avait d'abord regardé les mains blanches, les bagues jaunes et la richesse de façade dont faisait montre cet incroyable (1) de Pierre Cornichon qui, depuis la "veillée de la fiole" comme disaient les gars du village, ne cessait de lui apporter des bonbons, du chocolat

## THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY

HEAD OFFICE, TORONTO, CANADA

1924

### UNE AUTRE ANNEE DE SUCCES

Nouvelle assurance émise	60 millions
Assurance en vigueur -	281 - -
Revenu - - - -	14 - -
Actif - - - -	53 - -

Le montant des nouvelles affaires, l'augmentation dans l'actif et les paiements aux porteurs de polices sont les plus forts de l'histoire de la compagnie. La réserve pour dividendes aux porteurs de polices se chiffre actuellement à \$3,501,740, dont \$1,193,806 seront payés aux porteurs de polices comme dividendes au cours de 1925.

ECRIRE POUR AVOIR UN EXEMPLAIRE DU RAPPORT ANNUEL

et de lui offrir des tours de voiture, qu'elle se gardait bien de refuser.

Le petit fossé qui séparait encore l'admiration de l'amour fut assez vite franchi, mais la volonté paternelle ne paraissait pas du tout vouloir fléchir. Le père, tout comme la mère et les frères de Maria, voyaient d'un fort mauvais œil les relations de plus en plus suivies et de plus en plus étroites qu'elle entretenait avec le jeune citadin. Le père voulait même les faire cesser abruptement. Les jeunes gens de la paroisse, de leur côté, n'estimaient guère le nouveau venu, qu'en son absence ils traitaient de frais, de frappé, de sauteurs d'escalier, etc.

(1) Incroyable ici n'a pas le sens de peu digne de créance. Larousse définit l'incroyable: nom donné (à Paris, autrefois) à des jeunes gens qui mettaient une grande affectation dans leur habillement, leurs manières et leur langage, dans lequel ils supprimaient les r. Ils répétaient à chaque instant. C'est incroyable, ma foi d'homme.

(A suivre)

### UNE ANNÉE de PROGRÈS pour LA MANUFACTURERS LIFE

Le trente-huitième rapport annuel de la Manufacturers Life, tel que soumis aux porteurs de polices et aux actionnaires lors de l'assemblée annuelle, qui a eu lieu au siège social de la compagnie, à Toronto, le 15 janvier, accuse une expansion remarquable.

Tous les records précédents en fait d'assurances nouvelles ont été brisés, le montant des nouvelles polices écrites dépassant les soixante millions de dollars, ce qui porte à \$281, 195,960 le chiffre des assurances en vigueur.

L'actif de la compagnie a augmenté de plus de cinq millions et demi de dollars, un autre record, et s'établit aujourd'hui à \$53,003,731. Au cours de l'année la compagnie n'a pas dévié de sa ligne de conduite qui consiste à placer ses fonds sous forme d'obligations gouvernementales et de débentures municipales de choix, aussi bien que de premières hypothèques sur des immeubles améliorés. Le taux de l'intérêt gagné a légèrement dépassé les 6.10 pour cent.

Les paiements faits aux porteurs de polices et aux bénéficiaires constituent eux aussi un record, et se chiffrent à

\$5,071,927, sur lesquels \$1,472,724 pour réclamations mortuaires. Le chiffre de la mortalité a été tout à fait raisonnable.

Le surplus de la compagnie figure à \$2,786,212, ce qui ne comprend pas la réserve de placement et de contingence, laquelle en est rendue à \$650,000. En outre la réserve pour dividendes aux porteurs de polices est montée à \$3,501,740, dont \$1,193,806 seront payés sous forme de dividendes en 1925 aux porteurs de polices.

### Tout droit en Floride

Tout droit de Québec aux villégiatures populaires de la Floride, sans aucun changement de wagon! Voilà le service que le Canadien National offre par "Le Washingtonian" partant de Québec (Gare du Palais) à 1.20 p. m. Un wagon-lits direct circule jusqu'à Richmond, Charleston, Jacksonville, Saint-Augustin, Ormond, West Palm Beach et Miami, les lundis, mercredis et vendredis. Un wagon-dortoir direct de Québec à Richmond, Jacksonville, Tampa et St-Petersburg circule les mardis, jeudis et samedis. Le voyage à bord du Washingtonian est une vacance par lui-même. Tous renseignements seront fournis gratuitement sur demande au bureau de la ville, 10 rue Ste-Anne, Québec, tél. 2-8200.

### OBTENEZ LE MAXIMUM

POUR VOS

## PELLETERIES VERTES

Vendez vos peaux à une maison dont la réputation et la solvabilité sont reconnues de tous les Canadiens-français— Mettez-vous à l'abri de toute perte possible.

Envoyez-nous vos pelletteries vertes dès aujourd'hui, par poste ou par "express" et nous vous donnerons les plus hauts prix du marché.

Rats musqués du printemps, Visons, Martres, Castors et Renards rouges.

Si vous désirez de plus amples renseignements n'hésitez pas à nous écrire.

**CHARLES DESJARDINS & Cie Limitée**

La plus importante maison de fourrures au pays

130 rue St-Denis, Montréal.

Dépt. P.

L'Eglis  
ga  
Jul

Il se p  
quelque  
nous, cat  
çais, ne  
événemen  
dont nou  
nements  
serait-ce  
en garde  
nées des

Le pei  
prévoyan  
préhensil  
pour ma  
loges et  
puis un c  
prétendu  
d'étouffe  
catholiqu  
Et le  
catholiqu  
faire.

Des lo  
rées inta  
faisant d  
fonction  
les relig  
le nom d  
Et le  
faire.

Depui  
principa  
guerre e  
tion a m  
on avait  
les tran  
trouvé u

La gu  
et La L  
avec pr  
coutume

Mais  
restées  
venu ur  
voyant,  
les met  
jour d'h  
résumer  
grand e  
est bas  
la patri  
en Fra  
chasse l  
pé à la  
hier tr  
France  
qu'elle  
rités po  
leur sa  
des so  
nées pe  
ses fils  
parce  
à la rel

Et l  
d'iniqu  
lations  
tican,  
nations  
protest  
y envc  
La r  
qui cr  
que la  
timent  
faits c  
Les  
sont l  
le voi  
renver  
que q

## HOMMES ET CHOSES

Revue de la huitaine

**L'Eglise persécutée.—En France, les catholiques s'organisent.—La lutte pour les libertés religieuses.—Julien l'apostat et Herriot.**

Il se passe en France, depuis quelque mois, des événements que nous, catholiques canadiens-français, ne saurions ignorer; des événements qui nous attristent et dont nous devons tirer les enseignements qu'ils comportent, ne serait-ce que pour nous mettre en garde contre les sourdes menées des ennemis de notre foi.

Le peuple français a eu l'imprévoyance, il a commis l'incompréhensible bévue de se donner pour maîtres des impies, valets des loges et de la juiverie, qui depuis un demi-siècle, au nom d'une prétendue liberté laïque, s'efforce d'étouffer la liberté religieuse des catholiques.

Et le peuple français, pourtant catholique dans on âme, a laissé faire.

Des lois infâmes, depuis déclarées intangibles, ont été passées, faisant des ministres du culte des fonctionnaires de l'état, chassant les religieux des écoles, rayant le nom de Dieu des livres de classe.

Et le peuple français a laissé faire.

Depuis le petit père Combes, principal auteur de ces lois, la guerre est venue et la persécution a momentanément cessé, car on avait besoin des religieux dans les tranchées, ou des milliers ont trouvé une mort héroïque.

La guerre a pris fin. L'Alsace et La Lorraine ont été annexées avec promesse de respecter leurs coutumes et leur foi.

Mais les lois de laïcité sont restées dans les statuts, et il est venu un homme assez peu clairvoyant, assez peu patriote pour les mettre en pratique. Et aujourd'hui, la situation peut se résumer ainsi: Tout ce qui est grand est rabaisé et tout ce qui est bas est exalté: les traitres à la patrie son amnistiés et rentrent en France, pendant qu'on en chasse les religieux qui ont échappé à la mitraille. Pour ceux qui hier trahissaient sa déchéance, la France a toutes les bontés: tandis qu'elle réserve toutes ses sévérités pour ceux qui lui ont donné leur sang et leur vie. En dépit des solennelles assurances données par ses chefs, elle persécute ses fils d'Alsace et de Lorraine, parce qu'ils sont trop attachés à la religion de leurs pères.

Et pour couronner cette série d'iniquités, elle cesse toutes relations diplomatiques avec le Vatican, au moment où toutes les nations du monde, même les protestantes comme l'Angleterre, y envoient des représentants.

La mesure est comble, et ceux qui croient en Dieu prient pour que la France échappe au châtimeut que lui méritent les méfaits de ses gouvernants impies.

Les catholiques de France, qui sont le nombre, pourraient, s'ils le voulaient, d'un coup d'estoc renverser l'échafaudage maçonnique qui les opprime. Mais ils

sont patriotes, ils sont chrétiens et ils ont horreur des luttes sanglantes entre frères. A la voix de leurs évêques, ils se rallient, cependant, s'organisent pour la défense, sinon pour l'attaque. Bientôt leur organisation couvrira toute la France et sera assez forte pour mater Herriot et ses séides et les forcer à respecter les vœux de la majorité des Français.

Notre vénéré cardinal Bégin s'est ému de la situation faite aux catholiques de France et a adressé aux cardinaux français une lettre remarquable, qui a fait son tour de France, et dont nous extrayons le touchant appel qui suit:

"Est-ce le temps d'introduire dans des établissements scolaires demeurés nettement confessionnels sous un régime rival, même absolu, la neutralité impie et funeste, destructive de l'idée de Dieu, de toute notion religieuse, et qui mène les sociétés aux abîmes?..."

"Les catholiques canadiens saluent de loin avec fierté la décision prise par leurs frères de France, de défendre, sans faiblir et par tous les moyens légitimes, leur patrimoine religieux. Ils prient Dieu de soutenir jusqu'au bout, jusqu'au triomphe final, dans leurs luttes et dans leurs revendications, ces malheureux champions du droit. Ils les suivent avec confiance du regard. Ils les accompagnent de leurs vœux..."

Debout, catholiques de France! pour la défense du Christ et de ses droits, pour le salut de votre patrie.

Debout! pour chasser du pouvoir ceux qui veulent déchristianiser et avilir la France.

Debout! pour la défense de vos foyers, de vos écoles, de votre foi!

Debout pour la défense de l'âme française, que l'on veut dépouiller des idéals qui, depuis mille ans et plus, ont fait sa gloire.

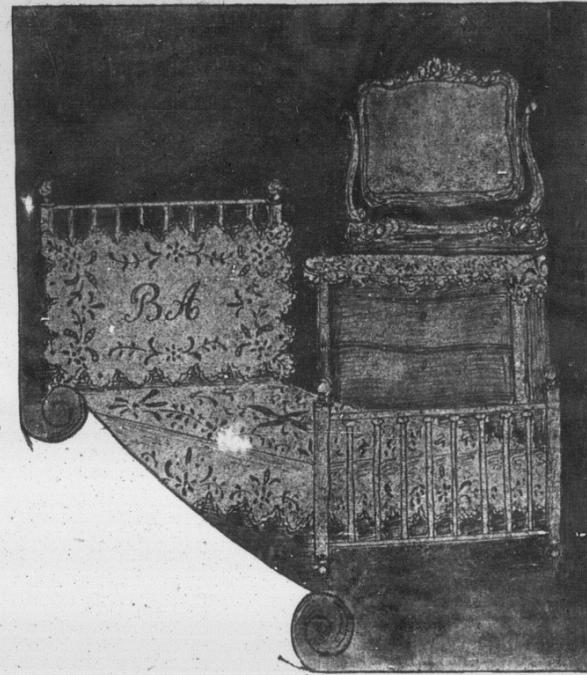
\*\*\*

Comme Julien l'Apostat, Herriot a été élevé dans la religion

Pour la toux et les rhumes. "Au printemps derniers j'ai été très malade. J'avais un mauvais rhume et toussais beaucoup. Je devins si faible que j'étais incapable de travailler. Après quelques doses de Novoro du Dr. Pierre, je me sentis bientôt mieux. L'effet de ce remède est simplement merveilleux", écrit Mme. J. Brand, de Findley, Ohio. Ne négligez pas un rhume, même le moindre rhume doit être soigné, car ce peut être le commencement d'un mal sérieux et prolongé. Arrêtez-le avant qu'il vous arrête. Ceci est facilement fait par l'emploi en temps voulu du vieux remède de famille digne de confiance, le Novoro du Dr. Pierre. Depuis quatre générations il s'est acquis une réputation comme un excellent remède contre la toux et les rhumes. Ce n'est pas une drogue de pharmacien, des agents spéciaux seulement le procurent. Pour informations détaillées et instructions, écrire au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada

La broderie est un agréable passe-temps



No 9064bis.—Set de chambre, très élégant et facile d'exécution. Toilette d'oreiller, patron au carbone, 25c. Perforé, 35c. Initiales, 15c en plus.  
Sur coton fini toile, \$1.65; sur pure toile, \$2.50 Dessus de lit, 2 1/4 v. longueur sur 90 pces de large, sur coton fini toile, \$5.00 Patron au carbone, complet, 50c; perforé, 75c Dessus de bureau assorti, 18 x 54 pces, patron carbone, 25c; perforé, 50c. Sur coton fini toile, \$1.10; sur pure toile \$1.50

Grande feuille de papier carbone, bleu ou blanc, 15c la feuille.  
Petite feuille de papier carbone, bleu, blanc, rouge ou noir, 10c la feuille, 2 pour 15c Coton M. F. A. nécessaire pour le set, 4 doz. à 45c

Demandez notre catalogue de broderie, envoyé franco dans tout le Canada, sur réception de 35c

LE BULLETIN DE LA FERME Case 129 Québec

chrétienne; comme lui, il voudrait anéantir l'Eglise du Christ, en lui interdisant l'enseignement, en persécutant les religieux, en chassant Dieu des écoles, en fermant ses temples de la prière, en anéantissant chez le peuple la foi en ses prêtres et en Dieu.

L'histoire rapporte que Julien l'Apostat, blessé dans une bataille contre Sapor, roi des Perses, prit dans sa main le sang qui jaillissait de sa blessure, et le lança contre le ciel en s'écriant: "Tu as vaincu, Galiléen!"

Les dépêches nous apprennent que Herriot souffre d'un mal mystérieux aux jambes.

### NOUVELLE LAMPE BRULE 94% D'AIR

Bat l'Electricité et le Gaz

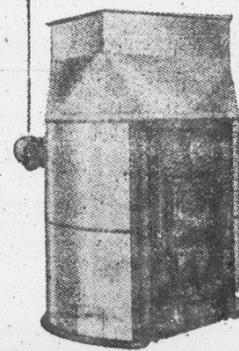
Une nouvelle lampe à l'huile qui donne une lumière étonnamment brillante, blanche et douce, même supérieure au gaz, et à l'électricité vient d'être éprouvée par le Gouvernement américain et 35 des meilleures universités, et a été trouvée supérieure à 10 lampes à l'huile ordinaires. Elle brûle sans odeur, bruit ou fumée,—pas de pompage, est simple, propre et sûre. Brûle 94% d'air et 6% d'huile de charbon ordinaire.

L'inventeur G. P. Johnson, 246 rue Craig Ouest, Montréal, offre l'envoi d'une lampe pour un essai gratuit de 10 jours; et il en donnera même une gratuitement à quiconque l'aidera à l'introduire dans sa localité. Ecrivez-lui aujourd'hui pour avoir tous les détails. Demandez-lui aussi de vous expliquer comment vous pouvez obtenir l'agence et sans argent ni expérience gagner de \$250.00 à \$500. par mois.

Dieu est magnanime, il a le temps, mais il finit toujours par avoir son tour.

(1) Ce qui manque à la France catholique, comme à bien d'autres pays d'ailleurs, ce n'est ni la foi, ni le nombre, mais une presse aussi puissante et aussi lue que celle à la dévotion de la haute finance et des loges.

Pierre Fouille-Partout.



### PLUS DE CONFORT et plus D'ECONOMIE

Rarement peut-on se procurer un confort parfait en économisant de l'argent. Pourtant cela est plus que réel quand il s'agit de l'installation d'une FOURNAISE L'ISLET,—c'est même prouvé.

Notre circulaire vous explique comment cela se fait — DEMANDEZ VOTRE COPIE AUJOURD'HUI

La Fonderie de L'Islet, Ltée  
L'Islet Station, Québec.

### La Fournaise Suprême à air chaud

Invention nouvelle et sans pareille SUPÉRIEURE A TOUTE AUTRE Prix les plus bas PONT-ROUGE, P. Q.

RS LIFE  
PANY  
NADA

### E SUCCES

60 millions

281 - -

14 - -

53 - -

tion dans l'actif et les pa-  
e l'histoire de la compa-  
polices se chiffre actuel-  
aux porteurs de polices

### RAPPORT ANNUEL

sur lesquels \$1,472,724 pour  
s mortuaires. Le chiffre de la  
été tout à fait raisonnable.  
us de la compagnie figure à  
ce qui ne comprend pas la  
placement et de contingence,  
est rendue à \$650,000. En  
erve pour dividendes aux por-  
lices est montée à \$3,501,740,  
3,806 seront payés sous forme  
des en 1925 aux porteurs de

### droit en Floride

it de Québec aux villégiatures  
de la Floride, sans aucun chan-  
wagon! Voilà le service que  
National offre par "Le Wash-  
partant de Québec (Gare du  
20 p. m. Un wagon-lits direct  
qu'à Richmond, Charleston,  
e, Saint-Augustin, Ormond,  
Beach et Miami, les lundis,  
vendredis. Un wagon-dortoir  
Québec à Richmond, Jackson-  
apa et St-Petersburg circule  
jeudis et samedis. Le voyage  
Washingtonian est une vacance  
ême. Tous renseignements  
nis gratuitement sur demande  
de la ville, 10 rue Ste-Anne,  
l. 2-8200.

### NEZ LE MAXIMUM

POUR VOS

ELLETERIES

VERTES

vos peaux à une maison dont la  
on et la solvabilité sont recon-  
e tous les Canadiens-français—  
vous à l'abri de toute perte possible.

—nos vos pelletteries vertes dès  
hui, par poste ou par "express"  
vous donnerons les plus hauts  
marchés.

—squés du printemps. Visons, Mar-  
tors et Renards rouges.

—désires de plus amples renseigne-  
—hésitez pas à nous écrire.

RLS DESJARDINS  
& Cie Limitée

importante maison de fourrures  
au pays

30 rue St-Denis, Montréal.

Dépt. P.

22

22

22

Vieux temps, Vieilles choses

Janvier et notre histoire

Le 10 janvier

1540.—Le sieur de Roberval est nommé gouverneur du Canada. Son nom est perpétué par la jolie petite ville sise sur les bords du Lac St-Jean.

1808.—Sir Geo. Prevost est nommé gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

1840.—Mgr Reminius Gaulin, est sacré évêque de Kingston, autrefois fort Kataracoui.

1887.—Dissolution du 5è parlement du Canada.

1896.—M. A. Desjardins est assermenté comme ministre de la milice.

Le 12 janvier.

1700.—Décès à Montréal, de la Vénérable Marguerite Bourgeois, fondatrice des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame.

1819.—Fondation du collège de St-Boniface, Manitoba.

1842.—Sir Charles Bagot prête serment comme gouverneur-général du Canada.

1846.—Cinquante personnes perdent la vie dans l'incendie du théâtre de Québec.

1888.—Inauguration du système de transport de colis postaux entre le Canada et les Etats-Unis.

1916.—Le parlement canadien décide de porter à ci q cent mille hommes le contingent expéditionnaire de la milice.

LE 16 JANVIER

1694.—Dans une lettre pastorale, Mgr. de St-Valier, évêque de Québec dénonce les théâtres.

1876.—Mgr. Louis-Zéphirin Moreau est sacré évêque de St-Hyacinthe.

LE 17 JANVIER

1806.—Mort de Mgr Pierre Denault, évêque de Québec, Mgr. J.-O. Plessis lui succède.

1839.—Sir John Colborn, surnommé le "vieux Brulot" par les Canadiens-français, et pour cause devient gouverneur-général du Canada.

1881.—Le pont interprovincial entre Hull et Ottawa est ouvert au trafic.

1890.—Décès du sénateur F.-X. Trudel, fondateur et directeur de L'Étendard, quotidien conservateur, ultramontain, puis rielliste ou "national", publié à Montréal.

LE 18 JANVIER

1839.—Exécution, à Montréal, de quatre des patriotes de 1837-38 qui avaient pris part au mouvement insurrectionnel.

LE 21 JANVIER

1913.—L'hon. J.-E. Caron autorise la formation de la Société Coopérative Agricole des Producteurs de fruits de Rouville.

OEUF ET VOLAILLES A VENDRE. Includes an illustration of a rooster.

LISEZ BIEN — A la page 65 les conditions de notre grand concours d'abonnement. \$1000. en prix seront distribués aux plus forts concurrents. Enrôlez-vous sans tarder.

Cochets Rhode Island Rouge avec pedigree venant des meilleures poudeuses, sélectionnées au nid à trappe. Aussi Canards Pékin de race pure. Chas. E. Paquet, Ferme Avicole, Pont Rouge, P. Q. 9-23 j. P tp

COCHETS POULETTES RHODE ISLAND rouge, crête simple et Chanteclers provenant de poules sélectionnées au nid trappe \$2.50 chacune. Aussi un trio de canards (Rouen) \$10. canards reproducteurs: Pékin, Rouen et Coureur Indien fauve, \$2.50 chacun. 29 janv. P05

Une Fournaise de \$230. GRATIS — Une magnifique fournaisie à air chaud valant \$230. donnée comme premier prix du Concours, à la personne qui recruta le plus d'abonnés au Bulletin de la Ferme. C'est un prix qui vaut la peine. Mettes vous à l'œuvre sans retard. Voyez conditions faciles du concours.

Prévenez ou guérissez le rhume ou la grippe au moyen de l'Oxymol à l'eucalyptus.

LE COIN DES JEUNES

Le rendez-vous des élèves-fermiers et jardiniers

Causerie pour élèves du "Coin des Jeunes"

LES ECLIPSES

Tout d'abord, chers amis, permettez-moi de vous souhaiter une année heureuse. Ayez confiance en l'avenir, mais en vous aussi. Ayez conscience de vos devoirs envers vos parents, et reprenez bien vite votre application à vos devoirs de classe. Les fêtes vous ont distraité, ont permis de raviver l'esprit religieux et familial qui nous est spécial. Mais ces fêtes ne doivent avoir qu'un temps, et nous devons mettre en pratique au plus tôt cette devise latine, "Reposez-vous pour mieux travailler."

Pour user d'une comparaison, ne laissons pas le plaisir ou la paresse éclipser nos devoirs. Que serait-ce par exemple si le soleil par un hasard que je vais vous expliquer, s'amusait à nous priver de sa lumière par de fréquentes éclipses? Car nos devoirs sont aussi essentiels à notre vie, que la lumière l'est pour le soleil.

Autrefois, les peuples demeuraient dans la stupeur à l'approche d'une éclipse, et les Anciens y auguraient des présages de malheur.

Dans l'année courante, nous aurons deux éclipses de soleil, et deux de lune. D'après l'almanach, il y aura, le 24 janvier, une éclipse du soleil qui sera partielle pour l'est de l'Amérique du Nord. Le 8 février, nous pourrons voir une éclipse partielle de la lune, de même que le 4 août. Le 20 juillet, il y aura une autre éclipse de lune invisible ici.

Quelle est d'abord la cause des éclipses? En répondant à cette question nous verrons par le fait même qu'est-ce qu'une éclipse?

Résumons quelques notions que vous connaissez tous. La terre tourne au-

tour du soleil qui l'éclaire. Les rayons lumineux sont d'autant plus forts qu'ils sont plus près de l'objet qu'ils éclairent. Mais si on met un écran entre la source de lumière, une lampe par exemple, et l'objet éclairé, cet écran projeté de l'ombre sur cet objet qu'on veut éclairer. La lune, de son côté, fait un tour complet autour de la terre dans l'espace d'un mois. Or lorsqu'il arrive que dans le ciel, comme dans notre expérience avec une lampe et un écran, le soleil source lumineuse, a la terre pour écran devant la lune, celle-ci se trouve dans l'ombre parce que les rayons solaires sont arrêtés par la terre. Ce phénomène a lieu quand ces trois astres sont en ligne droite, le soleil, la terre ensuite et la lune. Il y a alors éclipse de lune, totale ou partielle suivant que la lune est en partie ou totalement dans l'ombre.

Si, maintenant c'est la lune qui fait l'écran plutôt que la terre comme tantôt, nous aurons alors une éclipse solaire visible pour nous aux endroits situés dans l'ombre projetée par la lune sur la terre. En un mot c'est la lune qui se trouve à masquer les rayons du soleil. Voici très sommairement l'explication de ces phénomènes curieux et pleins de mystères.

Adrien Desautels.

RECTIFICATION

Dans le dernier conte de Noël, à la place de la phrase suivante: "Le vieux bahut dans lequel ta mère a pétri", veuillez donc lire: "La vieille huche dans laquelle..." A. D.

Achetez et vendez par le moyen des petites annonces

DIVERS

A VENDRE OU A ECHANGER — Deux Barattes "Simplex" de 1000 lbs. nouveau modèle à vendre ou à échanger pour des barattes "Success" de 600 livres. Ecrire à V. Dionne & Fils, St-Georges, Cté Beauce, P. Q. 251-51 X 05 Z

A VENDRE.—Patates de semence, certifiées Extra No 1, portant les numéros d'inspection suivants:

Six semaines No 1507  
Pièce d'Or No. 753  
Irish cobbler No. 751  
S'adresser à Jos. Georges Gauthier, St-Jérôme, le Cordon, Cté de Terrebonne, P. Q. 9-23 janv. X05

\$1000 EN PRIX — Voyez en la liste dans les pages du Concours. Vous avez droit à ces prix comme tous nos lecteurs. Enrôlez-vous sans retard pour travailler au recrutement.

BOTTINES-jambières, culottes, chemises, imperméables, couvertures de lit, selles, tentes, provenant du surplus de l'armée. Catalogue sur demande. Magasin de Surplus Militaire, 294 No're Dame-Ouest, Montréal. 7m-2 jul P25

CHARRUE A NEIGE — J'ai encore 23 charrues à neige, prêtes pour expédition. Les deux pelles indépendantes l'une de l'autre, baissant et levant au désir de l'opérateur. En opération dans tout le Canada depuis 1900. Veuillez vous adresser à J.-E. Michel, manufacturier, Wottonville, P. Qué., comté Wolfe. 12-26 f. P07

CEDRE — On demande à acheter des droits de coupe de cèdre, soit sur lots patentés ou non, même sur des limites de la couronne. Je préférerais acheter seulement que le cèdre si c'était possible. Donnez une description de ce que vous avez à offrir en vous adressant à J.-J. Séguin, 579 rue St-Jean, Québec. 12-26 fév. P87

VOUS QUI SOUFFRIRZ quelle qu'en soit la cause, écrivez-moi: mon traitement peut vous rapporter ce que ne pouvez trouver ailleurs. J. A. Carboneau, 49 rue Marquette, Montréal. Certificat No. 6. Je vous dois mes meilleurs remerciements. M. Carboneau, je suis parfaitement rétabli, et j'encourage toute personne souffrante à faire l'essai de votre traitement. Signé, Wilfrid Paquet, Ferme-Neuve. 9-23 j. P48



COUPONS D'ETOFFE

Nous vous offrons un bel assortiment très varié de coupons de longueur convenable pour certains vêtements tels que costumes, matins, jupons et robes pour dames et jeunes filles; chemises d'hommes; aussi d'autres coupons et pièces de tissus des plus récentes teintes et de la dernière mode. Argent remboursé si vous n'avez pas entière satisfaction. Prix 1.00, franco. George Gratton, Agent Mfr., New Glasgow, Qué.

ON DEMANDE A ACHETER 25,000 dormants de chemin de fer en cèdre de 7 x 7, 6 x 6 aussi des poteaux de cèdre, 25', 30', 35', 40', 45' ou 50' pieds de long 6 et 7 pouces au petit bout, de première qualité, pour être livrés d'ici au mois de mai par bateaux ou chemins de fer. Toute transaction strictement au comptant. Nommez la quantité que vous pouvez fournir et vos plus bas prix. S'adresser à J. J. Séguin, 579 rue St-Jean, Québec. 12-26 fév. P001

TABAC EN FEUILLE — Southern Ontario. — Tabac Burley, clair, doux, plein de saveur; 40c. la lb.; 5 livres pour \$1.75; \$3. pour 10 lbs. franco de port. Satisfaction garantie, ou argent plus frais de malle ou de messagerie remboursés. Direction pour emploi gratuite. A. B. Scaman, Dresden, Ont. 5-19 février P16

VOULEZ-VOUS RIRE — Demandes Oracle du mariage, 10 cents, avec catalogue français; farces, monologues, chansons livres rares, curieux, magie, Edg. Hartman, 1202A Saint-Denis, Montréal. J.n.o

TABAC CANADIEN naturel en feuille des variétés Connecticut Seed leaf, Davana Sud Leaf, Grand Rouge Belgique Parfum d'Italie, Rose Quesnel, Petit Rouge Canadien, Quesnel pur, Tabac "Nuel" Turc Aromatique, etc.

Pour liste de prix adressez à J. J. Gareau, St-Roch l'Achigan., P. Q. 12-26 fév. 36

CONCOURS — Prenez part à notre grand concours d'abonnements. Prix pour tous les abonnés, prix pour les concurrents. Voyez Conditions Adresses votre demande de participation sans retard.

En tout temps pour vos bijouteries Adresser-vous à ARTHUR PAQUET le plus grand bijoutier et horloger de QUEBEC. 67 rue St. Joseph. - - Québec.

ANIMAUX A VENDRE. Includes an illustration of a cow's head.

A VENDRE — Taureau Ayrshire de trois ans au printemps, très bon sujet, troupeau acéré. S'adresser à François Allaire, Frampton, comté Dorchester, P. Q., Case 35. 5 fév. B

A VENDRE OU A ECHANGER — Etalon Percheron noir, pesant 1950 bien sain, permis de monte; très recommandé, reproducteur No 1. Cause de vente a servi 5 ans dans le comté. Aussi jument de 8 ans, noire et pouliche de 20 mois. Ces Chevaux sont à vendre à bonnes conditions. F.-X. Labbé, R. R. No 2, Victoriaville, P. Qué. P05

A VENDRE — Un taureau Holstein, aura 2 ans en mars la mère est au Livre d'Or avec un record de 12.674 lbs de lait à 3 ans. Aussi un autre taureau-Holstein, aura un an au mois d'avril dont la mère a donné 68 lbs de lait par jour. A vendre à bonnes conditions. Troupeau acéré. S'adresser à Pierre Sansfaçon, Charlesbourg, comté Québec, P. Q. 22 janv. X57

VACHE CANADIENNE — enregistrée aura quatre ans en avril prochain et vèlant au printemps Prix spécial \$100. S'adresser à Ferné La Savoyarde, Manseau, Cté Nicolet P. Q. 16-30 j. — Xtp.

NE RETARDEZ PAS — Dmeades immédiatement des blancs d'abonnements et enveloppes, afin de prendre part à notre grand concours d'abonnements. De nouveaux sélecteurs s'enrolent tous les jours.

Fermes, Fromageries, Beurreries. Includes an illustration of a farm building.

POSITION DEMANDEE — Un fabricant de beurre et de fromage possédant tous les diplômes et 15 ans d'expérience et pouvant fournir les meilleures références, désire position pour 1925. S'adresser à J. L. Barthelemi Côté, Theftord-Mines, P. Q. 22 dec. M.G.

BEURRIER, FROMAGER. — Désire se placer pour la saison 1925. Préférerait dans une fabrique située dans les alentours de Montréal. Fournir d'excellentes références. Jos. Labbé, Beaurivage comté de Lotbinière, P. Q. 29-12 fév. P-65

BELLE BEURRIERIE A VENDRE située dans le village St-Norbert Co. Berthier, outillée avec un mécanisme neuf. Prix: \$3,500. Accepterons un certain montant comptant et la balance payable annuellement. Pour toutes informations s'adresser au notaire Rouleau, St-Basile, Cté Berthier, P. Q. 16-30 j X26-V D. & Cie.

BEURRIERIE A VENDRE — Située dans le plus gros centre de la province de Québec; reçoit du lait et de la crème. A vendre à bonnes conditions. Cause de vente: mauvaise santé. S'adresser au Bulletin de la Ferme, Québec. 9-23 janv. P06

Fabrique demande position — Bon fabricant ayant tous ses diplômes et 21 années de pratique demande position dans une bonne beurrerie. Pourrait s'engager seul ou avec son fils. S'adresser à Hubert Jean, St-Evariste Village, Frontenac, P. Q. 5-19 f P05

FABRIQUE DE BEURRE A VENDRE située dans le village St-Aimé, Cté de Richelieu, fabriquant au-dessus de 90 boîtes par semaine avec maisons et dépendances. S'adresser à R. Dudemaine, St-Aimé, Cté Richelieu, P. Q. 12-2-B

FABRIQUE COMBINÉE A VENDRE — Fabrique bien outillée: Engin "Jonny", pasteurisateur "Success", bonne chambre de maturation, glacière sur le plan du gouvernement, etc., etc. Située à Ste-Germaine de Ghantam, Cté Drummond, A vendre à très bon marché et à bonnes conditions. Cause de vente: abandon du métier. S'adresser à L. A. Neiderer, St-Germain de Grantnam, Cté Drummond, P. Q. 22-5 fév. P07

Un Beau Prix Chaque Semaine sera donné durant tout notre grand concours à la personne qui aura recruté le plus grand nombre d'abonnés au Bulletin de la Ferme. Pourquoi n'en seriez-vous pas le gagnant cette semaine ???

SOCIETES ET CERCLES

Les sociétés d'agriculture, au nombre de 90, ont porté, au cours de l'année fiscale se terminant le 30 juin 1924, le nombre de leurs membres de 20,172 à 20,964. Le total des souscriptions versées par les membres qui fut de \$40,935.35 en 1922-23, s'est élevé à \$42,673.00 au cours du dernier exercice.

Le journal bilité quar en "tribun sont tenu

M. le Rédi:

M. le Réda

Je viens article pu Devoir du Les mécor de cette ch pression q vateurs n d'esprit- puissent s et que cert blier au ty chronique, longue et l au nom d rait pu aje ressembler les cultivi

Il y a d coup aux qui comp vaux.

J'invite ticle, à p trouver un de la cat

Morale: pour amu l'on ne coi

Saint-Star

Une confi res mar en.—Av Produis Elle es demand de 29%

Monsieur

La sem Montréal de la culti particulier Hollandai Le Dr Donnal férence qu avantages trêfle dans

M. le c la formati plus de cl jamais eu puiser. I grande cu la valeur vernemen de chaux pour les c leur voisin

Il a bid l'achat de

Les cu semons de vient pas l échecs est gers et n La Provir toute la g graine ser et un plus résultats c

Nous di trêfle alsik terres son rieté pouss même dan plus l'alsik

Nous né rare d'en t ment avec landais. l pâturages d'années.

Il nous : trêfle d'od Il préfère l des terres pâturage c c'est le m terrain et une bonne bonne rééc de plus en

temps pour vos bijouteries  
Adresses-vous à

**THUR PAQUET**  
grand bijoutier et horloger  
de QUEBEC.  
St. Joseph. - Québec.

**MAUX**  
A  
**NDRE**

RE—Taurus Ayrshire de trois ans  
ps. très bon sujet, troupeau acéré  
François Allaire, Frampton, comté  
P. Q., Case 35. 5 fév. B

RE OU A ECHANGER—Eaton Fer  
r. pesant 1950 bien sain, permis de  
recommandé, reproducteur No 1.  
nte a servi 5 ans dans le comté.  
ans, noire et pouliche de 20 mois. Ces  
nt à vendre à bonnes conditions. F.-X.  
R. No 2, Victoriaville, P. Qué. P05

RE—Un taureau Holstein, aura 2 ans  
mére est au Livre d'Or avec un record  
de lait à 3 ans. Aussi un autre  
letain, aura un an au mois d'avril dont  
ont 68 lbs de lait par jour. A vendre à  
ditions. Troupeau acéré. S'adres-  
re Sansfaçon, Charlesbourg, comté  
P. Q. 22 janv. X57

CANADIENNE—enregistrée aura qua-  
avril prochain et vèlant au printemps  
\$100. S'adresser à Ferme La Savoyar-  
u, Côté Nicolet P. Q. 16-30 j.—Xtp.

PARDEZ PAS—Dmeandes immédiates  
d'abonnements et enveloppes, afin  
part à notre grand concours d'abonne-  
e nouveaux s'élèvent tous



es, Fromageries, Beurreries.

ON DEMANDEE—Un fabricant de  
de fromage possédant tous les diplômes  
d'expérience et pouvant fournir les meil-  
lences, désire position pour 1925. S'adres-  
Barthelemi Côté, Thetford-Mines, P. Q.  
M.G.

IER. FROMAGER.—Désire se placer  
son 1925. Préférerait dans une fabrique  
is les alentours de Montréal. Fournir  
tes références. Jos. Labbé, Beaurivage  
Lotbinière, P. Q. 29j—12 fév. P-65

BEURRIERIE A VENDRE située dans le  
-Norbert Co. Bernier, outillée avec un  
e neuf. Prix: \$3,500. Accepterons un  
ontant comptant et la balance payable  
ent. Pour toutes informations s'adres-  
taire Rouleau, St-Barthélemi, cité Ber-  
Q. 16-30 jX26-V D. & Cie.

RIERIE A VENDRE—Située dans la plus  
de la province de Québec: reçoit du lait  
crème. A vendre à bonnes conditions.  
vente: mauvaise santé. S'adresser au  
le la Ferme, Québec. 9—23 janv. P05

ant demande position—Bon fabricant  
is ses diplômes et 21 années de pratique  
position dans une bonne beurrerie.  
s'engager seul ou avec son fils. S'adresser  
t Jean, St-Evariste Village, Frontenac,  
5-19 f P05

QUE DE BEURRE A VENDRE située  
illage St-Aimé, Côté de Richelieu, fabriquant  
de 90 boîtes par semaine avec maisons  
dancées. S'adresser à R. Dudemaine, St-  
é Richelieu, P. Q. 12-2-B

QUE COMBINER A VENDRE—Fabri-  
outillée: Engin "Jonny", pasteurisateur  
, bonne chambre de maturation, glacière  
an du gouvernement, etc., etc. Située à  
ains de Grantam, Côté Drummond. A  
très bon marché et à bonnes conditions.  
e vente: abandon du métier. S'adresser  
Nelderer, St-Germain de Grantam, Côté  
nd, P. Q. 22-5 fév. P07

ous Prix Chaque Semaine sera donné  
out notre grand concours à la personne  
recruté le plus grand nombre d'abonné  
tin de la Ferme. Pourquoi n'en serais-  
le gagnant cette semaine???

**SOCIÉTÉS ET CERCLES**

sociétés d'agriculture, au nombre  
ont porté, au cours de l'année fis-  
terminant le 30 juin 1924, le nom-  
leurs membres de 20,172 à 20,964.  
al des souscriptions versées par les  
es qui fut de \$40,935.35 en 1922-23,  
levé à \$42,673.00 au cours du der-  
exercice.

**Tribune libre**

Le journal n'assume aucune responsa-  
bilité quant aux communications publiées  
en "tribune libre". Seuls les signataires  
sont tenus responsables de ces écrits.

St-Stanislas, 24 déc. 1924.

M. le Rédacteur du Bulletin de la Ferme,  
Québec.

M. le rédacteur,

Je viens de prendre connaissance d'un  
article publié, en première page sur le  
Devoir du 12 décembre dernier, intitulé:  
Les méconnus. Je regrette que la teneur  
de cette chronique laisse le public sous l'im-  
pression que les agronomes et les culti-  
vateurs ne sont pas doués de beaucoup  
d'esprit. Je conviens que des agronomes  
puissent se tromper et manquer de talent  
et que certains cultivateurs puissent ressem-  
bler au type mentionné au cours de cette  
chronique, c'est-à-dire avoir la barbe  
longue et la casquette un peu sale. Mais  
au nom de la justice, le chroniqueur au-  
rait pu ajouter que tous les agronomes ne  
ressemblent pas à son héros et que tous  
les cultivateurs ne sont pas si nigauds.

Il y a des agronomes qui valent beau-  
coup aux cultivateurs et des cultivateurs  
qui comprennent et utilisent leur tra-  
vail.

J'invite M. Zoile, le signataire de l'ar-  
ticle, à parcourir les campagnes et à  
trouver un grand nombre de cultivateurs  
de la catégorie de celui qu'il ridiculise.

Morale: On ne doit pas traiter, même  
pour amuser les lecteurs, de choses que  
l'on ne connaît pas. !

Joseph E. Mongrain,  
Cultivateur pratiquant  
Saint-Stanislas, (Champlain).

Une conférence fort pratique.—Nos ter-  
ren manquent de chaux: donnons-leur-  
en.—Avantages du trèfle Alsike.—  
Produisons notre graine chez nous.—  
Elle est meilleure et est en grande  
demande.—Le trèfle Alsike augmente  
de 29% le poids du foin.

Monsieur le Rédacteur

La semaine dernière nous avons eu à  
Montréal une conférence sur les avantages  
de la culture du trèfle sur les fermes en  
particulier des trèfles Blanc Indien Blanc  
Hollandais Alsike et Rouge.

Le Dr A. Mc-Taggart du Collège Mc-  
Donnald nous a démontré dans une con-  
férence qui dura près de deux heures les  
avantages considérables de la culture du  
trèfle dans la Province de Québec.

M. le conférencier a d'abord expliqué  
la formation des terres de la Province et  
plus de chaux sur les terres qui n'en ont  
jamais eu ou qui commencent déjà à s'é-  
puiser. La chaux est essentielle à la  
grande culture. On en a compris toute  
la valeur en Nouvelle-Zélande où le Gou-  
vernement transporte à ses frais des chars  
de chaux jusqu'à 100 milles de distance  
pour les cultivateurs qui n'en ont pas dans  
leur voisinage.

Il a bien insisté sur le point suivant:  
l'achat de la graine.

Les cultivateurs nous disent: Nous  
semons de la graine de trèfle et elle ne  
vient pas bien. La raison principale de ces  
échecs est que la graine vient de pays étran-  
gers et n'est pas acclimatée chez nous.  
La Province de Québec devrait produire  
toute la graine dont elle a besoin. Cette  
graine serait alors acclimatée, plus forte  
et un plus fort pourcentage produirait les  
résultats désirés.

Nous devons nous occuper surtout du  
trèfle alsike dit-il parce que 75% de nos  
terres sont un peu acides et que cette va-  
riété pousse dans presque toutes les terres,  
même dans le sable dans certains cas. De  
plus l'alsike se resème de lui-même.

Nous négligeons nos pâturages. Il est  
rare d'en trouver un qui soit semé spéciale-  
ment avec du trèfle blanc Indien ou Hol-  
landais. En Angleterre, on améliore les  
pâturages depuis déjà un grand nombre  
d'années.

Il nous a aussi causé longuement sur le  
trèfle d'odeur Hubam annuel et bisannuel.  
Il préfère le bisannuel. Il déclare que dans  
des terres qui ne poussent rien ou un  
pâturage qui ne pousse presque plus rien  
c'est le meilleur trèfle pour restaurer le  
terrain et pour y obtenir non seulement  
une bonne récolte de foin mais aussi une  
bonne récolte de graine laquelle devient  
de plus en plus en grande demande.

D'après des expériences conduites dan  
Ontario, il est démontré qu'en semant  
le trèfle Alsike on a augmenté la récolte  
de foin de 39% nous dit le Dr. Shaw  
et que le cultivateur devrait exiger une  
garantie du gouvernement lorsqu'il achète  
de la graine de trèfle parce qu'il y a une  
trop grande quantité de graine importée  
des pays chauds. Ces graines sont moins  
dispendieuses mais en revanche elles sont  
loin de donner satisfaction.

Permettez-moi de faire remarquer que  
nous n'apprécions pas suffisamment nos  
propres produits. Il faut que ce soient  
les étrangers qui le fassent pour nous. Ils  
reconnaissent en effet que nous avons  
des produits excellents et nous pauvres  
nous—nous cherchons toujours à impor-  
ter. Tâchons de nous corriger de ce dé-  
faut en prenant pour résolution d'être sa-  
tisfaits des produits de chez nous.

En réponse à une question le Prof.  
McTaggart dit qu'on peut semer le prin-  
temps à la fonte des neiges quand il y a  
encore des gelées et qu'il y a encore un  
peu de neige.

Avant de terminer permettez-moi de  
vous dire qu'il m'a été agréable de con-  
stater que l'enseignement de cet éminent  
professeur ne fait que corroborer ce que  
j'ai déjà lu sur le même sujet dans Le  
Bulletin de la Ferme, et qui peut se résum-  
mer comme suit. Pas de trèfle, pas de  
prospérité.

E.-G. Lajoie.

Montréal le 29 décembre 1924.

**Banque d'Hochelaga**  
50ème assemblée annuelle

La cinquantième assemblée annuelle  
des actionnaires de la Banque d'Hochelaga  
a eu lieu au siège social, place d'Armes,  
Montréal, le jeudi 15 janvier 1925, sous  
la présidence de M. J. A. Vaillancourt,  
président de la Banque.

Le gérant général, M. Beaudry Leman,  
a donné lecture du Bilan de l'exercice  
clos le 29 novembre 1924, et il a fait  
quelques commentaires sur les progrès  
de cette institution.

"Le compte Profits et Pertes, a-t-il  
déclaré, fait ressortir des bénéfices nets  
de \$737,083, soit une augmentation  
\$136,961 sur l'exercice précédent. Ce  
résultat est d'autant plus satisfaisant  
que la Banque d'Hochelaga n'a profité  
des avantages de la fusion que pendant  
les sept derniers mois de l'exercice. Le  
capital versé de la Banque, qui a été  
porté à \$7,500,000 au moment de la  
fusion, avait été de \$4,000,000 au cours  
des cinq premiers mois de l'exercice, ce  
qui représente un capital moyen pour  
l'année de \$4,875,000. Les bénéfices  
nets de l'exercice représentent 15.12  
pour cent du capital versé et 7.38 pour  
cent du capital, de la réserve et des profits  
non répartis,—à rapprocher de 15 et de  
7.28 pour cent en 1923. Après réparti-  
tion des dividendes, souscription au  
fonds de pension du personnel, provision  
pour impôts fédéraux et amortissement  
des \$15,000,000 d'obligations cédées à la  
Banque, il reste un solde de profits non  
distribués de \$247,941, alors que ce  
solde créditeur était, en 1923, de \$239,658.

Les dépôts, qui s'élevaient à \$56,721,-  
000 fin novembre 1923, atteignent main-  
tenant \$96,824,000. Depuis la fusion, ils  
ont augmenté de plus de \$1,700,000. Cela  
indique que notre institution, qui est  
depuis un demi-siècle au service du pu-  
blic, possède de plus en plus sa confiance.

Nous nous préoccupons sans cesse,  
du reste, d'offrir à notre clientèle toute  
la sécurité qu'elle est en droit d'attendre.  
En regard du chiffre des dépôts, qui consti-  
tue de beaucoup le plus fort élément de  
notre passif, s'inscrit un actif très impor-  
tant, dont nous avons, cette année encore,  
augmenté la liquidité.

Notre encaisse en or et autres espèces  
et en billets du Dominion s'élève à  
\$7,553,396. Notre encaisse totale, qui  
était d'environ 13 millions en 1923, dé-  
passe cette année les 20 millions. Cette  
augmentation de 7 millions se justifie  
surtout par nos décrets aux réserves cen-  
trales d'or, qui ont été portées, d'une  
année à l'autre, de \$2,500,000 à \$6,000,-  
000, et par nos billets du Dominion,  
dont le montant a passé de \$5,448,460 à  
\$6,459,958.

L'actif immédiatement réalisable de la  
Banque d'Hochelaga s'établit à \$60,197,-  
885, contre \$32,653,075 fin novembre  
1923. L'an dernier, notre actif immédia-  
tement réalisable était l'équivalent de 51  
pour cent de notre passif total envers le  
public. Cette année, il dépasse 54 pour

**Banque d'Hochelaga**

SITUATION AU 29 NOVEMBRE 1924

ACTIF	
1. Argent	\$15,093,110.19
2. Montant dû par d'autres banques	5,173,214.76
3. Obligations canadiennes des gouvernements et munici- palités. (Comptées au-dessous de la valeur marchande.)	30,449,387.10
4. Obligations publiques étrangères. (Comptées au-dessous de la valeur marchande.)	2,415,750.08
5. Autres valeurs. (Comptées au-dessous de la valeur marchande.)	1,339,465.96
6. Prêts à demande. (Garantis par des titres d'une valeur marchande largement suffisante.)	5,726,956.58
7. Prêts courants et escomptes. (Déduction faite de toutes créances douteuses et des fonds de prévoyance.)	53,675,022.14
8. Immeubles, créances hypothécaires et autre actif. (Comptés au-dessous de la valeur marchande.)	1,980,185.31
9. Immeubles et mobilier de la Banque. (Comptés au-dessous du prix coûtant et de la valeur marchande.)	5,225,458.52
10. Divers (valeur réalisable)	1,176,788.54
	<u>\$122,255,339.18</u>
PASSIF	
1. Billets de la Banque	\$11,475,379.00
2. Dépôts (épargne, comptes courants, correspondants)	98,363,106.76
3. Divers	1,028,858.42
	<u>\$110,867,344.18</u>
Passif envers le public	\$110,867,344.18
Passif envers les actionnaires (capital, réserve et pro- fits non divisés)	11,387,995.00
	<u>\$122,255,339.18</u>

En vertu d'une loi spéciale du Parlement canadien, la Banque  
d'Hochelaga prendra, le 1er février, le nom de

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

cent de ce passif. L'accroissement de  
plus de 27 millions 1/2 qu'accuse notre  
actif immédiatement réalisable est re-  
présenté par des valeurs de tout repos:  
obligations gouvernementales, munici-  
pales et scolaires. Cette augmentation  
remarquable de la liquidité de son actif  
n'a pas empêché la Banque d'Hochelaga  
de prêter son concours à toutes les en-  
treprises agricoles, commerciales, indus-  
trielles et financières, sagement conçues  
et solidement organisées, qui ont réclaté  
sa coopération. Nos prêts courants et  
escomptes, qui se chiffraient l'an passé  
par \$34,254,000, s'élevèrent cette année à  
\$53,521,000 déduction faite de toutes  
créances irrécouvrables ou douteuses et  
de larges réserves et provisions pour  
parer à l'avenir. Cet accroissement du  
chiffre des prêts courants et escomptes  
montre combien la banque a étendu son  
champ d'action."

\$8,847,000; en 1914, \$21,293,000; en  
1924, \$96,824,000."

La Banque d'Hochelaga prendra, le  
1er février, le nom de Banque Canadienne  
Nationale.

**Double  
Constamment**

tous les cinq ans  
depuis le commencement  
des affaires en 1892

Assurances en vigueur  
1923 \$351,402,105  
Actif  
1923 56,235,142

**Great-West  
Life**

**La Fournaise Suprême  
à air chaud**

Invention nouvelle et sans pareille  
SUPÉRIEURE A TOUTE AUTRE  
Prix les plus bas  
PONT-ROUGE, P. Q.

C est le temps des rhumes,  
donc de l'Oxymel à l'eucalyptus.

**Tribune libre.**

**Une lettre de M. Emile Bouchard, président de l'Association des Beurriers et Fromagers de la Province de Québec**

**Le paiement du lait suivant sa richesse**

St-Casimir, 1er janvier, 1925.  
A MM. Les Beurriers et les Fromagers, et à MM. les Cultivateurs de la Province de Québec.

Messieurs,  
Il y a déjà quelque temps, je vous ai promis un rapport concernant "Le paiement du lait suivant sa teneur en gras." Je dois vous dire d'abord que je fais consciencieusement ce rapport, sans faveur pour qui ce soit, et d'après mes connaissances de vingt ans d'expérience dans l'industrie fromagère.

Doit-on soutenir que le paiement du lait, d'après sa teneur en gras, pour la fabrication du fromage, n'est pas juste?

NON.—Pour faire pareille affirmation, il ne faut, évidemment pas connaître la composition du lait.

D'après mes connaissances personnelles, je suis convaincu que pour la fabrication du fromage, le paiement du lait doit se faire d'après sa richesse en gras, malgré que ce procédé ne soit pas tout-à-fait aussi précis que pour la fabrication du beurre. Mais c'est encore plus rapproché de la précision et de la justice, et de beaucoup, que de payer le lait d'après sa pesanteur. Par des chiffres et par des comparaisons, je vous prouverai ce que j'avance ainsi.

Je ne suis pas, comme on peut le prétendre, un premier expert en la matière; mais ayant fait facilement approuver la chose, lors de notre première assemblée, par tous les fabricants présents, cela signifie que tous ceux qui s'y connaissent tant soit peu en industrie laitière et fromagère sont en faveur du paiement du lait suivant sa richesse.

Voyons d'abord la composition du lait par 100 livres:

- Dans 100 livres de lait, il y a:
- 87% d'eau.
- 3.5% de gras.
- 3.6% de caséine.
- 4.5% de sucre.
- 0.7110 d'albumine.
- 0.7110 de sel et cendre.

Ce tableau représente la composition d'un lait normal. Ce 100 lbs de lait va donner 8.5 de fromage.

Prenez maintenant un autre 100 lbs de lait, avec les mêmes solides, non gras, et 3% de gras, ferez-vous autant de fromage?

Pouvez-vous soutenir que ces mêmes 100 livres de lait, avec 3% de gras, peuvent contenir plus de solides non gras? Si vous le soutenez et prouvez, je confesserai jugement, et dirai qu'il y a en cela quelque chose de prodigieux; car je suis convaincu, et la preuve en est facile à établir, que ce 100 livres de lait, avec 3% de gras, va donner moins de 8 livres de fromage, parce qu'il manque une demi livre de gras, ce qui représente plus que la demi livre de fromage.

Vous n'ignorez pas non plus que le gras marche pareillement avec la caséine et lui est proportionnel, c'est-à-dire que plus le lait est gras, plus il y a de solides non gras. D'ailleurs les chimistes officiels nous le prouvent et nous devons les croire.

Notre chimiste officiel, le Dr Charron, directeur de l'École Laitière de St-Hyacinthe, a fait toutes les analyses requises, dans des laits différents, et de différentes richesses, et le résultat officiel a été que plus le lait est gras, riche, plus le rendement en fromage est élevé.

Si vous avez suivi ses rapports, vous devez savoir qu'il a été prouvé, expérience faite dans une fromagerie contrôlée toute une saison, que la différence entre les laits de différentes richesses ne dépasse pas 4,100 de livres de fromage par 100 livres de lait, c'est-à-dire que de deux laits donnant chacun 4% de gras, le premier aura 9 et 96/100 de livres de fromage par cent livres de lait, et le second 10 livres, également par 100 lbs de lait. 4/100 de différence entre deux laits de même richesse, on dit que c'est l'écart le plus grand, par conséquent, c'est très minime.

Passons aux expériences faites à la Station Expérimentale de Geneva, New-York.

Ces expériences n'ont pas été faites dans le but de jeter un voile sur les yeux des gens, mais bien pour savoir si le paiement du lait d'après sa richesse, pour la fabrication du fromage, était plus juste que ce mode de le payer suivant sa pesanteur. Ces expériences ont encore prouvé que plus le lait est riche, plus le rendement en fromage est élevé.

Sur 300 expériences qui ont été faites, les preuves sont tout-à fait concluantes et certaines.

Deux laits de la même journée, l'un dosant 3% donnait un rendement de 8 30/100 livres de fromage; le deuxième dosant 5% donnait 12 9/10 livres de fromage.

N'est ce pas suffisant pour qu'on admette que le paiement du lait suivant sa richesse est juste, et beaucoup plus juste?

Evidemment, oui.

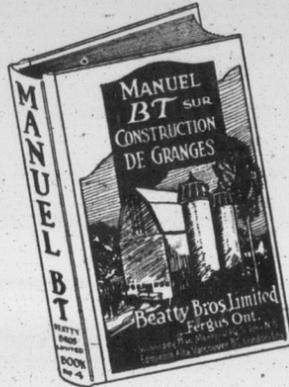
Maintenant, je vous démontrerai aussi que le gouvernement par sa loi, protège les cultivateurs; car vous n'ignorez pas les abus qui se commettent encore de nos jours. Vous n'ignorez pas qu'il se prend encore parfois, le matin, un peu de crème sur la canistre. Or, en payant le lait d'après sa richesse, la chose sera permise, et il n'y aura pas de mal, personne n'en souffrira.

Vous savez aussi qu'il se trouve des cultivateurs négligents, et quand on prévoit du mauvais temps, la négligence des gens peut faire augmenter la pesanteur du lait, mais non sa richesse, son rendement.

La loi est juste pour notre protection. Vous comprenez sans doute que je ne veux pas faire allusion aux cultivateurs soigneux; car je sais par expérience personnelle que la plupart des cultivateurs apportent leur lait à l'état naturel à la fabrique; je ne veux faire allusion qu'aux falsificateurs.

Vous me direz peut-être que je suis en faveur de cette loi parce qu'elle est de l'intérêt des fabricants. Au contraire, cette loi n'est pas en notre faveur; elle nous donne un surcroît d'ouvrage qui ne nous rapporte rien. Nous sommes pour cette loi parce qu'elle donne à chacun le sien. Nous approuvons cette loi parce que nous la savons juste; sans cela, nous serions pour son rappel et tout de suite. Et je le dis bien sincèrement, si l'Union Catholique des cultivateurs de la province demandait le rappel de cette loi, l'Association des Beurriers et Fromagers la soutiendrait sans doute; mais d'un autre côté, je suis convaincu qu'avant de demander le rappel de la loi, l'Union prendra tous les renseignements nécessaires et possibles.

**Manuel BT sur construction de granges.**



**GRATIS**

**A n'importe quel cultivateur qui construit, ou améliore sa grange.**

Ce livre précieux montre comment construire une grange gothique. Grange avec charpente en madriers, grange avec batterie latérale, grange avec armature en acier, porcherie, laiterie d'un étage, ou d'un étage et demi; Comment faire la fondation, les murs, et le ciment. Il montre en détail du commencement à la fin sur plusieurs pages illustrées, comment avoir un plancher au niveau, et faire la bordure pour le ciment, et poser le plancher, plates-formes à bestiaux, mangeoires, et gouttières, décrit en détail la méthode des charpentiers avec madriers, et donne les mesures pour le matériel requis pour les granges de différentes largeurs, de cette manière vous pouvez épargner plusieurs centaines de piastres seulement dans la charpente de la grange. Les sections de profil sont données, montrant les meilleures mesures des plates-formes à bestiaux, pour vaches de différentes races, et les mesures du passage d'alimentation, gouttières, bordures, et mangeoires. Donne une idée du meilleur arrangement de l'étable, et de la place exacte du silo, appartement à nourriture. Ventilation pour air frais, et air vicié, portes, fenêtres et passages. Ce livre n'est pas un catalogue, mais un livre d'informations que vous serez content de lire, et de garder. Imprimé en gros caractère, sur du papier glacé. 32 pages illustrées de plans pour construction, et 145 pages illustrant les plus belles granges, de différents styles. Procurez-vous une copie de cette édition, tandis que nous en avons.

**COUPON**

**BEATTY BROS LIMITED**  
Dépt. 822-F 423 Ave Selby, Westmount  
Montréal Qué.

Veillez m'envoyer le Manuel BT sur construction de granges, gratis, et frais de malle payés.

Construisez-vous une grange?.....

Où l'améliorez-vous?.....

Si oui, quand?.....

Dimension de la grange?.....

Seriez-vous intéressé dans les stalles sanitaires en acier?.....

Chariot à fumier?.....

Chariot à foin?.....

Abreuvoir?.....

Votre nom.....

Bureau de Poste.....

No. route rurale..... Prov.....

La ville la plus près de vous?.....

Et ici laissez-moi féliciter les Congressistes d'avoir pris vis-à-vis de la question une telle attitude.

Etudiez bien la question avant de prendre une décision. Il y va de votre intérêt, et si vous décidez de demander le rappel de cette loi, je me soumetts d'avance à ce verdict; mais j'espère que votre décision sera finale et juste.

Voici maintenant un exemple du paiement du lait suivant sa richesse pour la saison qui vient de se terminer.

Vous savez que l'écart général, dans presque toutes les fabriques, entre deux patrons, le plus haut et le plus bas, est d'environ une livre de gras, le premier dosant 3% et le second 4%. Le premier va donner un rendement en fromage au maximum de 8 livres, le second au minimum de 10 livres: écart de deux livres de fromage à 16 cts, égalant 32 cts. Le premier va être payé 0.35 la livre de gras, soit: \$1.05; le second 0.35 soit: \$1.40.

En payant le lait suivant sa pesanteur, le premier vous donne en lait la valeur de \$1.05 et vous lui avez donné \$1.22,5;

le second vous donne en lait \$1.40 en valeur, et vous lui donnez également \$1.22, 5.

Est-ce juste? C'est ce qui s'est fait dans le passé.

Si cette loi a été passée dans la province de Québec, c'est que ceux qui en ont pris la responsabilité, l'ont étudiée, et se sont bien renseignés. Ils ont agi dans l'intérêt des cultivateurs, et, si pour une raison ou une autre, cette loi était rappelée, "elle reviendrait en force plus tard, et cette fois, à votre demande."

(Suite à la page 57)

**La Fournaise Suprême**  
à air chaud  
Invention nouvelle et sans pareille  
SUPÉRIEURE À TOUTE AUTRE  
Prix les plus bas  
PONT-ROUGE, P. Q.

Voyez à la page 59 conditions de notre concours nouveau genre.

Quand toujours d jours tenu vernement c'est dans faite de notre loi le but de

En terr remarque

Plusieu que nous parce que cultivateu

Grande Je l'ai confiance

et des fr Québec, s tence, de

croyez pa il est inut n'ayons c

à nous-m mon exp inspecteu

tivateurs tent des l pour arri prendre fa

On dire teurs qui

Peut-ét compéten pas grand rais persc tout de m seil.

Si vous de l'honn pour l'éco ve; ou si

fiance au loi; mais vous que

faite pou votre inté ment, et

antir. Je me r

Le paie se, éloigne fication, f son lait.

plus cons fabriqués, ragera la

tier. Gré son d'espé les revenu augmenté

dire, dans notre pro

Mon p je n'en d mais je l' bonne foi, et veux b ce sujet.

Je me Un sin vateurs.

Préside ne

RH



coûte rien. par la post. Une carte aujourd'hui. PAUL C

struction

RATIS

importe quel  
ateur qui cons-  
ou améliore sa

Grange gothique. Grange avec  
grange avec armature en acier,  
comment faire la fondation, les  
ment à la fin sur plusieurs pages  
re la bordure pour le ciment, et  
s, et gouttières, décrit en détail  
mesures pour le matériel requis  
vous pouvez épargner plusieurs  
grange. Les sections de profil  
s-formes à bestiaux, pour vaches  
ntation, gouttières, bordures, et  
de l'étable, et de la place exacte  
frais, et air vicié, portes, fenêtres  
re d'informations que vous serez  
re, sur du papier glacé, 32 pages  
trant les plus belles granges, de  
tion, tandis que nous en avons.

estmout

a de granges, gratis, et frais de

acier?.....

vous donne en lait \$1.40 en  
et vous lui donnez également  
5.

est juste ?

ce qui s'est fait dans le passé.  
te loi a été passée dans la pro-  
Québec, c'est que ceux qui en  
s la responsabilité, l'ont étudiée,  
nt bien renseignés. Ils ont agi  
l'intérêt des cultivateurs, et, si  
ne raison ou une autre, cette loi  
appelée, "elle reviendrait en  
us tard, et cette fois, à votre de-  
"

(Suite à la page 57)

ournaiseSuprême  
à air chaud

vention nouvelle et sans pareille  
SUPÉRIEURE A TOUTE AUTRE  
Prix les plus bas  
PONT-ROUGE. P. Q.

à la page 59 conditions de  
tre concours nouveau genre.

(Suite de la page 56)

Quand une loi est passée, elle souffre  
toujours de la critique; mais il faut tou-  
jours tenir compte que lorsqu'un gou-  
vernement ou l'autre passe une loi,  
c'est dans l'intérêt général (exception  
faite de la loi de conscription), et si  
notre loi a été passée, c'est certes dans  
le but de vous protéger.

En terminant, je ferai une dernière  
remarque.

Plusieurs cultivateurs sont convaincus  
que nous sommes en faveur de la loi,  
parce que nous sommes à la merci des  
cultivateurs.

Grande erreur.

Je l'ai déjà dit; si vous n'avez pas  
confiance aux inspecteurs des beurrieres  
et des fromageries de la province de  
Québec, si vous doutez de leur compé-  
tence, de leur tolérance, si vous ne les  
croyez pas animés de l'esprit de justice,  
il est inutile de parler de la loi. Alors  
n'ayons confiance à personne, pas même  
à nous-mêmes; car je constate, d'après  
mon expérience personnelle, que les  
inspecteurs sont plus en faveur des cul-  
tivateurs que du fabricant, et ils méritent  
des félicitations; car nous-mêmes,  
pour arriver au succès, nous devons  
prendre fait et cause pour le cultivateur.

On dira peut-être: il est des cultiva-  
teurs qui sont contre la loi.

Peut-être mettent-ils en doute la  
compétence du fabricant. Je ne dirai  
pas grand-chose à ce sujet, car j'entre-  
rais personnellement en cause; mais  
tout de même je vous donnerai un con-  
seil.

Si vous doutez de la compétence ou  
de l'honnêteté de votre fabricant, soit  
pour l'échantillon du lait, ou son épreu-  
ve; ou si encore vous n'avez pas con-  
fiance aux inspecteurs, rappelez cette  
loi; mais songez-y avant, et souvenez-  
vous que ceux qui ont fait cette loi l'ont  
faite pour votre bien commun, dans  
votre intérêt et en vue de votre avan-  
cement, et non dans le but de vous ané-  
antir.

Je me résumerai ainsi:

Le paiement du lait, d'après sa riches-  
se, éloigne et rend impossible toute falsi-  
fication, force le cultivateur à bien tenir  
son lait. Résultat final: rendement  
plus considérable, meilleurs produits  
fabriqués, ce qui aidera aussi et encou-  
ragera la sélection dans le troupeau lai-  
tier. Grâce à cette loi, nous avons rai-  
son d'espérer que dans quelques années,  
les revenus de l'Industrie Laitière seront  
augmentés d'un quart et cela, il va sans  
dire, dans l'intérêt du cultivateur et de  
notre province.

Mon présent rapport provoquera,  
je n'en doute pas, quelques critiques;  
mais je l'ai fait consciencieusement, de  
bonne foi, dans l'intérêt des cultivateurs  
et veux bien ne pas avoir à revenir sur  
ce sujet.

Je me souscris comme toujours,

Un sincère ami de la cause des culti-  
vateurs.

**Emile Bouchard,**

Président de l'Association Canadienne  
des Beurriers et Fromagers  
de la Province de Québec.

**RHUMATISME**



Pendant mon séjour  
en France avec l'ar-  
mée américaine, j'ob-  
tins une ordonnance  
française pour le trai-  
tement du rhumatisme  
et de la névrite.  
Je l'ai donnée à des  
milliers avec de mer-  
veilleux résultats.  
L'ordonnance ne me  
coûte rien. Je n'en demande rien. Je l'envoie  
par la poste si vous m'envoyez votre adresse.  
Une carte postale vous la procurera. Ecrivez  
aujourd'hui.

PAUL CASE 1235 BROCKTON MASS

**La mise en conserve domestique  
des fruits**

**II—Exemple frappant.....,mais pas à imiter**

**Pertes considérables.—\$14,000 perdus l'été en une  
seule paroisse, pour ne pas l'avoir pratiquée.—  
Statistiques intéressantes et probantes**

La lettre si franche et si pré-  
cise de notre ami de St-Jérôme,  
sur la mise en conserve des fruits,  
publiée dans notre dernière édi-  
tion, a non-seulement mis en  
lumière les moyens faciles de fa-  
brication domestique, mais en-  
core les profits considérables que  
les cultivateurs peuvent retirer  
de cette industrie, qui, nous le  
constatons avec plaisir, est en  
pleine évolution, surtout dans les  
centres fruitiers de la province.

Les observations qui nous ont  
été faites à ce sujet nous ont  
engagé à poursuivre nos recher-  
ches, mais au point de vue opposé,  
c'est-à-dire des pertes que l'on  
peut faire en ne recourant pas à la  
mise en conserve du surplus des  
fruits que l'on ne vend pas en  
nature.

On nous a donné un exemple  
frappant de ces pertes, dans une  
des belles paroisses des environs  
de Montréal, renommée pour la  
qualité et la quantité des fruits  
qui s'y cultivent et en particu-  
lier des fraises.

On sait que, l'an dernier, la  
récolte des fraises a été surabon-  
dante à peu près partout, telle-  
ment qu'après quelques bons mar-  
chés, le prix des fraises est tombé  
à un minimum de prix qui ne  
pouvait même compenser le coût  
de la cueillette et de l'expédition.  
Le producteur ne crut devoir  
faire autre chose que de les laisser  
sur le champ, et on a estimé que  
dans cette paroisse, il était resté  
ainsi non cueillies au moins un  
millier de coffres de fraises.

Faisons le calcul de cette perte  
globale pour les producteurs de  
ce seul fruit.

Un coffre se compose de 54  
casseaux, pesant en moyenne 1 lb.  
le casseaux. Or, d'après notre  
correspondant de St-Jérôme — et  
ses données sont exactes — un  
casseau ordinaire de fraises don-  
ne une petite canistre, grandeur  
2, de conserve; c'est donc 4½  
douzaine de canistres par coffre.  
1,000 coffres donneront par consé-  
quent 4,500 douzaines de canis-  
tres.

Combien valent, au prix du  
gros, ces 4,500 douzaines?

En référant au Catalogue de  
Laporte & Martin, mois d'août  
dernier, on y trouve que les  
conserves de fraises étaient cotées,  
à \$6.30 la caisse de deux douzaines,  
ou \$3.15 la douzaine, soit \$14,175  
pour les 500 douzaines.

Au détail, la canistre de fraises  
se vend de 40 à 50 cts. C'est  
donc une marge de 15 à 20 sous  
en plus du prix du gros, soit une  
somme d'à peu près \$1,000, qu'il  
faudrait ajouter aux \$14,175, ce  
qui formerait un total d'environ  
\$15,000 de perte pour les pro-  
ducteurs.

Maintenant combien coûte la  
mise en conserve?

Les canistres, grandeur 2, coûtent

\$4.00 le mille, cotation.  
Letson & Burpee; le sucre, disons  
8 sous la livre; le producteur de  
fraises n'a pas à faire la dépense  
d'achat; il reste la main-d'œuvre,  
la cueillette, le chauffage, etc.  
Le coût de fabrication peut donc  
s'estimer comme suit, à la boîte:

Canistre..... 4 sous  
Sucre..... 2 sous  
Main-d'œuvre, etc. 10 sous au  
plus.

Donc: 16 sous, en moyenne,  
pour une canistre de fraises qui  
se vend 25 sous en gros et 40 à 50  
sous au détail.

Le coût globale de fabrication  
coûtera donc à peu près \$850.  
La perte nette aura donc été de

plus de \$14,000.

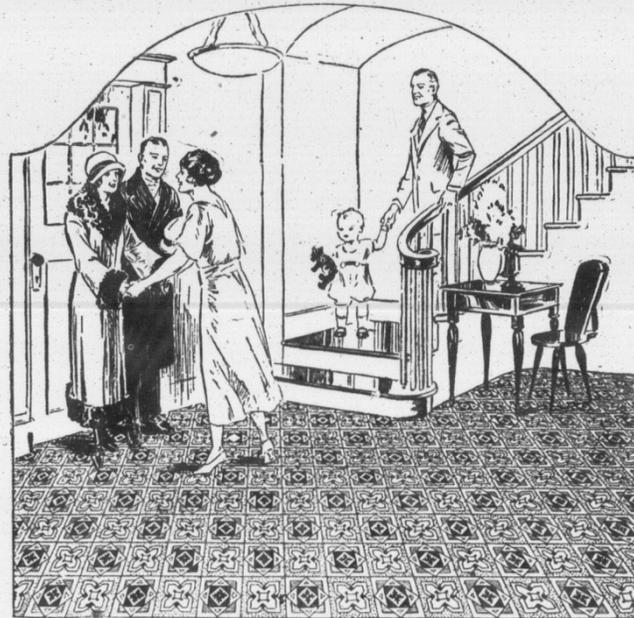
N'est-ce pas énorme?

Et cela, seulement pour les  
fraises, et dans une seule pa-  
roisse!

Dans cette même paroisse, on  
cultive en grand les fèves, que  
l'on vend en gousse, pendant tout  
le temps qu'elles se vendent à un  
prix raisonnable. Lorsqu'il n'est  
plus profitable de les vendre en  
nature, on laboure le champ, et  
c'est fini pour l'année. Perte con-  
sidérable encore que nous pour-  
rions estimer: nous avons toutes  
les données voulues.

P. S.—L'Association des Fabricants  
de Conserves domestiques, 339, Avenue  
Viger, Montréal, nous informe qu'elle  
peut aujourd'hui, fournir pour \$150 à  
\$200, le stérilisateur, la sertisseuse, etc.,  
qui dans sa lettre de la semaine dernière  
M. Cayer évaluait à \$300.00 environ.  
Peut-être y a-t-il eu erreur de copiste  
lorsque \$300. a été écrit. En tout cas,  
c'est bon à savoir.

**La Fournaise Suprême**  
à air chaud  
Invention nouvelle et sans pareille  
SUPÉRIEURE A TOUTE AUTRE  
Prix les plus bas  
PONT-ROUGE. P. Q.



**Planchers qui reflètent vos sou-  
rires de bienvenue**

Le Linoléum Dominion est joli et attrayant et crée une atmosphère de joie et  
d'hospitalité que vos invités ne peuvent manquer d'apprécier. Il vous  
offre aussi une variété de décor jolis contrastes dans les couleurs—effets  
d'ensemble attrayants—couleurs diffuses ou coloris éclatant. Le Linoléum  
Dominion, vous les offre tous—dans des dessins appropriés pour chaque pièce.  
Le Linoléum Dominion signifie Economie sans sacrifice de la qualité ou du  
bon goût. Le Linoléum Dominion est souple, lisse et sans couture. Il ne  
se déchire pas. Etant imperméable et non-poreux, la poussière, la graisse,  
etc., ne peuvent pénétrer sa surface ou le tacher. Quelques coups de vadrouil-  
le ou de brosse et il est brillant, propre, et sans tache—toujours.

Pour les foyers où il y a des enfants, il n'y a rien  
pour égaliser de plancher sanitaire qui n'offre  
aucun endroit pour les germes et la poussière,  
et il est si facile à tenir propre.  
Le Linoléum Dominion est d'un prix modéré et  
donne des années et des années de service et de  
satisfaction.

**Carpettes en Linoléum Dominion**

Les Carpettes en Linoléum Dominion ont les mêmes  
qualités sanitaires et hygiéniques du Linoléum Do-  
minion, et vous sont offertes dans plusieurs jolis des-  
sins. Elles durent aussi longtemps, et adhèrent bien  
au plancher sans qu'il soit nécessaire de les coller  
ou les clouer.

DANS TOUS LES MAGASINS D'AMEUBLE-  
MENT ET GENERAUX



Fait en Canada

**DOMINION LINOLEUM**

**Chez-nous**  
Section féminine Le Foyer, L'École

### Lettre ouverte à nos exposantes

Nous vous envoyons les étiquettes pour la vente de travaux domestiques, chez Goodwin's Limitée.

Vous voudrez bien les remplir et les fixer solidement aux objets que vous nous enverrez, car s'ils se détachaient nous n'aurions plus de moyens d'identifier vos marchandises.

Vous remarquerez qu'il y a une partie consacrée à la description de l'objet, à l'historique si vous aimez mieux, et qu'il doit porter un numéro. Ainsi, si vous avez dix ouvrages, vous les numéroterez de un à dix, et nous les inscrirons de cette façon sur nos listes.

Vous devez dire le nom de l'objet, le coût de la matière première, le nombre d'heures consacrées à sa confection, et si cela vous plaît, votre âge. Ceci est surtout pour les personnes avancées en âge et les toutes jeunes filles.

Vous voudrez bien mettre le prix en plomb et lorsque l'évaluateur sera passé et l'aura examiné, nous le mettrons en encre. Si vous ne permettez pas que le prix soit modifié, mettez-le de suite en encre, mais ne soyez pas surprise si vous perdez ainsi des chances de le vendre.

Vous voudrez bien pour expédier les travaux aussitôt que cette lettre vous atteindra avec les étiquettes, et à vos frais, au Bulletin de la Ferme, 11 Côte de la Montagne, Québec. Nous nous chargerons de l'expédition à Montréal et de vous renvoyer les objets qui ne seraient pas vendus.

L'acheteur de la Maison Goodwin's sera ici le 27, de sorte que vous avez tout le temps voulu pourvu que vous ne perdiez pas de temps.

Avec nos meilleurs souhaits pour votre succès personnel et celui de notre vente.

Vos bien dévoués,

LE BULLETIN DE LA FERME, LTEE.

Cousine Avette.

**Buvez-vous  
du thé Japon?  
— alors, essayez le  
Thé Vert de Ceylan**

**"SALADA"**

—il possède un arôme beaucoup  
plus fin et ne coûte que 38c. par  
paquet d'une ½ livre. 1300F

#### Boîtes aux lettres POUR LES COUSINES

Nous répondrons à toutes les lettres simplement signées d'un pseudonyme et nous publierons les manuscrits qu'on nous enverra pourvu que le bon sens et la grammaire y soient suffisamment respectés.

Mme Cyrille F.—Vous avez dû recevoir ce que vous demandiez.

Madame Amédée B.—Vous recevrez le nombre d'étiquettes demandées.

L'ormière.—Merci de nous dire combien d'étiquettes vous avez besoin.

Violette des Charp.—Vous avez dû recevoir les vingt étiquettes. Et je vous souhaite bon succès à notre vente du 6 février.

Bruyère.—Non, ne il sera pas trop tard, car les travaux nous arriveront vers ce temps.

Fanchon.—Nous avons bien votre nom sur notre liste et vous avez dû recevoir les deux étiquettes.

Brunettes aux yeux noirs.—Vous n'avez pas mentionné le nombre d'étiquettes, mais je vous les ai envoyées au meilleur de ma connaissance.

Alma.—Nous préférons savoir le nombre d'étiquettes que nos exposantes désirent, celles qui n'ont pas spécifié de nombre en recevront dix chacune.

Madame Samuel C.—J'espère qu'au moment où vous lisez ces lignes, vos ouvrages nous auront été expédiés. Le retard n'a pas dépendu de moi. Mais nous avons retardé au 27 la venue de l'évaluateur de Montréal. Le plus tôt que tout nous sera expédié sera le mieux.

(Suite à la page 59)

# Grande Vente

CHEZ

## DE TRAVAUX DOMESTIQUES

*Goodwin's*  
LIMITED

SOUS LE DISTINGUE PATRONAGE DE L'HONORABLE J.-E. CARON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

LE 6 FEVRIER ET LES SEPT JOURS SUIVANTS

Cette vente qui se fera dans le sous-sol comprendra tous les genres d'ouvrages qui se fabriquent dans les foyers canadiens à la campagne: tricots et lainages de toutes sortes y compris des ceintures fléchées authentiques; étoffes du pays, toiles de lin, couvertures de laine, tapis tissés et crochetés, catalogues, sacs pour magasinier, ouvrages de fantaisie.

Les fermières qui nous enverront des travaux sont particulièrement invitées à nous faire une visite pendant cette semaine du carnaval d'hiver. Nous veillerons à leur confort en leur permettant de déposer leurs paquets à nos vestiaires. Notre restaurant dont les prix sont très abordables sera aussi à leur disposition. Notre "Service d'achats" et notre "Service personnel", sous la direction de M. Crépault et de son assistante Mademoiselle Hardy leur permettra de faire leurs emplettes avec le minimum de fatigue et à leur plus grande satisfaction.



## LA LOI POUR TOUS

Consultations légales, par Letarte & Rioux, avocats du Barreau de Québec

**Avis important.**—Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le Journal. 1o Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultations; c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné; 2o Les questions doivent être adressées directement au Bulletin; 3o Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questions ordinaires, usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et les avocats; 4o Si le correspondant désire une réponse immédiate, par lettre, nos avocats consultants peuvent évaluer des honoraires.

**A PROPOS DE SUCCESSION.**—(Réponse à J.-E.-H.)—Q. Un père est mort sans testament, laissant un enfant majeur et quatre enfants mineurs. La mère à son tour est morte.

Un notaire a été chargé de faire inventaire, et il a reçu une certaine somme d'argent, et il n'a jamais rendu un compte détaillé au tuteur qui avait été antérieurement nommé. Peut-il réclamer quelque chose après huit ans de cela. Maintenant les mineurs d'alors sont tous devenus majeurs.

R. La question de notre correspondant peut s'interpréter de deux manières différentes. Si l'on prend les termes exacts contenus dans la question posée. En effet est-ce le notaire ou est-ce ce sont les mineurs qui prétendent réclamer dans cette succession?

Si c'est le notaire qui redemande une balance d'honoraires, il est clair que légalement, il ne peut le faire, parce que sa réclamation est éteinte par la prescription, en vertu de l'article 2260 du Code civil. En effet, le paragraphe 2 de cet article 2260 déclare: "L'action se prescrit par cinq ans dans les cas suivants: 2o.—Pour services professionnels des notaires et émoluments des officiers de justice, à compter de l'exigibilité. S'il s'agit d'une réclamation des mineurs, et que le notaire aurait agi frauduleusement, nous devons dire que la prescription ne court pas contre le dol et la fraude. Par conséquent les mineurs ont toujours droit de revenir contre le notaire qui aurait gardé de l'argent qui ne lui appartient pas.

Bien plus, les mineurs ont aussi un recours contre leur tuteur qui est responsable de tous ses actes d'administration en cette qualité. Mais pour que le tuteur encoure cette responsabilité, il faut qu'il soit en faute en quelque manière. Comme dans le cas, par exemple, où le tuteur laisse prescrire une réclamation appartenant aux mineurs, ou encore, par sa négligence qu'il attire aux mineurs des pertes d'argent ou des désavantages.

**INCORPORATION D'UNE MUNICIPALITÉ CIVILE.**—(Réponse à J. L. P.)—Q. Quelles sont les procédures à faire pour incorporer les municipalités civiles? Il s'agit d'un canton qui est en municipalité et dont on voudrait séparer une partie pour faire une seconde municipalité?

R. Les articles 35 et suivants du Code municipal donnent les procédures à suivre en pareils cas. Pour les détails, nous prions notre correspondant de s'adresser au sous-ministre des affaires municipales. Ce dernier lui fera parvenir une brochure qui pourra le guider dans les procédures à suivre et lui donner la forme exacte que doivent prendre ces documents. Cependant, il est bon de résumer en quelques mots ce que veulent dire les articles 35 et suivants précédemment nommés.

Lorsqu'il s'agit de diviser une municipalité civile existante soit automatiquement en vertu de la loi comme les municipalités de canton, soit en vertu d'une demande d'incorporation, il faut adresser sa requête au lieutenant-gouverneur. Cette division est accordée lorsque la requête est consentie ou signée par la majorité des propriétaires de biens-fonds compris dans la requête du territoire que l'on veut diviser. Il est bien entendu que la division faite, l'ancienne comme la nouvelle municipalité doit contenir au moins quarante maisons habitées, dans une étendue n'excédant pas soixante arpents en superficie, lorsqu'il s'agit d'une municipalité de village. Pour toutes les autres municipalités que celles de village, la loi exige que la corporation ne soit pas moins de trois cents âmes.

La requête que les intéressés adressent au lieutenant-gouverneur pour demander la division d'une municipalité, doit être accompagnée d'une description technique, et même si le ministre des terres et forêts

le juge nécessaire, d'un plan dressé par un arpenteur-géomètre. Il est à remarquer que si l'on veut former une municipalité de village, la requête doit être accompagnée d'un plan original sur toile à calquer fait suivant les exigences de l'article 37 et montrant le territoire dont l'érection en municipalité de village est demandée, ainsi que toutes les autres subdivisions cadastrales, etc. Ajoutons que le tout, c'est-à-dire requête, plan et description, doit être produit entre les mains du secrétaire de la province et contenir un certain nombre de copies déterminées par le dit secrétaire.

Pour être complets, il faudrait citer presque tous les articles du Code municipal de l'article 35 à l'article 50, mais nous crovons plus pratique après ces quelques renseignements, de référer notre correspondant au département du secrétaire de province ou au sous-ministre des affaires municipales, comme nous l'avons dit précédemment.

**DONATION PAR CONTRAT DE MARIAGE.**—(Réponse à U. L.)—Q. Deux époux possèdent un contrat de mariage par lequel le mari donnait à sa femme une somme de \$5,000.00 à prendre sur ses biens futurs, quand bon lui semblera de le faire. Après le mariage le mari achète une terre, mais il en paye un prix si élevé qu'il se voit bientôt dans l'impossibilité de rencontrer ses versements. Les créanciers prennent alors jugement contre le mari. Les droits de la femme ne sont pas enregistrés sur la propriété. Le créancier a-t-il le droit de saisir les meubles les animaux, etc., sans tenir compte des droits de l'épouse en vertu du dit contrat de mariage?

R. La donation des biens futurs faite par le mari à la femme dans un contrat de mariage n'est pas considérée comme capable d'être opposée aux créanciers du mari. La jurisprudence semble avoir établi définitivement ce point. Donnons un exemple: Le futur époux déclare dans son contrat de mariage qu'il donne à sa future épouse les meubles qu'il possède actuellement et ceux qu'il pourrait acquérir dans l'avenir. Supposons qu'un créancier saisisse les meubles du ménage, la femme pourrait faire opposition à la saisie pour les meubles que son mari possédait à la date du contrat de mariage. Mais l'opposition qu'elle peut faire pour les meubles acquis depuis sera renvoyée par le juge si les faits sont établis par le créancier sur ce point. Dans le cas d'un immeuble c'est pratiquement la même chose, si le mari peut garantir à sa femme une certaine somme sur une propriété par contrat de mariage il devra d'abord être propriétaire de cet immeuble au moment du contrat et ensuite il lui sera nécessaire de faire enregistrer sa donation sur l'immeuble qu'il peut ainsi affecter.

**QUESTIONS DE COURS D'EAU.**—(Réponse à S. T.)—Q. Dans une certaine paroisse il existe un cours d'eau qui passe sur la municipalité de village pour aller se jeter dans une rivière: vingt-sept con-

tribuables de cette paroisse y sont intéressés et doivent l'entretenir. Il y a quelques années le village voisin a construit des canaux d'égout, et sans en parler aux intéressés du cours d'eau ont fait aboyer leurs égouts à ce cours d'eau. Comme conséquence, l'entretien du cours d'eau a été augmenté d'une façon considérable. Il est aussi à constater que depuis le moment où ce village décharge ainsi ses égouts dans le cours d'eau, les champs voisins sont très souvent inondés. Le village doit-il contribuer à l'entretien du dit cours d'eau?

R. Il nous paraît bien clair que la corporation de village devrait contribuer à l'entretien partiel de ce cours d'eau puisqu'elle a augmenté d'une façon notable les obligations des contribuables qui sont attachés à ce cours d'eau; et notre opinion s'appuie d'abord sur la question d'équité et sur l'opinion que les Tribunaux semblent avoir donné jusqu'ici sur ce point. En effet, la Cour d'Appel a décidé que ceux qui égouttaient leurs terres dans un cours d'eau, étaient obligés de contribuer à son entretien en une proportion déterminée.

Or le village de "X" s'égoutte dans ce cours d'eau, il nous paraît de ce fait, devoir contribuer à son amélioration aussi bien qu'à son entretien ordinaire.

**RESPONSABILITÉ.**—(Réponse à J. C.)—Q. Un élève est blessé gravement en jouant, sur la glace, dans la cour d'une école, et cela sous les yeux de l'institutrice qui avait la surveillance, mais n'a pu empêcher l'accident.

Cette institutrice est-elle responsable à l'égard des parents de l'enfant? Ceux-ci peuvent-ils l'obliger à payer les frais médicaux, etc?

R. La surveillance que possède l'institutrice sur les enfants, pendant qu'ils sont sous la direction, ne peut la rendre responsable qu'en vertu du droit commun. L'article 1054 du Code civil déclare que l'instituteur et l'artisan sont responsables des dommages causés par leurs élèves ou apprentis pendant qu'ils sont sous leur surveillance. Ceci veut dire que si les élèves causent des dommages à la propriété d'autrui pendant qu'ils sont sous la surveillance de l'instituteur celui-ci peut être tenu responsable.

Mais dans le présent cas, l'article 1054 ne peut s'appliquer, le cas est différent. La blessure dont souffre l'élève ne peut être attribuée par ailleurs à la négligence ou à la faute de l'institutrice. En effet, il s'agit d'un accident que l'institutrice n'a pu empêcher ou prévoir et dont elle ne peut être tenue responsable, vu que l'entretien de l'école et des dépendances appartient aux commissaires, et aux syndics d'écoles de la municipalité scolaire. Si la responsabilité existe, et elle nous paraît peu claire, elle retomberait sur les commissaires ou les syndics, et non sur l'institutrice qui n'y est pour rien.

**RECOURS ET ACCIDENT DU TRAVAIL.**—(Réponse à J. A. G.)—Q. Un confrère qui s'intéresse au Bulletin de la Ferme nous demande de bien vouloir établir quels sont les droits et recours de l'ouvrier qui souffre d'un accident au cours de son travail.

Nous croyons en accordant à cette demande servir les intérêts de nos lecteurs, et renseigner ceux-ci sur un sujet des plus importants en ce qui les concerne. Les patrons comme les employés profiteront certainement de la courte étude que nous avons faite à ce sujet, en nous guidant sur la jurisprudence la plus concluante et la plus moderne que nous avons pu trouver.

R. Lorsqu'il s'agit d'un accident du travail, deux recours sont offerts à la victime ou, pour vulgariser davantage, l'employé qui souffre d'accident peut prendre deux actions distinctes.

1.—En se basant sur la loi des accidents du travail.

2.—En se réclamant du droit commun. L'action en vertu du droit commun n'existe que dans le cas où la loi des accidents du travail ne peut s'appliquer; par exemple lorsque la maison d'affaires que le patron opère ne tombe pas dans la catégorie de celles mentionnées à l'article premier de la loi des accidents du travail. Le caractère des accidents qui tombent sous le coup de la loi des accidents du travail consiste en ce que l'accident est arrivé à l'occasion du travail aux ouvriers travaillant dans une industrie ou dans des entreprises faites dans un but de bénéfice. Les employés de commerce proprement dit semblent donc exclus des avantages de la loi des accidents du travail, à moins qu'on y fasse usage de machines mues par une

autre force que celle de l'homme ou des animaux.

Il n'est pas nécessaire, pour que la loi ci-dessus s'applique, que le patron soit en faute; le fait brutal qu'un accident s'est produit rend le patron responsable jusqu'à concurrence de la somme de \$3,000.00 vis-à-vis des ouvriers qu'il emploie dans son industrie. L'indemnité que la Cour accorde aux demandeurs de cette catégorie varie suivant la gravité de l'accident et la diminution de capacité de travail dont souffre la victime.

Mais il ne faut pas oublier tout de même que le montant de \$3,000.00 fixé comme maximum par la loi des accidents du travail peut être élevé davantage par le président du Tribunal s'il est allégué dans l'action et prouvé que l'accident est dû à la faute inexcusable du patron.

En effet, comme dit le Juge Carroll dans une cause de Montréal Tramways Co. vs Savignac (Page 246, P. J. Q. C. B. R. Vol. 27). La loi des accidents du travail ne détruit pas le droit commun pour lequel une personne est toujours responsable des dommages que sa négligence ou celle de ses employés cause à autrui.

C'est pour cette raison que dans une précédente consultation, nous disions à un correspondant qu'il devait se prévaloir du droit commun, en poursuivant pour un accident qui lui était arrivé, car il y avait faute inexcusable du patron.

Bien entendu, l'action doit être prise en suivant les formalités de la loi des accidents du travail, mais l'allégué basé sur le droit commun permet de réclamer une somme plus considérable que celle fixée, comme maximum, par la loi des accidents du travail. C'est une question de procédure que les avocats chargés de la cause doivent démêler, s'il y a lieu.

Comme nous l'avons dit précédemment le droit commun s'applique seulement dans le cas où la loi des accidents du travail n'est pas applicable, ou il s'applique incidemment, mais en se conformant aux procédures exigées par la loi des accidents du travail.

(Suite à la page 61)

**CRISES** arrêtées de façon permanente par le remède Trench contre Epilepsie et Crises. Simple traitement à domicile. Plus de 35 années de succès. Des milliers de témoignages de toutes les parties du monde. Faites venir la brochure gratuite donnant détail complets.

Ecrivez tout de suite à TRENCH'S REMEDIES LIMITED 37 St James' Chambers 79 rue Adelaide est Toronto Canada (Découpez ceci)

Le cul dans sa l S'il lui e TION: tries i comm ou en gouve fabriq provin Pour to utiles, fait po Canad Versailles Montu Versai

**\$8,000.00** DONNE **GRATIS.**

Les Prix en Argent que nous avons donnés s'élèvent au montant ci-haut mentionné.

Nous donnerons encore \$500.00 comme suit.

1er Prix \$100. 5ème Prix \$40.  
2ème Prix \$75. 6ème Prix \$30.  
3ème Prix \$60. 7ème Prix \$25.  
4ème Prix \$50. 8ème Prix \$20.  
5 Prix de \$10. Chacun en Argent  
10 Prix de \$5. Chacun en Argent



Resolvez cette devinette et obtenez un PRIX EN ARGENT. Si vous regardez de près vous verrez les figures de sept personnes, dissimulées dans la grille montrant l'accident d'automobile.

**POUVEZ-VOUS LES TROUVER?** Si vous les trouvez marquez-les d'un X, découpez la vignette et envoyez-nous la avec un papier sur lequel vous écrirez: "J'ai trouvé toutes les figures et les ai marquées." Ecrivez aussi votre nom et votre adresse. Dans le cas d'égalité l'écriture et la propreté seront un point important. Si votre réponse est juste nous vous aviserons par le retour de la maille d'une condition très simple à remplir. N'envoyez pas d'argent. Vous pourrez être un des gagnants sans dépenser un sou de votre argent. Envoyez votre réponse directement à

**GOOD HOPE MANUFACTURING COMPANY**  
Distributrice Mutual Life Rue Craig Ouest, MONTREAL

Le cul dans sa l S'il lui e TION: tries i comm ou en gouve fabriq provin Pour to utiles, fait po Canad Versailles Montu Versai

Le cul dans sa l S'il lui e TION: tries i comm ou en gouve fabriq provin Pour to utiles, fait po Canad Versailles Montu Versai

Le cul dans sa l S'il lui e TION: tries i comm ou en gouve fabriq provin Pour to utiles, fait po Canad Versailles Montu Versai

Le cul dans sa l S'il lui e TION: tries i comm ou en gouve fabriq provin Pour to utiles, fait po Canad Versailles Montu Versai

Le cul dans sa l S'il lui e TION: tries i comm ou en gouve fabriq provin Pour to utiles, fait po Canad Versailles Montu Versai

Le cul dans sa l S'il lui e TION: tries i comm ou en gouve fabriq provin Pour to utiles, fait po Canad Versailles Montu Versai

Le cul dans sa l S'il lui e TION: tries i comm ou en gouve fabriq provin Pour to utiles, fait po Canad Versailles Montu Versai

Le cul dans sa l S'il lui e TION: tries i comm ou en gouve fabriq provin Pour to utiles, fait po Canad Versailles Montu Versai

Le cul dans sa l S'il lui e TION: tries i comm ou en gouve fabriq provin Pour to utiles, fait po Canad Versailles Montu Versai

**RESPON**  
—(Réponse de l'étré, j'a réparer- lui, la l a été incend complètement mer le prix il n'y avait

R. Lorsq objets pou devient dép en conséq le Code ci pareil cas. déclare aux Code civil. obligé de g avec tous le tenu de res son proprié chose dépc était aux être réclam ou néglige croyons qu détruite pa à la suite taire n'a pu responsable

Il a été j que le dép perte de la la Cour du opinion et du déposi

**VENTE**  
T. St.O.)— vente avec l'acte a été possédait terre. Le de payer déclaré qu vel acte p moyen préts de a

Le mon pourrait-il eut exercé de quitter si quelque des procès la terre?

R. Si l' due au bai est préfér: une quitta aussi de fa le vendeu au cas où réméré.

En effe boursier à des répara tions pou mais il n que le ver ser les pai

Il est v agir d'une et nous er moyen; i payant l transport propriété serait ain le vendeu l'acheteur bailleur d

Nous t où les cr saisir la p que le dr de sorte encore ét

**L'ÉPAI**

Le cul dans sa l S'il lui e TION: tries i comm ou en gouve fabriq provin Pour to utiles, fait po Canad Versailles Montu Versai

Le cul dans sa l S'il lui e TION: tries i comm ou en gouve fabriq provin Pour to utiles, fait po Canad Versailles Montu Versai

Le cul dans sa l S'il lui e TION: tries i comm ou en gouve fabriq provin Pour to utiles, fait po Canad Versailles Montu Versai

## LA LOI POUR TOUS

(Suite de la page 62)

**RESPONSABILITE DE L'OUVRIER**—(Réponse à L. C.)—Q. Dans le cours de l'été, j'ai donné une de mes voitures à réparer à un charbon; pendant qu'il l'avait chez lui, la bâtisse qui servait de boutique a été incendiée et ma voiture a été brûlée complètement. Ai-je le droit de réclamer le prix de ma voiture au charbon, car il n'y avait pas d'affiche.

R. Lorsqu'un ouvrier reçoit certains objets pour en faire les réparations, il devient dépositaire de ces objets, et il est en conséquence tenu aux obligations que le Code civil impose au dépositaire en pareil cas. Pour résumer ce que la loi déclare aux articles 1795 et suivants du Code civil, disons que le dépositaire est obligé de garder la chose déposée chez lui avec tous les soins nécessaires, il est ensuite tenu de rendre la chose à la demande de son propriétaire. Les dommages que la chose déposée a subis pendant qu'elle était aux mains du dépositaire peuvent être réclamés de celui-ci lorsqu'il y a faute ou négligence de sa part. Mais nous croyons que lorsque la chose déposée est détruite par une force majeure, c'est-à-dire à la suite d'un événement que le dépositaire n'a pu contrôler, ce dernier n'est pas responsable.

Il a été jugé d'abord par les Tribunaux que le dépositaire était responsable de la perte de la chose détruite par le feu, mais la Cour du Banc du Roi a renversé cette opinion et a conclu à la non responsabilité du dépositaire au cas d'incendie.

**VENTE A REMERE.**—(Réponse à T. St.O.)—Q. J'ai acheté une terre par vente avec droit de rachat, au moment où l'acte a été passé, le bailleur de fonds possédait une créance de \$450.00 sur la terre. Le vendeur demande à l'acheteur de payer le bailleur de fonds, et lui a déclaré qu'il n'aurait pas besoin d'un nouvel acte pour être en sûreté. Quel est le moyen pratique pour protéger les intérêts de l'acheteur?

Le montant payé au bailleur de fonds pourrait-il être réclamé au vendeur s'il eut exercé ce droit, quoiqu'il n'existe pas de quittance, et quelle sera ma position si quelques créanciers venaient à faire des procédures dans le but de faire vendre la terre?

R. Si l'acheteur payait la dette qui est due au bailleur de fonds nous croyons qu'il est préférable pour lui de se faire donner une quittance par le bailleur de fonds, et aussi de faire constater par acte notarié que le vendeur s'engage à faire remboursement au cas où il voudrait exercer son droit à rachat.

En effet, le vendeur est obligé de rembourser à l'acheteur les frais de vente, ceux des réparations nécessaires et des améliorations pour augmenter la valeur de la chose; mais il n'apparaît pas par le Code civil que le vendeur est aussi obligé à rembourser les paiements faits sur la propriété.

Il est vrai que notre correspondant peut agir d'une autre manière pour se protéger et nous croyons que c'est le meilleur moyen; il s'agirait tout simplement en payant le bailleur de fonds de se faire transporter les droits de celui-ci sur la propriété et cela par acte notarié. Il serait ainsi absolument tranquille, car si le vendeur venait à reprendre sa propriété, l'acheteur resterait créancier à la place du bailleur de fonds.

Nous tenons à ajouter que dans le cas où les créanciers du vendeur voudraient saisir la propriété, ils ne pourraient vendre que le droit de rachat, et pas autre chose; de sorte que notre correspondant peut encore être tranquille sur ce point.

## L'ÉPARGNE DU CULTIVATEUR

Le cultivateur doit placer ses épargnes dans sa ferme d'abord.

S'il lui en reste, il les placera en OBLIGATIONS première hypothèque des industries qui font vivre l'agriculture, en commençant par celles de sa province, ou en titres d'emprunt émis par le gouvernement, les municipalités, les fabriques, les écoles, de cette même province.

Pour toutes indications et suggestions utiles, s'adresser à la maison qui a le plus fait pour l'émancipation économique du Canada français:

Versailles-Vidricaires-Boulais (limitée), Montréal, rue St-Jacques. Immeuble Versailles.

**POUVOIRS DE L'INSPECTEUR AGRAIRE.**—(Réponse à A. N.)—Q. Je suis inspecteur agraire de la municipalité où j'habite. Puis-je, sur demande, aller régler une difficulté entre des propriétaires de clôtures, sans être autorisé par le conseil; et s'il survient des frais contre moi, qui devra les payer?

R. Du fait qu'un inspecteur agraire a été nommé par la municipalité et qu'il a prêté le serment requis par la loi, il se trouve obligé de remplir l'office que le Code municipal lui décerne. Cet officier n'a pas besoin de l'autorisation spéciale du conseil dans tel ou tel cas particulier pour agir en sa qualité. En effet, dans le cas qui nous occupe spécialement, l'article 202 du Code municipal oblige l'inspecteur agraire à régler les questions qui peuvent survenir entre les propriétaires des clôtures de ligne lorsqu'il en est requis par un propriétaire par écrit ou vive voix. Il est entendu que l'inspecteur agraire doit suivre scrupuleusement les procédures qui lui sont indiquées dans le Code municipal, et spécialement en l'espèce, les procédures indiquées à l'article 202 dont nous avons parlé. Ajoutons que l'inspecteur agraire qui est requis d'agir, soit par le conseil, ou soit par un particulier, a le droit de se faire payer un certain honoraire qui représente, suivant les articles 189 et 190 du Code municipal, une somme de .20 centins pour chaque heure employée à la visite des lieux, ainsi qu'à la conduite et à la surveillance des travaux s'il ne les exécute pas lui-même.

Et dans le cas, où cet honoraire lui est dû par un particulier ce sont les personnes que l'inspecteur agraire trouve en défaut qui doivent payer les déboursés et les frais. Si personne n'est trouvé en défaut, ces frais sont payés par la partie qui a requis les services de l'officier municipal.

**COURS D'EAU.**—(Réponse à W. P.)—Q. Il existe un cours d'eau verbalisé qui passe dans la ligne de ma terre et celle de mon voisin. Ce cours d'eau nous est inutile pour égoutter notre terrain, et de fait le procès-verbal ne nous attache pas à ce cours d'eau. Suis-je obligé de travailler dans un tel cours d'eau par le fait que c'est en même temps un fossé mitoyen entre mon voisin et moi-même?

R. Il nous paraît que notre correspondant peut être obligé de contribuer à l'entretien du cours d'eau en question. En effet, il doit exister un fossé de ligne entre deux héritages voisins et en vertu de l'article 523 du Code civil ces fossés sont réputés mitoyens. L'article 526 du même code déclare que les fossés mitoyens doivent être entretenus à frais communs.

Nous comprenons, d'un autre côté, que l'existence d'un cours d'eau verbalisé dans la ligne peut obliger à son entretien complet les propriétaires riverains; mais nous sommes d'opinion que la loi générale doit tout de même suivre son cours.

**FABRICATION DES VINS DE FRUITS.**—(Réponse à L. T.)—Q. La Loi des liqueurs de la Province de Québec défend-elle la fabrication des vins de fruits pour l'usage personnel de celui qui les fabrique; dans le cas contraire y a-t-il une amende d'imposée?

R. Nous avons précédemment donné une opinion sur des questions semblables à celle que notre correspondant nous pose aujourd'hui. Nous croyons que la Commission des liqueurs ne peut citer devant le Tribunal ni faire condamner à l'amende des personnes qui fabriquent des vins de fruits pour leur usage personnel et celui de leur famille. Le gouvernement fédéral peut donner un permis pour la fabrication des liqueurs alcooliques; mais nous croyons que lorsqu'il s'agit de fabrications faites à la maison pour soi-même, sans appareil de distillation comme des alambics ou autres, un tel permis n'est pas absolument nécessaire. Ce qui à la loi des liqueurs vise surtout, c'est d'empêcher la distillation des liqueurs alcooliques et d'en faire le commerce. Nous tenons à dire que le seul fait de trouver chez un individu des appareils de distillation indiquant que leur propriétaire ou leur possesseur s'en sert pour faire le commerce des alcools, suffit pour que ce propriétaire ou ce possesseur soit poursuivi et emprisonné.

Aussi, si les vins de fruits et de bière peuvent être fabriqués pour son usage personnel, nous croyons qu'il serait dangereux par exemple de fabriquer du whisky ou autres alcools destinés aux mêmes fins, car, ce serait s'exposer au vindictes de la loi.

**ACTE D'ACCORD.**—(Réponse à W. P.)—Q. Un cours d'eau traverse ma terre et l'entretien s'en faisait en vertu d'un acte d'accord. Aujourd'hui l'acte d'accord a été mis de côté par ceux qui l'avaient consenti. Les intéressés ne veulent pas non plus la verbalisation de ce cours d'eau, et ils prétendent que c'est un cours d'eau naturel.

Est-ce que je peux remplir le lit de ce cours d'eau?

R. Nous tenons tout de suite à attirer l'attention de notre correspondant sur le fait qu'un acte d'accord ne peut être révoqué que du consentement de toutes les parties ou leurs représentants. Donc, si l'un quelconque des intéressés n'a pas consenti à ce que l'acte d'accord soit annulé, il existe encore légalement. Nous nous basons à ce sujet sur l'article 503 du Code municipal. Le dit article que nous citons plus bas, établit cependant que l'acte d'accord peut être aussi révoqué par le conseil municipal ou le bureau des délégués et il devient inexistant quand un procès verbal est adopté pour remplacer le dit acte d'accord.

Advenant le cas où le cours d'eau en question ne serait pas naturel, et qu'il serait abandonné par tous les intéressés, nous sommes d'opinion que notre correspondant pourrait combler ce cours d'eau s'il lui cause des dommages, ou lui entraîne des inconvénients graves.

Article 503 C. M.—"L'acte d'accord est substitué de droit au procès-verbal ou au règlement qui régit le cours d'eau, s'il y en a un, et est obligatoire pour les parties qui l'ont consenti et leurs représentants jusqu'à ce qu'il soit révoqué par le conseil ou le bureau des délégués, ou du consentement de toutes les parties, ou leurs représentants, ou jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un procès-verbal ou un règlement subséquent, sous les mêmes pénalités que si le cours d'eau était régi par un règlement ou un procès-verbal." D'un autre côté si le cours d'eau était naturel notre correspondant ne peut rien faire qui soit de nature à aggraver la servitude de ceux qui le reçoivent précédemment ou encore à empêcher ce cours d'eau de rendre service aux personnes qui habitent les fonds inférieurs. Nous tenons à citer pour baser notre dernière opinion, l'article 503 du Code civil.

Article 503 C. C.—"Celui dont l'héritage borne une eau courante ne faisant pas partie du domaine public, peut s'en servir à son passage pour l'utilité de cet héritage, mais de manière à ne pas empêcher l'exercice du même droit pour ceux à qui il appartient, sauf les dispositions contenues dans le chapitre 51 des Statuts refondus pour le Bas-Canada, et autres lois spéciales." "Celui dont l'héritage est traversé par cette eau peut en user dans tout l'espace qu'elle parcourt, mais à la charge de la rendre, à la sortie du fonds, à son cours ordinaire".

**ASSERMENTATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX.**—(Réponse à J. E. R.)—Q. Un conseil municipal est-il obligé d'assermenter ses officiers, par exemple ses inspecteurs de chemin ou ses inspecteurs agraires, lorsqu'ils entrent en fonction. Dans la négative, le conseil est-il obligé de faire assermenter les comptes qui lui sont présentés par ses inspecteurs ou autres personnes qui réclameraient des dommages causés par la négligence de quelqu'un?

R. L'article 135 du Code municipal nous paraît tellement clair et répondre si nettement à la question de notre correspondant que nous le citons ci-dessous sans commentaire.

Article 135 C. M.—"Avant d'entrer en fonction tout officier municipal doit prêter serment d'office, et ce, dans les quinze jours qui suivent l'avis de sa nomination. Ce serment est prêté suivant la formule contenue dans l'article 83. A défaut de le faire, il est censé avoir refusé d'exercer la charge à laquelle il est nommé, et il est sujet aux pénalités prescrites pour tel refus."

"Il peut, néanmoins, jusqu'à ce que la vacance créée par son refus ait été accomplie, entrer dans les fonctions et les exercer s'il en est capable, sans préjudice toutefois des frais des procédures prises contre lui."

"Tout certificat attestant qu'un serment d'office a été prêté par un officier municipal, doit être déposé sans délai au bureau de la corporation, par la personne qui a prêté le serment."

Ajoutons que l'officier municipal qui n'a pas prêté son serment d'office fait tout de même des actes qui sont valides aussi longtemps qu'il n'est pas destitué de sa charge. Nous sommes d'opinion que le conseil municipal est obligé par les articles précités de voir à l'assermentation de ses



officiers, et cela dans les termes et dans les délais voulus par la loi.

**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE.**—(Réponse à J. C.)—Q. Une société coopérative nous demande quelle est la loi qui régit leurs transactions et leurs emprunts par billets, ou autrement; qui doit signer ces billets, et quelle est dans ce cas, la responsabilité de ceux qui les ont signés aussi bien que des actionnaires de la société coopérative.

R. La société coopérative existe dans la province de Québec en vertu de l'article 1971 et suivants des Statuts refondus. Depuis 1909, cet article a été largement amendé; aussi une étude approfondie de la matière nous demanderait de longues pages; nous serons donc forcés de résumer autant que possible les quelques détails importants qui nous paraîtront utiles dans la régie ordinaire de ces sociétés. Les pouvoirs des sociétés coopératives sont trop étendus pour en donner ici leur énumération; nous nous contenterons de parler de la responsabilité des membres ou actionnaires ainsi que des pouvoirs spéciaux concernant les emprunts.

L'article 1973 des Statuts nous déclare que: "chaque société coopérative est de nature d'une société par action, la responsabilité de ses membres ou actionnaires est limitée au montant de leurs mises respectives."

Donc les membres ou actionnaires des sociétés coopératives ne seront responsables des dettes de la société que dans le cas où ils n'auront pas entièrement payé leurs actions, et seulement pour cette dernière somme. Comme exemple, disons qu'une société coopérative doit \$100.00 et que tous les actionnaires ont payé leur part aucun d'eux ne pourrait être poursuivi pour la dite somme de \$100.00.

D'un autre côté, en supposant que l'un des actionnaires doit un montant de \$10.00 à la société en balance de ses actions, il serait obligé de verser la somme de \$10.00, et pourrait être poursuivi s'il ne le fait pas; mais sa responsabilité des dettes de la société ne peut pas nécessairement dépasser la somme de \$10.00.

Les directeurs nommés pour administrer la société ne peuvent être tenus responsables plus que les autres membres ou actionnaires, du moment, bien entendu, qu'ils restent dans les limites des pouvoirs que leur donne la loi.

Le bureau de direction de la société en vertu de l'article 1981 a le pouvoir, si ses règlements n'y sont pas opposés, de régler les conditions de tout contrat et de voir à ce que les intérêts de la société y soient sauvegardés. Le même bureau peut aussi acquérir les meubles et les immeubles et les revendre, emprunter de l'argent, autoriser les procédures légales ou judiciaires etc. Quand à l'emprunt, les législateurs ont voulu fixer un maximum, mais d'année en année les pouvoirs de la société sur ce point ont été étendus. En effet, en 1909, il n'était permis d'emprunter qu'une somme n'excédant pas le montant des actions souscrites, mais la loi amendée en 1912 se lit comme suit: Article 1981 paragraphe 2. "Le montant total des sommes empruntées ne doit jamais excéder quatre fois le montant des actions souscrites et celui du fond de réserves."

Les billets doivent être signés par le président ou le vice-président et le secrétaire trésorier; mais ceux-ci doivent y être autorisés d'une façon générale ou spéciale par le bureau de direction. La responsabilité du président et du secrétaire trésorier, comme nous l'avons dit précédemment, est limitée aux actions qu'ils ont souscrites, mais il est bien entendu que le secrétaire trésorier est responsable envers la société de l'argent qu'il a touché en sa qualité, et il est obligé de donner un cautionnement au montant fixé par le bureau de direction, à la satisfaction du bureau de direction, et à la satisfaction du président et du vice-président.

(Suite à la page 64)

**8000.00**  
DONNE  
**GRATIS.**

en Argent que nous avons  
s'élèvent au montant  
haut mentionné.  
onnerons encore \$500.00  
comme suit.

\$100. 5ème Prix \$40.  
75. 6ème Prix \$30.  
60. 7ème Prix \$25.  
50. 8ème Prix \$20.

\$10. Chacun en Argent  
\$5. Chacun en Argent



z cette devinette et obtenez un  
ARGENT. Si vous regar-  
vous verrez les figures de sept  
distinables dans la gra-  
ture mon-  
ent d'automobile.

**Z VOUS LES TROUVER ?**  
rouvez marquer les d'un X, décou-  
ette et envoyez-nous là a ec un  
equel vous écrivez: "J'ai trouvé  
ures et les ai marquées." Ecrivez  
om et votre adresse. Dans le cas  
écriture et la propriété seront ui-  
rants. Si votre réponse est just-  
viserons par le retour de la mulli-  
tion très sim le à remplir. N'en-  
argent. Vous pourrez être un der-  
is dépenser un sou de votre argent.  
votre réponse directement à  
**E MANUFACTURING COMPANY**  
111e Rue Craig Onest, MONTREAL

que celle de l'homme ou des

as nécessaire, pour que la loi  
applique, que le patron soit en  
brutal qu'un accident s'est  
le patron responsable jusqu'à  
de la somme de \$3,000.00  
ouvriers qu'il emploie dans  
L'indemnité que la Cour  
demandeurs de cette caté-  
ivant la gravité de l'accident  
tion de capacité de travail  
la victime.

aut pas oublier tout de même  
nt de \$3,000.00 fixé comme  
r la loi des accidents du tra-  
élevé davantage par le pré-  
ribunal s'il est allégué dans  
rouvé que l'accident est dû  
excusable du patron.

omme dit le Juge Carroll dans  
Montréal Tramways Co. vs  
ge 246, P. J. Q. C. B. R. Vol.  
des accidents du travail ne  
e droit commun pour lequel  
est toujours responsable des  
de sa négligence ou celle de  
cause à autrui.

cette raison que dans une  
onsultation, nous disions à  
lant qu'il devait se prévaloir  
mun, en poursuivant pour  
qui lui était arrivé, car il y  
excusable du patron.

du, l'action doit être prise  
formalités de la loi des acci-  
ail, mais l'allégué basé sur le  
n permet de réclamer une  
considérable que celle fixée,  
um, par la loi des accidents  
est une question de procé-  
avocats chargés de la cause  
rer, s'il y a lieu.

is l'avons dit précédemment  
mun s'applique seulement  
la loi des accidents du tra-  
pplicable, ou il s'applique  
mais en se conformant aux  
igées par la loi des accidents

te à la page 61)

**S** arrêtées de façon perma-  
nente par le remède Trench  
contre Epilepsie et Crises.  
Simple traitement à domi-  
cile. Plus de 35 années  
de succès. Des milliers de  
cures les parties du monde. Fai-  
ture gratuite donnant détail

ives tout de suite à  
**REMEDIES LIMITED**  
Chambers 79 rue Adelaide est  
Toronto Canada

**L'exposition avicole, son but, ses résultats**

10.—L'exposition avicole est une excellente leçon de choses. Cultivateurs, villageois et citadins, tous sont plus ou moins intéressés à ce genre d'exposition, car 80% au moins d'entre eux gardent des poules.

20.—L'exposition avicole a pour but de réunir les aviculteurs dans une compétition amicale, afin de leur permettre de tirer profit des enseignements qui leur sont donnés par la comparaison et l'appréciation de leurs oiseaux.

30.—L'exposition avicole est une occasion exceptionnelle pour vendre ou acheter. Aussi, nombreux sont ceux qui préfèrent attendre ce temps: l'éleveur, pour mettre en vente des oiseaux de bonne qualité et bien préparés; l'acheteur, pour se procurer, à des prix raisonnables et après avoir eu l'avantage de bien les examiner, les sujets qu'il lui faut pour améliorer son troupeau.

40.—L'exposition avicole est aussi un médium de publicité pour les exposants, car elle leur fait connaître au loin sans qu'il leur en coûte, et leur crée assez souvent une clientèle inespérée.

50.—L'exposition avicole fait naître, chez l'enfant le goût du beau et de l'utile; chez les adultes, elle le fortifie ou le rectifie.

60.—L'exposition avicole constitue pour les novices, pour ceux qui exposent pour une première fois surtout, un entraînement excellent et quasi-indispensable; chez ceux qui réussissent, elle fortifie une légitime ambition; chez ceux qui ne réussissent pas une première fois, elle apprend à tirer profit d'un échec et à s'en servir pour l'avenir.—Extrait du joli programme de l'Exposition Avicole de Québec, qui a lieu au Manège Militaire, Québec, du 21 au 25 janvier.

**Comme quoi on y gagne à acheter du bon stock, fût-il quelque peu plus cher que le commun.**

Extra de lettres reçues récemment de personnes qui ont acheté des volailles de la Basse-Cour Belvédère, Québec.

Chicoutimi, 5 janvier 1925.

"Monsieur William Boily, régisseur de la Station Avicole a de très bonnes poules R.I.R., ça pond passablement; vous l'avez très bien servi."

(Signé) Avida Charbonneau, Agronome officiel.

Rock Forest, 31 décembre 1924.

"J'ai bien aimé la visite de vos instructeurs; cela m'a fait beaucoup de bien. Mes poules pondent beaucoup; elles ont

donné jusqu'à 50 œufs dans une journée et elles sont en bonne santé. "Le froid ne leur a rien fait du tout."

(Signé) Adélarde Demers, Régisseur.

Pike River, 31 décembre 1924.

"J'ai reçu les poulettes en très bon état; elles sont bien travaillantes. Avez-vous des Rhode Island rouges écloses de bonne heure."

(Signé) Auguste Pinsonneault.

**La Fournaise Suprême à air chaud**  
Invention nouvelle et sans pareille  
SUPÉRIEURE À TOUTE AUTRE  
Prix les plus bas  
PONT-ROUGE, P. Q.

Voyez à la page 59 conditions de notre concours nouveau genre.

**Nous garantissons plus d'œufs!**



BEAUCOUP D'ŒUFS est la meilleure preuve que nous GARANTISSONS vous donner satisfaction—ou il ne vous en coûtera pas un sou. La ponte est le plus grand facteur de succès dans l'élevage des volailles. Le Régulateur de Pratt pour les volailles FAIT pondre les poules. Il régularise le sang, les intestins et les organes digestifs. Il les maintient vigoureuses et en santé, les fait engraisser, leur donne des muscles fermes, des os forts, une crête et des barbillons rouges, des plumes brillantes et des œufs fertiles. C'est un PRODUCEUR D'ŒUFS sans rival. Il favorise d'une façon certaine les organes producteurs d'œufs. Il prévient également les maladies en maintenant les volailles en excellente santé. Les éleveurs de volailles font usage de Pratt avec succès, depuis cinquante ans. Il ne vous en coûte qu'un sou par jour pour trente poules. Alors, pourquoi ne pas en avoir? Demandez le Pratt à votre fournisseur—n'en acceptez pas d'autres.

**Régulateur de Pratt pour les volailles**

Les poux sont la terreur constante des volailles. Les poux empêchent les poules de pondre et partant font perdre beaucoup d'argent. Les poux sont spécialement dangereux pour les poulets et les baignes de poussière propres, employez



"Pratt's Lice Killer"  
Il est puissant, inoffensif et économique. Il tue les poux et n'offre aucun danger pour les volailles. Soyez sûrs que votre fournisseur vous donne les produits de Pratt. Demandez les "Pratts", et refusez tout autre.  
Faites venir notre brochure GRATUITE traitant des volailles.  
PRATT FOOD CO. OF CANADA, LIMITED  
315 Carlaw Ave., Toronto, Ont.

L'EXPOSITION AVICOLE DE QUÉBEC ne se terminera que le 25. N'oublions pas de la visiter. Elle a fait des progrès considérables depuis quelques années. Elle est dans le mouvement.

**Cours abrégés, Exposition, embargo.**—**Embargo sur volailles américaines.**—A cause de l'embargo du gouvernement canadien sur les volailles des Etats-Unis, on ne peut plus recevoir de ce pays aucune volaille sans un certificat d'un vétérinaire officiel américain, lequel certificat prévoit toutes les conditions sanitaires exigées par les autorités.

**Oxymel à l'Eucalyptus.**

**CONCOURS DE PONTE, A L'EST ET A L'OUEST DE QUEBEC**

Les concours se sont ouverts le 1er novembre 1924 et se continueront pendant 52 semaines. Chaque parquet contient 10 oiseaux, numérotés de 1 à 10. Les tableaux ci-dessous donnent dans les colonnes de 1 à 10, un état de la production de chaque oiseau pour la semaine. Dans la colonne "H" se trouve le total de la production hebdomadaire de chaque parquet et dans la colonne "T", le nombre total d'œufs à jour dans chaque parquet. Lorsque le nombre total d'œufs est plus élevé que le nombre totalisé d'œufs pondus par chaque poule dans la semaine, cela indique que les œufs pondus sur les planchers ont été inclus dans le relevé total du parquet.

Remarques.—Les parquets des Stations Expérimentales sont inscrits en vue de l'enregistrement, mais ils n'ont pas droit aux prix offerts.

Abréviations:—C.H.—Chanteclercs; L.B.—Livournes blanches; P.R.B.—Plymouth Rock Barrées; R.I.R.—Rhode Island rouges; W.B.—Wyandottes blanches; W.A.—Wyandottes argentées; Z.—Parquet en tête; F.—Fièvre d'incubation; M.—Muant.

Sous la direction de la Station Expérimentale à Ste-Anne-de-la-Pocatière.  
3ème année. Rapport Hebdomadaire. Semaine No 11. Finissant le 16 jan. 1925.  
Gérant du Concours: Jean L. Roy. Régisseur: J. A. Ste-Marie.

Sous la direction de la Station Expérimentale de Lennoxville.  
3ème année. Rapport Hebdomadaire. Semaine No 11. Finissant le 16 jan. 1925.  
Gérant du Concours: J. D. Lang. Surintendant: J. A. McClary

Parquet	Propriétaire et adresse	Race	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	H.	T.
1	Institut Agricole d'Oka, La Trappe	Ch.	4	5							4		13	203
2	Basse-Cour Trois-Rivières, Tr.-Riv.	L.B.												72
3	W. A. Carr, Ste-Agathe des Monts...	L.B.		5	4	4	4	5			4	4	30	257
4	E. Delcourt, St-Félix de Valois...	L.B.									4	4	13	173
5	H. Henry, Ste-Agathe des Monts...	L.B.		2		4					3	4	13	213
6	Joan D. Lachapelle, St-Paul...	L.Bf.			5	4	4						12	218
7	Laurentide Poultry Farm, Pte Gat.	Ch.		5										50
8	W. A. Carr, Ste-Agathe des Monts	P.R.B.	4	5	5	4	4	6	3	4	3	4	35	377
9	W. A. Carr, Ste-Agathe des M. No 2	P.R.B.		5		5	5	6	5	4	5	4	34	342
10	J. E. Coulombe, Ste-Angèle de Lav.	P.R.B.		4	4	5		2	4				19	140
11	E. K. Laflamme, Ste-Germaine...	P. R. B.		4		4	2				5	6	4	125
12	J. A. Proulx, Rocher à la Chapelle	P.R.B.	6	5	5	4	4						39	400
13	Station Expérimentale, La Ferme...	P.R.B.		4	4	4							20	215
14	Station Expérimentale, Ste-Anne...	P.R.B.	4	3		4	3				4	4	26	373
15	Station Expérimentale, Ste-Anne...	P.R.B.	3										12	316
16	J. W. Butler, Montréal	R.I.R.	6										10	57
17	Adélarde DeRoy, Princeville...	R.I.R.	4	4	4	6	2	4			4	3	4	307
18	Antoine DeRoy, Princeville	R.I.R.		4		6	4	3	3				3	216
19	Jos. C. Hébert, N.P., Montmagny	R.I.R.			5	4	5	4			5	4	4	31
20	Chs. E. Paquet, Pont Rouge	R.I.R.	4	5	5	4	4	6				4	3	396
													433	4576

Parquet	Propriétaire et adresse	Race	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	H.	T.
1	Laurel P. Farm, Rougemont, Qué...	L.B.	5	1	5	5	5	0	3	4	5	0	33	217
2	W. A. Carr, Ste-Agathe des Monts...	L.B.	6	0	5	5	0	4	5	5	5	0	35	138
3	H. S. Beane, Beebe, Qué.	L.B.	4	4	3	3	3	5	1	5	2	0	30	133
4	Elmhurst P. Farm, Montréal, West	L.B.	0	0	0	0	0	3	2	0	4	3	12	150
5	Dr. J. L. Todd, Montréal, Qué.	L.B.	4	1	5	4	6	5	0	0	0	0	25	245
6	L. B. Pierce, Beebe, Qué.	L.B.	0	1	4	1	5	0	0	4	0	0	15	97
7	C. D. Calder, Cowansville, Qué.	L.B.	3	4	4	4	5	3	0	4	5	5	37	231
8	R. E. Wilkins, Adamsville, Qué.	L.B.	5	5	4	0	5	0	3	3	0	2	27	281
9	A. A. Margrette, Birchton, Qué.	L.B.	3	0	5	5	5	0	0	5	0	2	25	143
10	C. Ruiter & Sons, Cowansville, Qué	W.A.	5	0	5	0	0	4	0	1	5	3	23	58
11	Miss R. G. Knight, Beebe, Qué.	W.B.	5	5	5	6	5	4	5	6	6	6	53	369
12	E. G. White, Lennoxville, Qué.	W.B.	5	5	5	6	5	6	4	5	0	6	47	169
13	Fred Bell, Ayer's Cliff, Qué.	W.B.	5	2	0	5	5	5	6	0	6	0	34	242
14	Bond Little, North Hatley, Qué.	W.B.	5	6	1	4	0	4	5	6	4	0	35	210
15	H. S. Beane, Beebe, Qué.	W.B.	5	0	5	1	4	6	6	2	5	6	40	146
16	R. A. Robertson, Brigham, Qué.	W.B.	4	5	0	5	5	5	5	6	4	5	44	334
17	Exp. Station, Lennoxville, Qué.	P.R.B.	6	6	6	6	2	6	6	5	5	5	53	511
18	Laurel P. Farm, Rougemont, Qué.	P.R.B.	3	3	0	0	3	2	2	5	2	5	26	310
19	Wm. C. Strong, West Brome, Qué.	P.R.B.	7	6	6	2	5	6	0	6	4	1	43	311
20	H. R. Drew, North Hatley, Qué.	P.R.B.	6	7	1	5	4	5	5	5	0	5	43	307
													680	4602

LE BUL  
Actual  
La C  
ciée  
L'une d  
considér  
"The Feat  
terre, disa  
ture de M  
"La poule  
"La pou  
une très be  
par les Fr  
jectif du  
a été de co  
et dans le  
l'habilité  
risque min  
très impor  
on voit qu  
très rédui  
ils seront  
vité robu  
indique u  
combinée  
plumage b  
Chantecler  
une race,  
dans notre  
et les pou  
en autom  
des deux s  
en tout te  
bon goût  
Excel  
pou  
Germ  
Vous n  
navets po  
pensable  
faites ger  
pour cela  
germoir.  
1.—Ren  
Faites-le t  
tiède, de  
2.—Apr  
à la chale  
24 heures.  
3.—Tra  
dans des  
trois quar  
seau. Arr  
4.—Le  
enlevez l'  
et mettez  
le fonds  
trou ou m  
l'arrosage  
vieille tin  
remplacer  
5.—Ten  
raisonnab  
les jours à  
les germes  
pour que l  
verdure.  
On sert  
quart à un  
Ne lais  
tiges, des  
moins de  
mêmes.  
Rés. T  
CHA  
52, rue  
COLL  
Voyez à  
concours

# Nous ntissons d'oeufs!

GARANTISSONS vous donner  
est le plus grand facteur de succès.  
volailles FAIT pondre les poules  
il les maintient vigoureuses et en  
sont fortes, une crête et des barbillons  
PRODUCTEUR D'OEUFs sans  
urs d'oeufs. Il prévient également  
Les éleveurs de volailles font usage  
de qu'un sou par jour pour trente  
à votre fournisseur—n'en acceptez



empêchent les poules de pondre  
partant font perdre beaucoup  
l'argent. Les poux sont spéciale-  
ment dangereux pour les poulets



minera que le 25. N'oublions  
rables depuis quelques années.

go sur volailles américaines.—  
de l'embargo du gouvernement  
sur les volailles des Etats-Unis,  
t plus recevoir de ce pays aucune  
un certificat d'un vétérinaire  
américain, lequel certificat prévoit  
s conditions sanitaires exigées  
autorités.

ymel à l'Eucalyptus.

EBEC

numérotés de 1 à 10.  
colonne "H" se trouve le total de  
ombre total d'oeufs est plus élevé  
dans le relevé total du parquet.  
offerts.

s; W.B.—Wyandottes blanches;

de Lennoxville.  
No 11. Finissant le 16 jan. 1925  
Surintendant: J. A. McClary

	3	4	5	6	7	8	9	10	H.	T.	
1	5	5	5	0	3	4	5	0	33	217	
2	5	5	0	4	5	5	5	0	35	138	
3	3	3	3	5	1	5	2	0	30	133	
4	0	0	0	3	2	0	4	3	12	150	
5	4	6	5	0	0	0	0	0	25	245	
6	4	1	5	0	0	4	0	0	15	97	
7	4	4	5	3	0	4	5	5	37	231	
8	4	0	5	0	3	3	0	2	27	281	
9	0	5	5	0	0	5	0	2	25	143	
0	5	0	0	4	0	1	5	3	23	58	
1	5	6	5	6	4	5	6	6	x53	369	
2	0	5	5	5	6	0	6	0	6	47	169
3	0	5	5	5	5	6	0	6	0	34	242
4	1	4	0	4	6	6	2	4	0	35	210
5	0	5	1	4	6	6	2	6	4	40	146
6	0	5	5	5	5	6	4	5	44	334	
7	6	6	6	2	6	6	5	5	x53	x511	
8	0	0	3	2	2	5	2	5	26	310	
9	6	2	5	6	0	6	4	1	43	311	
0	7	1	5	4	5	5	0	5	43	307	
									680	4602	

## Actualités Avicoles.

### La Chantecler appréciée en Angleterre

L'une des plus importantes et des plus considérables revues avicoles du monde. "The Feathered World", publié en Angleterre, disait le 12 décembre, sous la signature de M. Ayscough Tompson: "La poule canadienne Chantecler".

"La poule canadienne Chantecler est une très belle volaille qui a été développée par les Frères de La Trappe, P.Q. L'objectif du développement de cette race a été de combiner la beauté avec l'utilité, et dans la dernière qualité mentionnée, l'habilité à endurer de gros froids avec le risque minimum d'être gelé est une chose très importante. Au premier coup d'oeil, on voit que la crête et les barbillons sont très réduits et il est probable qu'à l'avenir ils seront complètement éliminés. L'activité robuste, évidente dans chaque sexe, indique une forte constitution, laquelle combinée avec une forme gracieuse et le plumage blanc comme la neige font de la Chantecler une race très attrayante, et une race, qui, nous espérons, sera établie dans notre pays. On me dit que les poules et les poulaites sont de bonnes pondeuses en automne et en hiver, et que les sujets des deux sexes se développent vite et font en tout temps une pièce d'apparence de bon goût pour la table."

### Excellente verdure au poulailler en hiver

### Germoir à la portée de tous

Vous n'avez ni choux, ni betteraves, ni navets pour la ration de verdure, indispensable dans le poulailler en hiver. Alors faites germer de l'avoine. Pas n'est besoin pour cela de fabriquer ou d'acheter un germoir. Procédez comme suit:

1.—Remplissez à demi un sac d'avoine. Faites-le tremper 24 heures, dans de l'eau tiède, de préférence.

2.—Après 24 heures, suspendez le sac à la chaleur durant une autre période de 24 heures.

3.—Transvasez l'avoine dans un ou dans des seaux, que vous remplissez au trois quarts. Foulez bien l'avoine dans le seau. Arrosez à l'eau tiède.

4.—Le lendemain, arrosez encore, puis enlevez l'avoine par poignée, par paquet, et mettez-la dans un autre seau vide, dans le fonds duquel vous aurez pratiqué un trou ou même plusieurs trous que l'eau de l'arrosage s'écoule. Un baril à clous une vieille tinette, une caisse ajourée peuvent remplacer le seau.

5.—Tenez dans un lieu à température raisonnablement chaude, arrosez tous les jours à l'eau tiède et après 4 ou 5 jours les germes seront suffisamment développés pour que l'avoine puisse être servie comme verdure.

On sert quand les germes mesurent d'un quart à un demi pouce.

Ne laissez pas l'avoine produire des tiges, des feuilles; celles-ci contiendraient moins de vitamines que les germes eux-mêmes.

Rés. Tél. 1265w Bureau Tél. 1022w  
**CHARLES M. LE TARTE**  
Avocat — Advocate  
— DE —  
**LE TARTE & RIOUX**  
52, rue St-Joseph, Québec.  
COLLECTION & REGLEMENT

Voyez à la page 59 conditions de notre concours nouveau genre.

## Liste des expositions de grains de semences devant être tenues par les Sociétés d'agriculture au cours des mois de février et mars 1925.

Date	Paroisse	Comté	Secrétaire
<b>1ère EQUIPE — MM. Arsène Denis et Adélar Cartier</b>			
Judi 12 février	La Prairie	La Prairie	M. Raoul Lusier, St-Philippe
Vendredi 13 "	St-Hyacinthe	St-Hyacinthe	René Morin, St-Hyacinthe
Mardi 17 "	St-Jean	St-Jean	J. Aimé Lusier, St-Jean
Mercredi 18 "	St-Alexandre	Iberville	J.-B. Bessette, St-Alexandre
Judi 19 "	Rougemont	Rouville	Ant. Arès, Rougemont
Mardi 24 "	Béancourt	Nicolet	N. Levasseur, St-Angèle Laval
Mercredi 25 "	St-Léonard d'Aston	Nicolet	Henri Leblanc, Ste-Monique
Judi 26 "	Victoriaville	Arthabaska	C. R. Garneau, Arthabaska
Vendredi 27 "	Plessisville	Mégantic	Théo. Fortier, Plessisville
Mardi 3 mars	St-Victoire	Richelieu	J. Desjardins, St-Victoire
Judi 5 "	St-Liboire	Bagot	L.-A. Brunelle, St-Liboire
Vendredi 6 "	Drummondville	Drummond	J.-C. St-Amant, L'Avenir
<b>2ème EQUIPE — MM. Joseph Couture et Chs Cauchon</b>			
Judi 12 février	Lotbinière	Lotbinière	M. Jos. Bédard, Ste-Croix
Samedi 14 "	St-Agathe	Lotbinière	L.-A. Dumont, Ste-Agathe
Mardi 17 "	St-François-du-Lac	Yamaska	René Dumaine, St-Frs-du-Lac
Judi 19 "	Hamp-Nord	Wolfe	E. O'Bready, Wotton
Mardi 24 "	St-Victor-de-Trap	Beauce	Jos. Roy, Beauceville-ouest
Mercredi 25 "	St-Ephrem	Beauce	Ach. Faucher, St-Ephrem
Judi 26 "	St-Sébastien	Frontenac	Edm. Bureau, Lambton
Samedi 28 "	St-Romuald	Lévis	Henri Dutil, St-Romuald
Mardi 3 mars	St-Marguerite	Dorchester	J.-O. Roy, Cap-Chat
Mercredi 4 "	St-Justine	Dorchester	Ev. Felteau, St-Anselme
Vendredi 6 "	St-Damien	Bellechasse	G. Laflamme, St-Philémon
Mardi 10 "	Baie St-Paul	Charlevoix	Chs Simard, Baie St-Paul
Mercredi 11 "	La-Malbaie	Charlevoix	L.-Pa. Dufour, La-Malbaie
Vendredi 13 "	N.-D.-des-Anges	Portneuf	Geo. Bertrand, Montauban
<b>3ème EQUIPE — MM. J.-A. Foley &amp; Zénon Bérubé</b>			
Mercredi 11 février	La Durantaye	Bellechasse	Caius Lacroix, St-Michel
Judi 12 "	Montmagny	Montmagny	Alex. Proulx, Montmagny
Vendredi 13 "	St-Jean-Port-Joli	L'Islet	J.-N. Bernier, St-Jean, P. J.
Mardi 17 "	St-Pascal	Kamouraska	P.-W. Levesque, St-Pascal
Mercredi 18 "	St-Eloi	Témiscouata	C.-E. Michaud, Isle Verte
Vendredi 20 "	N.-D.-du-Lac	Témiscouata	L.-J. Dubé, N.-D.-du-Lac
Mardi 24 "	Sandy Bay	Matane	L.-A. Chénard, Sandy-Bay
Vendredi 27 "	Cap-Chat	Portneuf	J.-O. Roy, Cap-Chat
Mardi 3 mars	Val-Brillant	Matapédia	Jos. Brellet, Val-Brillant
Vendredi 6 "	New-Richmond	Bonaventure	W. H. Willett, New-Richmond
Lundi 9 "	New-Charléie	Bonaventure	G. M. Kempffer, New-Charléie
Mercredi 11 "	Barachois	Gaspé	Roland Tapp, Barachois
<b>4ème EQUIPE — MM. Adélar Morin &amp; Amédée Bernier</b>			
Judi 12 février	Mont-Laurier	Labelle	M. A.-U. Martineau, Mont-Laurier
Samedi 14 "	St-Jérôme	Terrebonne	T. Toupin, St-Jérôme
Lundi 16 "	St-Clet	Soulanges	Geo.-R. Vernier, Coteau-Landing
Mardi 17 "	St-Lazare	Vaudreuil	Jos. Denis, Vaudreuil
Mercredi 18 "	L'Epiphanie	L'Assomption	P. J. Marasin, L'Assomption
Vendredi 20 "	St-Félix-de-Valois	Joliette	J.-O. Leveillé, St-Jean-de-Matha
Samedi 21 "	Joliette	Joliette	J.-O. Guibault, Joliette
Mardi 24 "	Louiseville	Maskinongé	J.-L. Désaulniers, Louiseville
Judi 25 "	St-Stanislas	Champlain	J.-T. Jacob, St-Stanislas
Vendredi 27 "	St-Casimir	Portneuf	J.-A. Foley, St-Thurbe
Samedi 28 "	Pont-Rouge	Portneuf	L.-G. Bussièrès, Pont-Rouge
Mardi 3 mars	Rivière-Beaudry	Québec	H. Payer, 54, rue du Pont, Québec
Mercredi 4 "	Château-Richer	Montmorency	Jos. Cloutier, Riv. Chiens
Judi 5 "	St-Famille, I.-O.	Montmorency	Alb. Faucher, Ste-Famille
Samedi 7 "	St-Raymond	Portneuf	L.-G. Bussièrès, Pont-Rouge
Lundi 9 "	St-Charles	Chicoutimi	J.-A. Dubé, Riv. du Moulin
Mardi 10 "	Hébertville-Stat.	Lac-St-Jean	J.-E. Simard, Hébertville Stat.
Judi 12 "	Normandin	Lac-St-Jean	J.-Ed. Boily, Roberval
<b>5ème EQUIPE — MM. E. O'Bready &amp; Caius Lacroix</b>			
Judi 12 février	Inverness	Mégantic	M. John B. Smyth, Inverness
Samedi 14 "	Knowlton	Brome	Ed. Caldwell, Brome
Mardi 17 "	Ayers' Cliff	Stanstead	Homer G. Curtis, Stanstead
Vendredi 20 "	Bedford	Missisquoi	C.-O. Jones, Bedford
Mardi 24 "	St-Timothée	Beauport	Wilfrid Martin, St-Ls-de-Gonzague
Mercredi 25 "	St-Martin	Châteauguay	P. Laberge, Ste-Martine
Judi 26 "	St-Edouard	Napierville	Art. Colette, St-Rémi
Vendredi 27 "	St-Bruno	Chambly	Alb. Bernard, St-Basile-le-Grand
Mardi 3 mars	Ville Pointé Claire	Jacques-Cartier	J. S.-A. Ashley, 15, 19è Ave Lachine
Vendredi 6 "	Shawville	Pontiac	R. W. Hodgins, Shawville
Samedi 7 "	Chapeau village	Pontiac	P. McMahon, Chapeau
Mardi 10 "	Aylmer	Papineau	R. K. Elder, Aylmer
Judi 12 "	Papineauville	Papineau	L.-J.-N. Vallières, St-André-Avellin
<b>SPECIALES</b>			
Mercredi 4 mars	Amos	Abitibi	J.-U. Dumont, Macamic
Mardi 10 "	Ville-Marie	Témiscamingue	Chs Lefebvre, Ville-Marie
Mercredi 7 janvier	Lennoxville	Sherbrooke	Ruppert Auto, Lennoxville

Tableau synoptique de la valeur de la production aitière dans la province de Québec, en 1923, en tenant compte du nombre total de vaches laitières et de la production entière du lait, que celui-ci soit consommé en nature ou converti en sous-produits:

VALEUR DE NOS PRODUITS LAITIERS, 1923		
Beurre de fabrique, lbs.	59,214,767	\$20,605,992
Beurre de ménage, lbs.	15,000,000	4,500,000
Fromage de fabrique, lbs.	46,890,579	8,780,513
Fromage de ménage, lbs.	700,000	112,000
Lait éremé provenant des fabriques de beurre, lbs.	548,390,110	1,370,975
Lait et crème consommés en nature, moins ce qui a été vendu dans 36 villes de la Province.		25,747,023
Lait et crème consommés dans 36 villes de la Province.		17,088,425
Crème à la glace, gallons	536,058	827,872
		\$79,032,800

Extrait d'une conférence donnée à Buckingham, le 8 du mois courant, devant l'Association de l'Industrie Laitière, par M. G.-E. Marquis, chef du Bureau des Statistiques de Québec.

### Comité de Surveillance des Etalons

Liste des endroits où les inspecteurs du Ministère iront du 27 au 29 janvier 1925 pour inspecter les étalons destinés à faire la monte en 1925.

Date	Endroit	Hôtel	Heures
Janvier 27	St-Jean-Port-Joli	Hôtel Caron	9.30 à 10.00 a.m.
" 27	Rivière-du-Loup	Hôtel Rivière-du-Loup	2.00 à 3.00 p.m.
" 28	Cloutier	Hôtel Station	11.00 à 12.00 a.m.
" 29	Rimouski	Hôtel Rimouski	9.30 à 10.00 a.m.
" 29	St-Eloi	Hôtel	1.30 à 2.00 p.m.
" 29	Bic	Hôtel Canada	4.00 à 4.30 p.m.

Veuillez faire connaître cet itinéraire à tous les propriétaires ou possesseurs d'étalons dans votre localité.

OSCAR LESSARD,  
Secrétaire du Comité de Surveillance des Etalons.

## SOUFFREZ-VOUS D'UNE HERNIE ?

M. Stuart, l'inventeur des Plapao-Pads adhésifs offre d'envoyer à toute hernie Plapao pour essai, ainsi qu'une brochure sur le traitement de l'hernie, le tout absolument gratis.

LES PLAPAO-PADS DE STUART sont complètement différents—constituant un emplâtre adhésif ayant pour fins de tenir les parties disjointes en place. Pas de courroie, ni boucles, ni ressorts attachés. Pas d'irritation. Ne peuvent pas glisser de sorte qu'ils ne frottent ni ne pressent l'os. Doux comme du velours faciles d'application—et pas dépendieux. En usage depuis 20 ans par des milliers de personnes—ont guéri les cas les plus douteux sans empêcher le patient de vaquer à son travail. Ont gagné la Médaille d'Or à Rome, le Grand Prix à Paris, et une mention honorable à l'exposition de Panama à San Francisco. Le procédé de cure étant naturel, pas besoin de bricoles par la suite. Arrêtez de perdre du temps et de dépenser votre argent pour de vieux appareils; apprenez à fermer l'ouverture avant que la rupture complète arrive. Cela ne coûte rien d'essayer PLAPAO. N'envoyez pas d'argent, seulement ce coupon avec votre adresse.

### COUPON POUR ESSAI GRATUIT.

Plapao Laboratories Inc., 2077 Stuart Bldg.  
St-Louis, Mo. U.S.A.  
Messieurs,  
S'il vous plaît m'envoyer vos PLAPAO pour essai, aussi votre brochure sur le traitement de l'hernie et ce gratuitement.  
Nom .....  
Adresse .....  
Cité ..... Prov. ....

### DE REPUTATION INTERNATIONALE

(Service Québec-Sherbrooke)

Sherbrooke, la métropole des Cantons de l'Est, est de plus en plus considérée comme un site idéal pour succursales de manufactures ou d'entrepôts, sa position géographique et ses facilités de transport lui donnent l'avantage d'un succès facile géographique et ses facilités de transport aux ports de mer de l'Atlantique. Le service du Canadien National entre Québec et Sherbrooke est le plus commode: des trains partent de la Gare du Palais à 7.40 a. m., 12.01 (midi) excepté le dimanche et à 11.45 p. m. tous les jours et arrive à Sherbrooke à 12.20 p. m. 4.38 p. m. et 4.25 a. m. respectivement. Au retour, départ de Sherbrooke à 1.27 a. m. tous les jours, 7.50 a. m. et 3.30 p. m. et arrivée à Québec (Gare du Palais) à 7.30 a. m., 2.45 p. m. et 8.00 p. m. respectivement.

Un wagon-café circule sur le train de 7.40 a. m. entre Québec et Richmond et de Richmond à Québec sur le train arrivant à Québec à 2.45 p. m.

Pour tous autres renseignements prière de s'adresser au plus proche agent du Canadien National ou téléphoner au No. 2-8200.

## La fournaise Suprême à air chaud

Invention nouvelle et sans pareille  
SUPERIEURE A TOUTE AUTRE  
Prix les plus bas  
PONT-ROUGE, P. Q.

40 années d'expérience dans la fabrication de moulages nous ont permis d'atteindre la perfection suprême dans la construction de la

## MOULANGE VESSOT

Écrivez aujourd'hui pour obtenir brochure illustrée, informations complètes et prix.  
S. VESSOT & CIE  
Manufacturiers  
JOLLETTE, P. Q.  
Vendeurs  
International Harvester  
Co. of Canada, Limited  
HAMILTON,  
Canada

## MOULANGES VESSOT

**LA LOI POUR TOUS**

(Suite de la page 61)

**IMPOSITION DES TAXES.**—(Réponse à J. E. R.)—Q. Une compagnie de téléphone a été installée dans une paroisse depuis un grand nombre d'années. Jusqu'en 1921 le conseil municipal de l'endroit où elle se trouve n'a pas imposé de taxe à cette compagnie, mais en 1921 il a été décidé de le faire. En conséquence les biens de la compagnie ont été évalués et chaque année le secrétaire-trésorier lui a donné avis d'avoir à payer ses taxes mais cette dernière ne donne rien. Le conseil a-t-il le droit de faire payer des taxes de cette nature, et le fait d'avoir la compagnie non taxée pendant un long espace de temps lui donne-t-elle le droit de prétendre à une exemption de taxes?

R. Les biens exemptés des taxes municipales sont énumérés au Code municipal dans les articles 693 et 694. Cette énumération doit être prise à la lettre, c'est-à-dire que seuls les biens énumérés dans ces articles ne sont pas imposables. Or, il est facile de constater que les corporations ou compagnies comme celles en question ne sont pas exemptées des taxes municipales.

Conséquemment, ces compagnies peuvent être taxées après une évaluation légalement faite et le secrétaire, après avis par lettre recommandée donné conformément à l'article 717 du Code municipal, peut procéder à la saisie et à la vente des meubles et même des immeubles de cette compagnie. Le fait de n'avoir pas jusqu'ici taxé les biens de la compagnie ne donne pas à celle-ci un droit acquis d'échapper aux impôts, c'est-à-dire n'enlève pas à la corporation municipale le droit de se ressaisir et d'exercer les pouvoirs que lui confère le Code municipal en ce qui concerne l'imposition des taxes.

Toutes les conséquences qui résultent du fait qu'aucune taxe n'a été réclamée, c'est que la prescription a couru en faveur de la Compagnie pour les taxes échues avant trois ans de date. En vertu du Code municipal les taxes et cotisations se prescrivent par trois ans.

**EXEMPTION DES CHARGES MUNICIPALES.**—(Réponse à E. B.)—Q. Un contribuable qui n'a pas l'instruction requise par la loi, peut-il s'opposer à ce qu'on le nomme conseiller municipal de sa corporation?

R. Nous croyons qu'un contribuable qui rencontre les conditions du paragraphe 12 de l'article 227 du Code municipal ne peut être mis en nomination pour la charge de maire ou de conseiller, et par conséquent, peut-être exempté d'exercer telles charges. En effet, le paragraphe 12 de l'article ci-dessus nommé déclare: "Ne peut être mis en nomination pour les charges de maire ou de conseiller, ni être élu à ces charges municipales, ni les occuper: ... 12. Quiconque ne sait ni lire ni écrire couramment; il n'est pas suffisant de savoir lire l'imprimé ou d'écrire son nom, ou même de savoir les deux."

Nous croyons que les articles relatifs à l'exemption des taxes municipales depuis l'article 230 jusqu'à l'article 236 doivent s'appliquer dans le présent cas. Il est vrai que le fait de ne savoir ni lire ni écrire n'est pas mentionné dans les exemptions décrites à l'article 231; mais l'article 230 nous dit: "quiconque est capable d'exercer une charge municipale doit l'accepter, à moins que, etc..." veut dire qu'une personne qui n'est pas qualifiée n'a pas besoin des excuses mentionnées à l'article 231 pour obtenir son exemption, autrement les articles seraient contradictoires.

Une personne ne pourrait se faire exempter que la loi permettrait de poursuivre et de faire déqualifier ensuite.

Nous croyons donc que notre correspondant, s'il était nommé à la charge municipale dont il nous paraît exempt, peut faire signifier au bureau de la corporation un avis spécial à cet effet. Cet avis, et nous attirons l'attention de notre correspondant sur ce point comme très important, doit être donné dans les quinze jours qui suivent la notification de sa nomination.

**BOIS COUPE CHEZ AUTRUI.**—(Réponse à W. J.)—Q. J'ai acheté deux lots de terre distants de cinq milles l'un de l'autre. Je demeure sur l'un des lots et à l'extrémité de l'autre lot se trouve ma terre à bois. Or, il y a deux ans, mon vendeur a vendu cent billots qui ont été coupés et empilés sur l'un de mes lots; cet automne, il a encore coupé et charroyé au-delà de cent autres billots pris sur le même lot, et parmi lesquels se trouve mon plus beau bois de pin.

Est-ce que j'ai droit de faire saisir ces billots au moulin où je sais qu'ils se trouvent; et puis-je réclamer de mon vendeur le prix des billots qu'il a coupés l'année précédente?

R. Les droits de notre correspondant dépendent de la preuve qu'il peut faire que les billots ont été coupés sur sa propriété et que ce travail a été fait sous les ordres de celui que l'on veut tenir responsable.

Nous tenons à dire aussi que dans le cas où la preuve de tous ces faits est possible, notre correspondant peut faire saisir au moyen d'une saisie revendication les billots qui sont entre les mains de son vendeur, et qu'il a charroyés au moulin pour les y faire couper. Rien n'empêche non plus notre correspondant de réclamer, par la même occasion, le prix des billots qui ont été coupés l'année précédente et qui ont été vendus depuis.

Nous conseillons à notre correspondant de ne pas tarder à voir le vendeur afin d'en venir à une entente; et si ce dernier ne veut pas se rendre aux raisons qui lui sont données, il n'y aura plus qu'un moyen, et cela, comme nous l'avons dit précédemment, de procéder au moyen de saisie et de réclamation.

**TAXES ET RETRIBUTIONS.**—(Réponse à J. J.)—Q. Une institutrice a renvoyé un des mes enfants de l'école; il est âgé de 14 ans. Est-ce que je peux refuser de payer pour celui-ci?—Un autre de mes enfants est en pension chez les frères; suis-je tout de même obligé de payer dans ma paroisse?

R. Notre correspondant ne spécifie pas s'il s'agit des taxes scolaires ou de la rétribution mensuelle. Nous supposons qu'il s'agit de la rétribution mensuelle, car pour les taxes, il n'en peut être question; en effet, il est évident que les contribuables d'une municipalité scolaire sont obligés de payer leurs taxes annuellement, qu'il possèdent ou non des enfants aux écoles.

D'un autre côté, s'il s'agit de la rétribution mensuelle, comme nous le pensons, il nous paraît clair que notre correspondant n'est pas obligé de payer pour les deux enfants dont il s'agit dans la question ci-dessus.

Dans le premier cas, l'enfant de 14 ans qui n'assiste pas à l'école n'est pas soumis à la rétribution mensuelle; c'est ce que dit d'ailleurs fort clairement l'article 2741 du Code scolaire. "La rétribution mensuelle est exigible pour tout enfant de sept à quatorze ans qui assiste ou non à l'école, à qu'il n'en soit exempt en vertu de l'article 2743, ainsi que pour tout enfant de cinq à sept ans et de quatorze à seize ans qui fréquente l'école, et pour celui de seize à dix-huit ans qui suit les cours modèles ou académiques d'une école de sa municipalité."

"Mais aucun enfant de sept à quatorze ans ne peut être renvoyé de l'école pour défaut du paiement de cette contribution."

Quant à l'enfant qui est en pension dans une institution enseignante, le quatrième paragraphe de l'article 2743 du Code scolaire déclare clairement que le père de cet enfant n'est pas obligé de payer la rétribution mensuelle ci-dessus, nous donnons le quatrième paragraphe de cet article: "La rétribution mensuelle ne peut être exigée:"

4.—Pour les enfants absents de la municipalité scolaire pour faire leur éducation, ou pour ceux qui suivent les cours, comme pensionnaire, demi-pensionnaire ou externes, d'un collège ou d'une institution d'éducation constituée en corporation ou recevant une allocation spéciale de deniers publics et indépendamment des commissaires ou des syndics d'école.

**A PROPOS DE LICENCES.**—(Réponse à A. V.)—Q. Un voyageur qui parcourt la campagne et la ville avec une valise contenant des échantillons pour prendre des commandes, et ensuite livrer la marchandise vendue contre remboursement doit-il payer une licence comme celle imposée aux colporteurs qui vendent et livrent leurs marchandises de porte en porte?

R. L'article 702 du Code municipal nous paraît répondre clairement à la question ci-dessus, et nous le citons tel quel:

**ARTICLE 702 C. M.**—"Il est prohibé à une corporation de prélever des taxes sur un commis-voyageur, prenant des commandes ou vendant des marchandises ou autres articles sur échantillon, catalogue, ou liste de prix, ou d'obliger quelqu'une de ces personnes à pren-

**AVIS AUX EXPOSANTES**

On est prié, si l'on n'a pas encore fait les envois destinés à l'exposition Goodwin's, d'emballer soigneusement les paquets et les boîtes. Il en est arrivé en fort mauvais état, contenant de très beaux ouvrages qui auraient pu être endommagés.

Il faut aussi se rappeler que l'on doit payer l'express. L'on est exposé à faire refuser les paquets si l'on ne se conforme pas aux arrangements faits par notre bureau.

Nous payons le transport de Québec à Montréal et nous renverrons aux exposantes les travaux qui ne seront pas vendus.

"dre une licence de telle corporation, et ce, nonobstant toute disposition contraire contenue dans quelque statut."

**HONORAIRES D'ARPEUTEURS.**—(Réponse à J. J.)—Q. Mon voisin a fait venir un arpeuteur pour tirer la ligne entre nos deux terres; ce dernier est venu, mais il n'a pas fixé les bornes et ne nous a pas donné de procès-verbal. Puis-je me faire remettre l'argent que j'ai payé à cet arpeuteur?

R. Dans le cas de bornage, il n'y a pas de doute que le travail de l'arpeuteur n'est pas parfait, aussi longtemps qu'il n'a pas établi les bornes et qu'un procès-verbal de ces opérations n'ait été soumis aux intéressés. Nous croyons donc que notre correspondant peut demander à l'arpeuteur qui s'est rendu chez lui dans le but de borner, qu'il finisse son travail afin qu'il ait un résultat pratique. Nous croyons que dans le cas, où l'homme de l'art refuserait de se rendre à cette mise en demeure, il pourrait être obligé de remettre les avances qui lui ont été faites, car son travail n'atteint pas le but pour lequel il a été sollicité.

**REGLEMENT DE SUCCESSION.**—(Réponse à M. J. G.)—Q. Mon mari est mort subitement il y a une quinzaine de jours, et nous n'avons pas de papier entre nous. Nous avons une ferme et un peu d'argent en banque, et nous ne devons rien à personne. Je possède huit enfants, ma fille aînée est maintenant mariée, et les sept autres demeurent avec moi à la maison, parmi ces derniers, se trouve une fille de 23 ans, le plus âgé de mes fils aura bientôt 21 ans, quant aux autres ils sont tous mineurs. Lorsque nous nous sommes mariés, il y a trente ans, mon mari ne possédait absolument rien, ce que nous avons aujourd'hui, nous l'avons amassé ensemble.

Que dois-je faire en premier lieu pour ne pas entraîner trop de dépenses; et quel est le meilleur moyen de régler la succession pour l'avantage de mes enfants et le mien?

R. Lorsque notre correspondante nous dit qu'elle n'a pas de papier avec son mari, nous supposons que cela veut dire qu'il n'y a pas eu de contrat de mariage entre eux, et qu'il n'existe pas de testament de la part de son mari.

Donc les époux, dans le présent cas, vu l'absence de contrat de mariage, sont communs en biens, et par conséquent de sont les lois relatives à la dissolution de la communauté de biens qui s'appliquent dans le présent cas. Or la communauté légale étant dissoute par la mort d'un des époux, les biens sont partagés par moitié entre l'époux survivant et les enfants issus de leur mariage. Cette division est faite bien entendu après que les dettes ont été payées, s'il en existe, et que l'époux survivant a pris ses biens personnels qui ne sont pas entrés dans la communauté.

Nous comprenons que dans le cas actuel il n'y a pas de dette, et notre correspondante n'a pas apporté de biens immeubles en se mariant. Conséquemment la succession doit se diviser en deux parties dont l'une appartient à la femme, et l'autre aux enfants issus de leur mariage.

En effet, voici ce que dit l'article 1361 du Code civil: "Après les prélèvements faits et les dettes payées sur la masse, le surplus se partage par moitié entre les époux ou ceux qui les représentent."

Il est très important pour la femme de faire faire l'inventaire des biens de la communauté dans les trois mois de l'ouverture de la succession. En effet, l'article 1327 du Code civil, déclare: "Dans les trois mois du décès d'un des époux, le survivant est tenu de faire inventaire des biens et effets communs."

L'importance de faire cet inventaire c'est qu'il permet à la femme d'avoir la jouissance des revenus des enfants mineurs. C'est ce que dit l'article 1330 du Code civil: "Le défaut d'inventaire dans

le délai mentionné fait perdre à l'époux survivant la jouissance des revenus des enfants mineurs."

L'usufruit légal de la femme des biens de ses enfants mineurs est décrit à l'article 1323 du Code civil; le code donne la loi générale et les exceptions qu'elle comporte. En effet, nous lisons à l'article 1323 après la dissolution de la communauté par le décès et en l'absence de testament à ce contraire, le survivant des conjoints a la jouissance des biens de la communauté venant à ses enfants du chef du conjoint prédecédé; cette jouissance dure, quant à chacun des enfants, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de dix-huit ans accomplis ou jusqu'à son émancipation."

Nous tenons à ajouter que cette jouissance cesse dans le cas d'un second mariage.

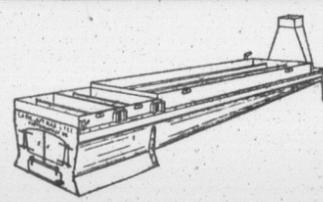
Ajoutons que l'inventaire doit être fait devant notaire, suivant les articles 13, 28 et suivants du Code.

Il est préférable que la femme se conforme à ces formalités légales afin de se protéger elle-même et en outre son avantage en même temps qu'elle prévoit les ennuis possibles qui peuvent lui survenir plus tard.

Pour terminer, nous croyons être utile à notre correspondante en lui disant qu'en vertu de l'article 1368, le deuil de la femme est aux frais des héritiers du mari prédecédé; la valeur de ce deuil est réglé selon la fortune du mari.

**A PROPOS DE CONTRAT.**—(Réponse à J. M.)—Q. Je fais chantier pour une compagnie; il s'agit pour moi de faire couper le bois et le charroyer à un moulin. Les employés de la Compagnie sont venus dernièrement mesurer les billots que j'avais coupés, mais leurs experts ne paraissent pas me donner la quantité de bois que je prétends avoir, aussi j'ai décidé de faire mesurer par les experts du gouvernement. Dans ce dernier cas, dois-je supporter les frais de mesurage? Et la compagnie est-elle obligée d'accepter les mesures telles que les experts du gouvernement les donneront?

R. Nous croyons que la question de frais de mesurage, s'il en existe, doivent retomber sur la partie qui est dans le tort. Au cas où la compagnie aurait fait erreur en mesurant le bois, les frais doivent retomber sur elle, mais si elle a raison, c'est notre correspondant qui devra supporter tous les frais.



**FABRICANTS DE SUCRE D'ÉRABLE**

Le temps est arrivé où une inspection minutieuse de l'outillage nécessaire à l'opération de votre érablière s'impose si vous voulez l'exploiter à profit. Rappelez-vous qu'il faut de bons outils pour faire du bon travail. Seuls les bons produits commandent de hauts prix.

**L'évaporateur JUTRAS**

Scientifiquement construit vous épargnera du temps, de l'argent et du combustible. L'achat d'un Jutras constitue un placement qui rapportera de gros intérêts. Pour vous, il importe en ce moment de demander notre circulaire illustrée vous donnant tous les détails sur notre fameux évaporateur, aussi la liste de tous les accessoires que nous pouvons vous fournir. Aux plus bas prix du marché.

**LA CIE JUTRAS LIMITÉE**  
Victoriaville, Qué.

PA

Z F



ler I

La Fonderie tout acheteur cours pour naise, si elle (a) Aucun (b) Eparq (c) Chaiet (d) Plus d construite. (e) La ser chaque ann Installée e Enna, enti Sera instai



2e PRIZ.—CES' No chaud te par LA F LIMITE LEUR...



3ème PRIZ 100 pied I vré e bué par riaville.

**SANTES**

Envois destinés à l'exposition et les boîtes. Il en va de très beaux ouvrages qui...

...per l'express. L'on est sûr qu'il ne sera pas aux arrangements...

... Montréal et nous renverrons les articles...

...tionné fait perdre à l'époux la jouissance des revenus de biens mineurs.

...t légal de la femme des biens mineurs est décrit à l'article 1368 du Code civil; le code donne la liste et les exceptions qu'elle...

...En effet, nous lisons à l'article 1368 de la dissolution de la communauté, que si l'un des époux est décédé, le survivant des époux a la jouissance des biens de la communauté venant à ses enfants du conjoint précedé; cette jouissance est à chacun des enfants, qu'il ait atteint l'âge de dix-huit ans ou jusqu'à son émancipation...

...ions à ajouter que cette jouissance est dans le cas d'un second mariage...

...que l'inventaire doit être fait par le notaire, suivant les articles 1368 et 1369 du Code.

...désirable que la femme se consulte avec un notaire ou un avocat pour les formalités légales afin de se protéger elle-même et en trouve son intérêt même temps qu'elle prévoit les éventualités qui peuvent lui survenir.

...miner, nous croyons être utile de répondre en lui disant qu'en vertu de l'article 1368, le deuil de la femme est de six mois à compter de la date de la mort de son mari. La valeur de ce deuil est réglée par le Code.

**POS DE CONTRAT.**—(Réponse à M.)—Q. Je fais chanter pour mes bois et le charroyer à un employé de la Compagnie des Mesureurs, mais leurs mesures ne paraissent pas me donner la mesure que je prétends avoir, décidé de faire mesurer par le gouvernement. Dans ce cas, dois-je supporter les frais de mesure? Et la compagnie est-elle tenue d'accepter les mesures telles que le gouvernement les donne?

...s croyons que la question de mesure, s'il en existe, doit être réglée par la partie qui est dans le contrat, à moins que la compagnie n'ait fait mesurer le bois, les frais doivent être supportés par elle, mais si elle a fait mesurer par le gouvernement, ce sera le gouvernement qui devra supporter les frais.

**RICANTS DE SUCRE D'ÉRABLE**  
... est arrivé où une inspection rigoureuse de l'outilage nécessaire à l'opération de votre érablière s'impose si vous voulez en tirer le meilleur profit. Adressez-vous qu'il faut de bons outils et de bon travail.

**ÉVAPORATEUR JUTRAS**  
... est construit avec économie de temps, de l'argent et du combustible. Un Jutras constitue un placement sûr et rentable. Adressez-vous, il importe en ce moment de nous en parler. Notre brochure illustrée vous donnera tous les détails sur notre fameux évaporateur, ainsi la liste de tous les accessoires que nous pouvons vous fournir à des prix très bas.

**ÉVAPORATEUR JUTRAS LIMITÉE**  
Victoriaville, Qué.

PAGE DE NOTRE CONCOURS D'ABONNEMENT.

**- RESULTATS PLUS QU'ENCOURAGENTS -**

**PLUS CA VA PLUS CA AUGMENTE**

**PRIX AUX ZELATEURS**



**1er Prix - VALEUR \$230. CE QU'ON EN DIT**

La Fonderie Suprême, Limitée, s'engage à rembourser, à tout acheteur d'une fournaise "Suprême", tous les frais encourus pour le transport, l'installation, etc. de la dite fournaise, si elle ne donne pas les résultats suivants:

- Aucune fumée en l'allumant.
- Épargne dans le combustible: 25 à 50%.
- Chaleur uniforme dans tous les appartements.
- Plus durable que toute autre parce qu'elle est mieux construite.
- La seule fournaise qui puisse être facilement nettoyée chaque année, en moins d'une demi-heure. Installée et prête à chauffer en moins d'une heure. Entière satisfaction sur tous les rapports. Sera installée sans frais et fret payé.

**Les Résultats de la Dixième Semaine du Concours**  
Finissant le 17 janvier, surpassent tous les précédents.

Le populaire candidat M. Linière Roy de D'Israeli, comté de Wolfe, remporte la victoire haut la main encore cette semaine.

M. Roy en est à son quatrième prix de semaine — UNE MONTRE POUR HOMME — et figure en tête de la liste des zélateurs pour le résultat final — à moins qu'il ne surviennent de changements. Les cinq premiers concurrents de la 10<sup>ème</sup> semaine figurent comme suit:

- L. Roy, d'Israeli, cté Wolfe.....4620 points
- M. Urbain Labonté, St-Evariste, cté Frontenac.....1070 points
- M. E. Vinette, Ottawa.....445 points
- M. Emile Decelles, St-Théodore d'Acton, Bagot.....295 points
- M. Ernest Lepage, St-Jean de Dieu.....135 points

**ZELATEURS: RAPPELEZ-VOUS** que le prix de la semaine finissant le 24 janvier est offert par M. J.-Art. Paquet, président du Conseil Exécutif de la Coopérative Fédérée de Québec — UN DIX PIASTRES EN OR — Vous devriez le gagner.

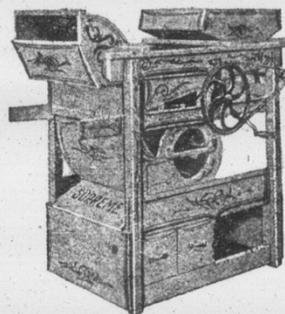
**UN AUTRE PRIX DE \$10.00 EN ARGENT**  
est offert pour la 12<sup>ème</sup> semaine du concours du 24 au 31 JANVIER 1925

Ce magnifique prix — plus qu'appréciable et utile à qui que ce soit est offert par:

M. GEORGES TANGUAY, le président de l'Association des Agents d'assurance de la province de Québec; l'un des membres fondateurs du Comptoir Coopératif de Montréal et ami dévoué du mouvement coopératif en cette province.

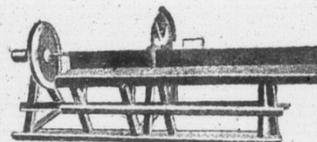
Depuis que nous avons annoncé le prix de \$10.00 en or offert par le Président du conseil exécutif de la Coopérative Fédérée nous avons reçu de si nombreux témoignages d'appréciation de la part de nos zélateurs que nous avons décidé d'offrir un prix de même valeur pour la semaine finissant le 31 janvier. **LA LUTTE SERA CHAUDE — METTEZ-VOUS A L'OEUVRE IMMEDIATEMENT.**

**PRIX AUX ZELATEURS**



**5ème PRIX**

5ème PRIX.—Ce Magnifique Crible "SUPREME" comprenant jeu de passes très assorties, pour grains, graines des champs, blé d'Inde et triage de blé d'Inde, pois, etc. Contribué par LA FONDERIE SUPREME LTEE, PONT-ROUGE, QUEBEC. Valeur.....\$55.



**6ème PRIX**

6ème PRIX.—Un banc de scie "ST-ANSELME" fameux par sa construction solide et son utilité pratique. Contribué par La Fonderie de St-Anselme.....\$40.

**AUTRES PRIX (NON ILLUSTRÉS) AUX ZELATEURS**

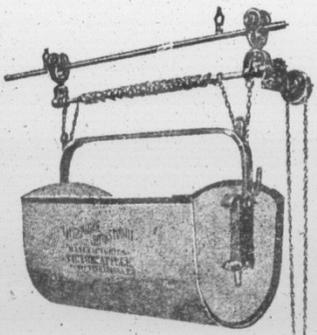
- 4. 1 Babcock "DeLaval".....\$60.
- 7. Une Certisseuse "Purple", offerte par M. J. Auclair, agent, Giffard, Qué.....30.
- 8. 1 coq et 11 poulettes de race américaine (Plym. Rock barrée, Rhode Island Rouge ou Wyandott e bleue).....25.
- 9. 1 Trio de l'indons, bronzés, sélectionnés en vue de la reproduction.....25.
- 10. 1 Ruche avec abeilles.....15.
- 11. 1 Trio d'ois africaines, sélectionnées en vue de la reproduction.....15.
- 12. 1 Trio de Canards Pékin, (1 canard et 2 canes) sélectionnés en vue de la reproduction.....10.
- 13. 1 Trio Plymouth Rock Barrés (Un cochet et deux poulettes).....10.
- 14. 1 Trio de Wyandottes Blancs (Un cochet et 2 poulettes).....10.
- 15. 1 Trio Rhode Island Rouges (Un cochet et 2 poulettes).....10.
- 16. 1 Collection complète des œuvres du célèbre romancier Pierre l'Ermite, (16 volumes).....6.
- 17. 1 Coq Plymouth Rock Barré.....5.
- 18. 1 Coq Wyandotte Blanc.....5.
- 19. 1 Coq Rhode Island Rouge.....5.
- 20. Prix intéressant et utile, une vraie surprise, que nous ferons connaître prochainement.

**UN PRIX CHAQUE SEMAINE — AU — PLUS FORT CONCURRENT DE LA SEMAINE**



**2ème PRIX Valeur \$105.**

2e PRIX.—Magnifique Poêle de Cuisine "SUCES" No 52 tout en fonte avec réservoir, réchaud tel que sur vignette ci-haut, contribué par LA FONDERIE DE L'ISLET LIMITEE, L'Islet Sta. P. Q. VALEUR.....\$105



3ème PRIX.—UN CHARRIOT A FUMIER e 100 pieds de lisse en acier avec crampes, etc. Livré chez le gagnant. Contribué par la Cie Justras Ltée, de Victoriaville. Valeur.....\$100

**CES TROIS MAGNIFIQUES PRIX AUX ABONNES**

Ces trois magnifiques prix sont pour toutes les personnes qui s'abonneront ou renouvelleront leur abonnement soit à nos zélateurs ou en envoyant leur argent directement à notre bureau à Québec, d'ici la fin du concours.

**1er Prix VALEUR \$60.00 Un Radio L'AERIOLARS**

Offert par Canadian Westinghouse Co. Montréal, Qué.  
Récepteur à Régénération et Amplificateur No. 358101  
L'Aeriola RS est un Récepteur complet qui consiste d'une inductance variable avec régénération "Tiekler" une capacité variable à deux étapes, un tube à vide détecteur, une amplification de basse fréquence à une étape. Il a été désigné pour reproduire distinctement la voix et la musique sans donner de contorsion, et pour être susceptible, précis et facile d'opération. Une des principales caractéristiques de ce récepteur est l'usage du tube à vide avec courant faible, le filament pouvant être opéré d'une manière satisfaisante par une pile sèche ordinaire, éliminant ainsi l'emploi d'un accumulateur. Sa sensibilité et le fonctionnement facile contribuent à rendre l'Aeriola RS un Récepteur très satisfaisant à l'opérateur de peu d'expérience et à mesure que l'opérateur devient familier avec la manipulation, il sera capable de produire des résultats étonnants.



**2e PRIX CREMEUSE Sharples No 3 CAPACITE 250 à 450 lbs. 52.00**



**3e PRIX Bouilloire BÉDARD pour la ferme VALEUR.....35.00**



# REVUE DES MARCHES

Du 12 au 17 janvier inclusivement  
Donnée par La Coopérative Fédérée de Québec, (Dep't des consignations)

## MARKET

7th 1925

### ATTUES

#### POULES

28c la lb  
26c "  
24c "  
21c "  
18c "  
19c "

#### LIEVRES

30c

### ATTUS

#### Sheep

11c la lb  
10c "  
9c "

#### Fresh Pork

140 lbs..... 14c la lb  
175 lbs..... 13c "  
225 lbs..... 12c "

114, rue ST-PAUL-EST, Mt

### VANTS

#### Sheep

6c la lb  
5c "  
4 1/2c "

#### Live hogs

170 à 220 lbs.. 11 1/2c  
170 à 200 lbs.. 11c

120 à 170 lbs.. 10 1/2c  
220 à 270 lbs.. 10c

plus de 270 lbs. 9 1/2c  
moins de 120 lbs. 9 1/2c

1. .... moins de 350 lbs 8 1/2c  
2. .... plus de 350 lbs 7c 1/2

vos animaux vivants à Coopérative de Québec, Montréal, Pte St-Charles, Mt.

125 livres  
200 "  
200 "  
200 "  
200 "

livraison du mois de vingt tonnes.

Sainte-Rosalie Jonction.

NIQUES

ction offre des engrais

PESANTEUR DES SACS

Ass. 125 livres  
e. 200 "  
e. 200 "  
e. 200 "  
e. 200 "

livraison du mois de vingt tonnes.

Sainte-Rosalie Jonction.

ES

des volailles abat-

ies, canards.

les poules grasses

E DE QUÉBEC

MONTREAL.

### BEURRE

La demande n'a pas été aussi active cette semaine; les ventes ont plutôt été restreintes. Notre marché local a été plus faible et une autre baisse a été enregistrée dans les prix. Les acheteurs semblent amplement approvisionnés pour le moment.

Le marché américain a été tranquille. Les prix ont fléchi d'environ 1/2c à 1c la livre depuis quelques jours.

Le marché anglais est resté dans les mêmes conditions. Les arrivages prévus sous peu étant considérables, l'on n'opère que pour besoin immédiat.

Nous prévoyons que les derniers prix devraient se maintenir stationnaires pour d'ici quelques jours.

### FROMAGE

Le marché au fromage a été plus ferme dans ces derniers jours. La demande a été plus active et une hausse d'environ 1/2c à 1c la livre a été enregistrée dans les prix.

Les arrivages actuels sont moins considérables que l'an dernier à même date et, avec la demande actuelle, un marché stable avec une tendance à la hausse est à prévoir pour d'ici quelques jours.

### OEUF

Les arrivages augmentent sans cesse dans les œufs frais. Notre société peut payer à ses expéditeurs les mêmes prix que la semaine dernière.

Depuis quelques jours nous recevons des plaintes sur la classification de la Coopérative; nous tenons à dire que nous n'avons aucun intérêt à classer des œufs de des qualités inférieures à ce qu'ils sont, car nous suivons le procédé officiel de classification. La loi fédérale de classification des œufs est plus sévère depuis avril 1924, et nous nous y conformons. Les œufs d'entrepôt ont augmenté de deux sous la douzaine.

### FEVES ET POIS

Aucun changement à noter dans le marché des fèves. Les importations de fèves se font rares des pays étrangers, du Japon ou de la Belgique; les prix sont trop élevés en comparaison des fèves canadiennes.

Le marché des pois n'offre également aucun changement. Ces jours-ci il s'est offert des pois d'Ontario, de bonne qualité, au prix de \$2.75 le minot rendu à Montréal, par wagon complet.

### SIROP ET SUCRE D'ERABLE

Le marché est stable pour le sirop d'érable. Pas de changement de prix; nous avons des demandes du marché local.

Très peu de demandes se font dans le sucre d'érable; les prix n'ont pas changé. Le marché reste régulier.

### PATATES

La quantité des patates en entrepôt continue à diminuer, et les demandes sont meilleures. La patate des Montagnes Vertes peut se vendre à Montréal par wagon complet à 90c et \$1. pour la 1ère qualité No 1 A.

### LES BESTIAUX

Les arrivages de bestiaux aux deux marchés de Montréal se sont élevés à 1226 têtes de bêtes à cornes, à 787 têtes de veaux, à 3995 têtes de porcs et à 742 têtes de moutons et d'agneaux.

De plus, il est passé 1734 têtes de bestiaux destinés à l'exportation par les ports de Saint-Jean et de Portland.

Les offres dépassant les demandes, surtout après le commerce des fêtes, le marché a éprouvé un certain ralentissement. Il y avait à peine trois ou quatre bouvillons de très bonne qualité, et les meilleurs prix se sont stabilisés à \$6.50 le cent livres. Quelques bouvillons d'Ontario ont fait \$6.25 et \$6. Ceux de qualité moyenne ont varié de \$5.25 à \$5.

De bonnes taures ont obtenu le prix de \$5.50; et même quelques-unes du meilleur choix ont atteint \$6.25. Les taures ordinaires ont fait \$4.50 et \$5.

Des vaches se sont trouvées en grande quantité sur le marché, les meilleures se vendant \$5. et \$4.50, et les moyennes allant de \$3. à \$4. Les ordinaires ont pu trouver \$2.75 et plus.

Quelques bons taureaux ont trouvé preneurs à \$4. et même à \$4.50. Les autres ont varié de \$2.50 à \$3.25. Les viandes destinées aux conserves ont fait \$1.85 et \$2. le cent livres.

### VEAUX VIVANTS

Arrivages 787 têtes.

Les veaux de bonne qualité se font rechercher et obtiennent les prix de \$10 pour ceux nourris au lait; les autres varient de \$8. à \$9. Il s'est trouvé un petit lot de veaux de bon choix qui a réalisé \$10.50.

Les veaux d'herbe se sont vendus \$3.75 et \$4.

### AGNEAUX ET MOUTONS

Les prix n'ont pas changé. Les arrivages ont été plutôt faibles. De bons lots se sont vendus \$11. et les autres de \$10. à \$10.50.

Les moutons ont varié de \$3.50 à \$6.

### PORCS VIVANTS

Le marché a été satisfaisant et les porcs offerts se sont vendus sans difficulté. Les porcs de meilleur choix ont fait \$11.25 et les autres \$10.50 et \$10.75, avec quelques lots à \$10.25.

Les truies se sont vendues \$7. et \$8.

### VOLAILLES ABATTUES

Il se produit un peu de rareté sur le choix des bonnes volailles abattues; il en est résulté une hausse des prix de deux sous

### VEAUX ABATTUS

Les arrivages de veaux abattus sont peu nombreux et de bonne qualité, et les ventes se font rapides à de bons prix. Ce marché est ferme.

### PORCS ABATTUS

Le marché des porcs abattus est ferme avec des arrivages plus nombreux. Nous prévoyons un bon marché d'ici quelques semaines.

### PEAUX

Les arrivages de peaux sont de plus en plus nombreux, et la demande se maintient très bonne. Les peaux de bœuf sont à la baisse, et celles de mouton restent fermes.

### MORUE EN CONSERVES

La pêche a manqué sur les côtes de la l'hiver; cependant grâce à nos arrangements avec les coopératives locales de la Gaspésie, nous pouvons satisfaire nos clients qui s'empresseront d'ordonner leurs commandes.

Nous conseillons de commander dès maintenant les quantités que vous prévoyez utiliser durant la froide saison; nous en tiendrons note et la livraison sera faite de manière à ne désappointer personne.

Dans la préparation de cette morue blanche, aucun autre préservatif n'est employé que le sel de première qualité que nous importons nous-mêmes; de sorte que vous pouvez être assurés que ce poisson a conservé toute sa saveur. Le meilleur moyen de vous en convaincre est de nous donner une commande d'essai.

Voici nos prix et conditions: la morue sa grosse, au-dessus de 4 livres, en caisse de 150 lbs, ou en baril de 200 lbs, à 7 sous la livre; morue moyenne, de 2 à 4 lbs, caisse ou baril, à 6 1/2 sous la livre. Il faudra ajouter 1/2 sou par livre pour quantité moindre.

Ces prix sont f. a. b. Montréal.

### SAUMON DE GASPÉ

Le saumon de Gaspé nous arrive en fortes consignations depuis quelques semaines. C'est sans contredit le meilleur de tous les saumons connus et à la portée de toutes les bourses. Nous l'offrons aux gourmets de la métropole à des conditions avantageuses; il devrait se trouver sur toutes les tables, non seulement les jours maigres, mais aussi en tout autre temps, lorsque vous désirez prendre un léger repas; sa nutrition est parfaite.

La caisse de quatre douzaines de canistres, de 1 livre chacune, se vend \$13.00.

Nous vendons en quantité moindre également.

Tous ces prix sont f.a.b. Montréal, excepté le saumon en conserves qui se trouve également à notre succursale de Québec.

### ON NE LUI A PAS RENDU JUSTICE

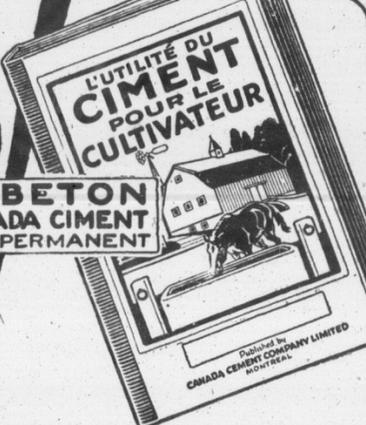
Malgré les efforts des artistes à peindre les beautés de la Californie ils n'ont pu donner une description adéquate de cette contrée d'une beauté remarquable. C'est le pays de l'été perpétuel, de la romance et de la grâce, du repos et du jeu. L'air réjuvenateur des montagnes, les pentes et les vallons ensoleillés, les brises embaumées portant le parfum des fruits, apportent les couleurs de la santé aux joues du malade ou du valétudinaire. Celui qui est fatigué du monde retrouve sa jeunesse sur les plages ensoleillées, au golf, au tennis ou à la promenade tandis que les plus actifs dépensent leur énergie à la pêche à l'eau profonde ou aux sports aquatiques.

Deux routes splendides conduisent à la Californie: la première est celle du fameux train du Canadien National: L'International Limited" via Chicago. Un train part de Montréal tous les jours et son service est insurpassable en ce qui regarde la vitesse, le confort et la commodité.

L'autre route est celle du Continental Limited via Vancouver et Victoria. Cette route, toute canadienne, est très populaire chez les touristes réguliers. Elle vous mène à travers les parcs du Mont Jasper et du Mont Robson, de renommée mondiale, et les cimes neigeuses des Rocheuses dont la beauté est indescriptible.

N'importe quel Agent du Canadien National se fera un plaisir de vous donner tous renseignements et de s'occuper de vos locations de places sur l'une ou l'autre des routes précitées.

# gratis



**LE BETON CANADA CIMENT EST PERMANENT**

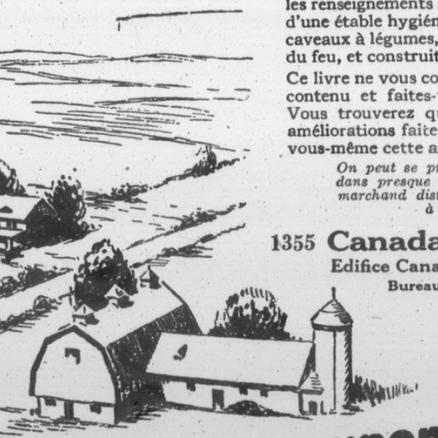
## Ce livre vous explique la raison pour laquelle le Béton épargne de l'argent

Notre livre "L'Utilité du Ciment pour le Cultivateur" est distribué gratuitement. Il vous donne toutes les informations nécessaires pour construire avec ce matériel économique. Une construction ou une amélioration faite en béton augmentera les profits de votre ferme. Vous trouverez dans ce livre les renseignements nécessaires pour construire un silo, le plancher et les murs d'une étable hygiénique (qui garderont vos animaux en santé), fosses à fumier, caveaux à légumes, citernes, abreuvoirs, et bien d'autres bâtiments à l'épreuve du feu, et construits pour toujours.

Ce livre ne vous coûte pas un sou. Demandez-en un exemplaire, lisez-en le contenu et faites-vous un programme de construction et d'amélioration. Vous trouverez que le béton est un matériel facile à employer. Toutes améliorations faites de béton est une économie. Assurez-vous de ceci par vous-même cette année.

*On peut se procurer le ciment "Canada" chez plus de 2,000 marchands dans presque toutes les villes et villages du Canada. S'il n'y a pas de marchand distributeur de ciment "Canada" dans votre localité, écrivez à notre bureau des ventes le plus rapproché.*

**1355 Canada Cement Company Limited**  
Edifice Canada Cement Company Carré Phillips Montréal  
Bureaux des ventes—Montréal Toronto Winnipeg Calgary



**Expédiez ce coupon par la poste**

Canada Cement Company Limited  
1355 Edifice Canada Cement Company,  
Montréal.

Envoyez-moi votre livre Gratis—

(Nom) .....

(Adresse) .....



# REVUE DES MARCHES

Du 12 au 17 janvier inclusivement

Donnée par Coopérative Fédérée de Québec, Section des Achats

## BLE ET FARINE

Le marché n'offre pas de changements, au milieu des fluctuations diverses des transactions, malgré les réserves diminuées de la récolte mondiale. Il y a des augmentations nouvelles, qui n'ont pas influencé sur les prix de la Coopérative.

Nous continuons à offrir des prix de beaucoup au-dessous de ceux du marché qui sont les suivants. Nous ne saurions trop le répéter aux cultivateurs et de les prier d'en profiter.

Les prix du marché sont: farine à pain, 1ère patente: \$10.60; farine à pain, 2ème patente: \$10.10; farine forte à boulanger: \$9.90.

## ENGRAIS ALIMENTAIRES

Les prix des engrais alimentaires sont affectés par la fermeté et les augmentations de prix du blé et des farines à pain. Les prix du marché sont: son, \$36.00; gru rouge, \$38.00; gru blanc, \$44.00.

Comme pour les farines à pain, nous sommes encore beaucoup au-dessous du prix du marché, comme vous pourrez le voir par la liste de nos prix publiée dans une autre page. Profitez sans tarder de l'avantage de \$3.00 par tonne que nous pouvons vous offrir.

## CRIBLURES DE BLE

Le marché des criblures suit la marche des prix du blé. Nous avons dû nous en approvisionner d'une nouvelle quantité pour constituer notre réserve que nous pouvons offrir au prix de \$33.50 la tonne en poches neuves et \$1.00 de moins par tonne en poches usagées.

Nous vendons encore \$2 et même \$3. par tonne en dessous du marché.

Nous avons aussi les criblures de blé non moulues au prix de \$28.25 la tonne. Tous ceux qui ont fait usage des criblures de blé moulues ou non moulues, distribuées par la Coopérative Fédérée, trouvent que la qualité ne peut être surpassée.

## LE FOIN

Nous conseillons aux cultivateurs qui pressent actuellement leur foin de ne pas dépasser la pesanture régulière de 140 livres, pour les ballots. Bien souvent, ils obtiendraient un prix inférieur, parce qu'ils ont expédié un grand nombre de ballots trop pesants.

De plus, les cultivateurs ne devraient pas presser de halles (graine de foin), non plus les fonds de granges (tasseries) ou les râtelures jaunes et brunes.

Les ballots bien faits sont aussi les plus recommandés et doivent être de même longueur autant que possible. Il faudra apporter un soin particulier pour faire des ballots droits dont les extrémités ont une belle apparence.

## POMMES

Nous pouvons offrir des pommes d'hiver, au wagon complet, à des prix qui donneront satisfaction. Nous prions nos clients qui, tous les ans, recourent à nos services, de se procurer de bonnes pommes.

C'est un travail qui exige l'expérience d'une maison de confiance, nos clients réguliers le savent, voilà pourquoi nous les prions de recourir à nous.

## ENGRAIS CHIMIQUES

C'est le moment propice de se procurer des engrais chimiques mentionnés plus bas, par quantité de wagons complets contenant au moins 20 tonnes:

	Titrage	Pesanture des sacs
Superphosphate,	16%	Ac. Ph. Ass. 125 lbs
Muriate de Potasse,	48%	de Potasse, 200 "
Sulfate de Potasse,	48%	de Potasse, 200 "
Nitrate de Soude,	15%	d'Azote, 200 "
Sulfate d'Ammoniaque,	20%	d'Azote, 200 "

Dans le même wagon, vous pouvez commander de tous ces engrais, mais la quantité de Nitrate de Soude et de Sulfate d'Ammoniaque ne devra pas excéder cinq tonnes, parce que le taux de fret sur ces deux marchandises est plus élevé.

Nous avons aussi de l'engrais Phosphate Thomas Belge.

La livraison peut être faite au temps déterminé décembre 1924 et mai 1925.

Dans le cours de l'hiver prochain, nous aurons de ces engrais chimiques, en entrepôt ici à Sainte-Rosalie, pour remplir les commandes moindres qu'un wagon. Écrivez-nous pour nos prix de détail.

## GRAINES DE SEMENCE

C'est le moment de vous procurer des grains et des graines de semence notre succursale de Sainte-Rosalie Junction en est bien pourvue.

Nous pouvons dans le moment fournir des prix pour les graines de mil, de trèfle, de luzerne, de millet, de soleil géant, de dactyle, de fétuque des prés.

Nous avons un assortiment complet des meilleurs grains comme l'avoine, le blé, l'orge, le sarrasin, le seigle, etc.

Consultez-nous maintenant et vous connaîtrez nos prix et nos conditions de vente.

## INSTRUMENTS ARATOIRES

Les cultivateurs se trouvent souvent embarrassés de faire un bon choix de machines agricoles; et pour se tirer d'affaires ils nous ont prié d'organiser un nouveau service et de faire une installation de machines agricoles les plus en demande, comme les charrues, les herse, les rouleaux à biner, les cultivateurs et autres.

Nous avons choisi les instruments Oliver de réputation universelle. Ce sont des instruments du type le plus perfectionné, reconnus par la qualité de leur matériel, par la solidité de leur mécanisme.

Nous voulons, par les développements de ce service, aider les cultivateurs et les débarrasser d'un intermédiaire tenace et souvent dangereux. Les machines Oliver sont offertes à des prix exceptionnels, bien inférieurs à ceux que les agents d'autres maisons peuvent soumettre, et nous consentons à des sacrifices pour mettre fin à leur règne de profits exagérés.

Avec une bonne charrue Oliver, les labours seront faciles, et les cultivateurs seront étonnés des résultats de leur récolte.

Depuis longtemps des agents d'autres maisons circulent dans nos campagnes, pour offrir des produits inférieurs, pratiquement au même prix que nos propres machines Oliver; même ils doivent baisser leurs prix sensiblement, afin de faire meilleure figure.

Les cultivateurs se convaincront par eux-mêmes en demandant nos listes de prix et la plaquette-explication sur les "Instruments aratoires Oliver".

## TOLE DE FANTAISIE

Nous vous fournirons de la tôle de toutes les variétés pour plafonds, lambris, et pour ouvrages divers de fantaisie.

Nous pouvons vous procurer, à demande, des brochures explicatives sur les différents modèles de tôle; nous vous épargnerons beaucoup sur vos achats à cause de nos contrats avantageux; nous nous contentons d'une marge très minime de profits. Bien de nos sociétaires ont constaté les avantages de notre intervention.

Nous payons les plus hauts prix du marché pour

## PELLETERIES VERTES

Envoyez-nous les peaux par la maille ou par express, et nous vous en donnerons les prix.

Ne pas oublier d'attacher une carte d'expédition donnant le contenu du colis.

Ecrivez pour notre liste de prix.

Holt, Renfrow & Co  
1912

35 rue Buade  
QUÉBEC

## LA BONNE VIEILLE BIERE DU PAYS

Extra houblonnée  
Mûrie à point  
FORTE et  
PETILLANTE



Un outillage évalué à \$3,000,000. placé dans la plus vaste brasserie du pays, avec l'emploi de produits sérieusement examinés et brassés par des experts de haut renom, contribuent à faire de la "Frontenac" une bière excellente et supérieure par la force, l'arome et le goût.

Dans les soirées de famille du temps des fêtes on appréciera un verre de

# Frontenac Export Ale

## PEINTURES

Nos peintures marque Fédérée ont déjà fait leur renommée, et nous en avons un assortiment complet. Elles se vendent, tant pour intérieur que pour extérieur, soit en baril de 50 gallons, ou en petit baril de 30 gallons, ou en bidon de 5 gallons, ou d'un gallon, ou de deux pintes ou d'une pinte. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les besoins.

Nous avons des peintures spéciales pour instruments aratoires; cette peinture adhère au métal et lui conserve sa fraîcheur et son brillant.

## BROCHE A FOIN

Les cultivateurs ont besoin d'une bonne broche résistante pour presser le foin; nous en avons une qui leur donnera entière satisfaction. Nous pouvons la leur fournir en quantité et à de bonnes conditions.

Nous l'offrons, soit en rouleaux de 50 livres, soit en longueurs de 3 à 11 pieds. Nous en avons de la grosseur No 13, No 14, No 15.

Nous conseillons de grouper les commandes, afin d'atteindre la quantité de 24,000 livres pour un wagon-complet. Vous aurez ainsi le profit d'une remise considérable dans les frais de transport. Les expéditions seront faites le plus promptement possible.

## HUILES ET GAZOLINE

Le marché de la gazoline et des huiles est redevenu normal: c'est le moment de placer votre commande pour une barrique de plusieurs gallons. Jetez un coup d'œil sur notre liste de prix, sur la page précédente.

La gazoline est nécessaire aux travaux de la ferme; quand elle sert à ces fins, elle est exempte de la taxe. Mais il faut le spécifier dans la commande.

Procturez-vous de bonnes huiles pour moteurs, aussi de l'huile à tracteur, à trans-

mission, à machine, à séparateur, à har- nais; de la graisse à essieux, à godet; du pétrole, marque Fédérée, et puis de la gazoline, soit en baril de 45 gallons ou en quantité moindre.

## PAPIER A LAMBRIS

Faites l'essai de notre papier à lambris spécialement fabriqué pour les cloisons de bueries et fromageries. C'est un papier qui ne dégage aucune odeur et ne fait subir au beurre et au fromage aucune altération au cours de la fabrication et de l'entreposage.

Vous pourrez vous procurer tous ces papiers, dans toutes les variétés, à nos succursales.

## LE

SEL A BEURRE  
EXTRA SPECIAL

# WINDSOR

EST LE MEILLEUR  
POUR LE BEURRE

ESSAYEZ-LE

De beaux prix sont réservés aux meilleures réponses que nous recevons à notre concours nouveau genre. Voir page 59.

Québec  
hats.  
avis.

1ère qualité pour  
égère, médium et  
.....70 gallon  
extra pesante... 80 "  
sion Scio... 65 "  
à vapeur... 85 "  
"..... 60 "  
"..... 50 "  
gazoline... 48 "  
"..... 42 "  
"..... 36 "  
"..... 50 "  
"..... 44 "  
"..... 38 "  
eur à vapeur... 60 "  
"..... 63 "  
" bras... 40 "  
"..... 60 "  
dessus pour les huiles de  
sont pour quantités d'un  
à 45 gallons. Ajoutez  
pour quantité 1/2 baril et  
pour bidon de 5 gallons.

## 'réparées "Fédérées":

ur maison, intérieur et ex-  
ire (Baril env. 50 gal). \$3. 20  
i baril, env. 30)... 3. 20

Bidons  
5 1 1/2 1/4  
gal. gal. gal. gal.  
ire: \$3.40 3.45 3.60 3.75  
ja-  
... 3.90 4.00 4.15 4.30  
lon  
... 4.30 4.40 4.55 4.70  
r et  
... 3.75 3.75 4.00 4.15

cartes de couleur ainsi que  
nplète pour peinture à plans-  
s, voitures et instruments  
ture à bardeaux et teintur-  
t huile de lin.  
omb pur, étiquette du Gou-  
a chaudière de 25 lbs):  
... \$13. 50  
sur toute commande de

## QUE SALEE

que salée grosse,  
s de 4 livres, en  
150 lbs, ou en baril  
s, à 7 sous la livre.  
moyenne de 2 à 4  
e ou baril, à 6 1/2 sous  
Il faudra ajouter 1/2  
livre pour quantité

ix sont f.a.b. Mont-

MON DE GASPE  
sse de 4 douz. de  
1 livre \$13.00.

## BULLETIN DE LA FERME

on et Administration  
Montagne, (Edifice Morin)  
par le "Bulletin de la Ferme" Litée  
par "Le Soleil", Litée.  
197 - - Case Postale 129

naise Suprême  
air chaud

nouvelle et sans pareille  
MEURE A TOUTE AUTRE  
Prix les plus bas  
NT-ROUGE, P. Q.

PER  
B-226  
S

# “UN AVANTAGE POUR LE CULTIVATEUR”

“Tout Producteur de Semences peut les faire nettoyer,  
Classifier et vendre d'après un tarif fixe et réduit”.

## REGLEMENTS et CONDITIONS CONCERNANT le NETTOYAGE, la CLASSIFICATION.

### la manutention et la vente de grains et graines de semences de LA PROVINCE DE QUÉBEC.

D'après un plan soumis par la Division Fédérale des Semences et approuvé par le Ministère de l'Agriculture de Québec et la Coopérative Fédérée de Québec, les cultivateurs de cette province pourront, encore cette année, faire nettoyer aux entrepôts de Ste-Rosalie, leurs semences de trèfle, de mil et de céréales, aux conditions ci-dessous énumérées.

1. Tout cultivateur devra séparer, peser et numéroter avec soin les lots de semences de qualité différente, et les expédier à la Coopérative Fédérée, Ste-Rosalie. Une étiquette, correspondant à celle attachée sur chaque poche, devra être placée à l'intérieur de la poche.

2. Il lui faudra déclarer, sur une formule qui lui sera fournie, s'il désire que ses semences lui soient retournées après nettoyage, ou bien s'il désire qu'elles soient vendues au prix du marché, ou qu'elles soient gardées à l'entrepôt pour être vendues par lui-même. Dans ce dernier cas, la graine sera expédiée à l'adresse fournie au gérant de Ste-Rosalie par le propriétaire.

3. L'expéditeur pourra payer les frais de transport de chez lui à Ste-Rosalie, ou les laisser payer par la Coopérative; mais dans ce dernier cas, le montant sera chargé au propriétaire dans l'état de compte que lui fera la Coopérative.

4. Dans le cas où la Coopérative serait requise, sur demande de l'expéditeur, de faire elle-même la vente des semences, elle déduira dans son retour en argent fait à l'expéditeur, d'abord sa commission de vente, puis le montant des frais encourus pour le nettoyage, la manutention etc., conformément au tarif ci-bas.

Si la Coopérative n'est pas appelée à vendre elle-même les semences, mais seulement à les nettoyer et à les faire classifier, aucune commission de vente ne sera chargée, mais seulement les frais de nettoyage et de manutention spécifiés dans le tarif.

5. Il sera nécessaire que la semence, après nettoyage, soit classifiée par la Division Fédérale des Semences à Québec, et qu'elle soit mise dans des sacs neufs que les cultivateurs paieront au prix coûtant à la Coopérative. Les vieux sacs seront retournés à l'expéditeur à ses frais.

6. Les cultivateurs qui le désireront pourront recevoir de la Coopérative, après le nettoyage et la classification des semences, une avance représentant la moitié de vente probable de la semence. Si toutefois, après avoir obtenu cette dite avance, les cultivateurs n'avaient pas, au premier avril de chaque année, donné à la Coopérative instruction de vendre, cette dernière pourra offrir la semence en question, la vendre au meilleur prix possible, et retourner au propriétaire le montant qui lui revient.

7. Aussitôt le nettoyage terminé, la Coopérative enverra à l'expéditeur un reçu de l'élévateur, établissant les quantités de chaque classe, la quantité de criblures et le pourcentage de perte invisible. Ce reçu sera négociable ou transférable moyennant endossement du dernier propriétaire.

## Les Tarifs Suivants Seront Chargés Pour Toutes Les Opérations Réception, déchargements, classement, pesage, emmagasinage et assurance.

Mil ..... 0.09 par 100 lbs  
Grains de semence ..... 0.07 par 100 lbs

#### Entreposage et assurance après 15 jours

Mil et trèfle ..... ½c par jour x 100 lbs  
Grains de semence ..... 3-10c par jour x 100 lbs

#### Premier nettoyage

Mil et trèfle—500 lbs ou plus ..... 25 cts par 100 lbs  
Mil et trèfle—quantité moins de 500 lbs ..... \$1.00 minimum  
Grains de semence—50 minots ou plus ..... 10cts par 100 lbs  
Grains de semence—quantité moins de 50m. \$1.50 minimum

#### Second nettoyage

Mil et trèfle—500 lbs ou plus ..... 15cts par 100 lbs  
Mil et trèfle—quantité moins de 500 lbs ..... \$1.00 minimum  
Grains de semence—50 minots ou plus ..... 10 cts par 100 lbs  
Grains de semence—quantité m. de 50 m. \$1.50 minimum

#### poches et empochage

Mil et trèfle, poche de coton blanc ..... Prix coûtant  
Grains de semence, sacs en jute ..... “ “  
Blé et orge, sacs de 2 minots ..... “ “  
Avoine, sacs de 3 minots ..... “ “

#### Expédition de l'entrepôt

Char complet ..... 1 cent par 100 lbs  
Moins d'un char (minimum) 25cts ..... 2 cts par 100 lbs.

#### Commission sur les ventes

Céréales ..... 0.05 par minot  
Trèfle, mil ..... 0.01½ par livre.



COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC,  
(signé) A.-G. LAMBERT,  
membre du Conseil Exécutif.